

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 AVRIL 2025

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance Ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Creil, le deux avril deux mille vingt-cinq à 19h00, sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire.

Aïssata SOW est nommée secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

NOM&PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	POUVOIR DONNE A	ABSENT LORS DU VOTE DE LA DELIBERATION N°
DHOURY-LEHNER Sophie	Maire	X			
VILLEMALIN Jean-Claude	Adjoint	X			
ALKAYA Döndü	Adjointe	X			
BROCHOT Thierry	Adjoint	X			8-
FAZAL Loubina	Adjointe	X			30-
BOUKHACHBA Karim	Adjoint	X			
SAVAS Yesim	Adjointe		X	Mme LAMBRE	
AKABLI Adnane	Adjoint	X			
LAMBRE Fabienne	Adjointe	X			
DEME Abdoulaye	Adjoint	X			
MOUSSATEN Najat	Adjointe	X			
LEMAIRE Cédric	Adjoint	X			
MEUNIER Catherine	Conseillère Municipale	X			8-9-
MARTIN Fabrice	Conseiller Municipal	X			
TALL Bérénice	Conseillère Municipale	X			8-9-
BULUT Ahmet	Conseiller Municipal	X			
DUHIN Mariline	Conseillère Municipale	X			28-29-
PERRIN Emmanuel	Conseiller Municipal	X			15-
SAKHO Halimatou	Conseillère Municipale	X		Mme TALL à partir de la délibération n°12 à la délibération n°29	
KHOULA Ammar	Conseiller Municipal	X			
HAMADOUCHE Leïla	Conseillère Municipale		X		
N'DIAYE Babacar	Conseiller Municipal	X			31-32-

SOW Aïssata	Conseillère Municipale	X			
AÏT MESSAOUD Mohamed	Conseiller Municipal		X	M. LEMAIRE	
ELONGUERT Jessica	Conseillère Municipale		X	Mme MEUNIER	8-9-
EL OUASTI Mohammed	Conseiller Municipal	X			
PEREZ Anne-Gaëlle	Conseillère Municipale		X	M.BROCHOT	8-
ZAHRAOUI Belkassoum Hakim	Conseiller Municipal		X		
SENET Jenifer	Conseillère Municipale	X			
EL MOUSSAOUI Moussa	Conseiller Municipal	X			
BOULHAMANE Hicham	Conseiller Municipal	X			
JACQUEMART Caroline	Conseillère Municipale		X	M.KA	23-24-25-26-27-30-31-32-
KA Amadou	Conseiller Municipal	X			23-24-25-26-27-30-31-32-
M'BAYE Maïmouna	Conseillère Municipale		X	M.BOULHAMANE	
MEHADJI Hafida	Conseillère Municipale		X	M.NACHITE	13-
NACHITE Noureddine	Conseiller Municipal	X			13-
LUCAS Johann	Conseiller Municipal		X		
DUCHATELLE Sylvie	Conseillère Municipale	X			13-14-15-22-23-24-25-26-27-30-31-32-
FACCHINI Gérald	Conseiller Municipal		X	Mme DUCHATELLE	13-14-15-22-23-24-25-26-27-30-31-32-

- **Date de la convocation du conseil municipal : 20 mars 2025**
- **Nombre de conseillers municipaux en exercice : 39** **Quorum : 20**
- **Nombre de conseillers absents non représentés : 3**
- **Nombre de conseillers municipaux présents : 28**
- **Nombre de pouvoirs : 8**
- **Nombre de votants : 36**
- **Secrétaire de séance : Aïssata SOW**

Madame la Maire prend la présidence de la réunion du conseil. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance à 19h00. Elle demande à la secrétaire désignée, Aïssata SOW de procéder à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

■ **Ordre du jour**

N°	Titre
1	Motion - Dénonciation de l'antisémitisme, du racisme et de toutes les formes d'intolérance
2	Budget Principal - Compte de gestion 2024
3	Budget Principal - Compte Administratif 2024
4	Budget Principal - Affectation des résultats 2024
5	Budget Principal - Taux d'imposition 2025
6	Budget Principal - Budget Primitif 2025 - Adoption
7	Fongibilité des crédits - Autorisation donnée au Maire à procéder à des virements de crédits
8	Budget Principal - AP/CP
9	Budget annexe ZAC Ec'Eau Port - Compte de Gestion 2024
10	Budget annexe ZAC Ec'Eau Port - Compte Administratif 2024
11	Budget annexe ZAC Ec'Eau Port - Affectation des résultats 2024
12	Budget annexe ZAC Ec'Eau Port - Budget Primitif 2025 - Adoption
13	Demande de subvention - Végétalisation de la cour d'école Victor Hugo (modification)
14	Demande de subvention - Programme de travaux relatifs aux économies d'énergie (modification)
15	Demande de subvention - Construction d'un parking silo (FNADT)
16	Demande de subvention - Répartition de la Dotation Politique de la Ville 2025
17	Cadre général de la tarification des services municipaux - modification
18	RH - Tableau des emplois - Mise à jour
19	Autorisations Spéciales d'Absence liées à des évènements familiaux - grave maladie du conjoint, de l'enfant ou d'un parent proche
20	Autorisation Spéciale d'Absence - Fêtes religieuses
21	RH - Présentation du Rapport Social Unique - Année 2023
22	Ecole de formation interne - Approbation du déploiement du dispositif et de la charte de la formation interne
23	Associations Culturelles - Subventions 2025

24	Association "Faiènerie-Théâtre de Creil" - Subventions de fonctionnement et de projet 2025
25	Association "La Faiènerie-Théâtre de Creil" - Convention relative à une subvention d'équipement
26	Création d'un nouveau parcours d'apprentissage et de tarifs associés au Conservatoire Nina Simone
27	Déclassement du domaine public de mobilier du Conservatoire Nina Simone
28	Associations Creilloises - Subventions 2025
29	Relations Internationales - Subventions aux associations
30	CCAS - Subvention de fonctionnement
31	NPNRU Hauts de Creil - Remembrement du secteur Guynemer Déclassement du domaine public d'une emprise de terrain sise square Hélène Boucher
32	NPNRU Hauts de Creil - Créations et reconfigurations de voies
33	Dénomination de rue - Opération ' Inten'City ' de Nexity
34	Concours photo Nature 2025 - Approbation du règlement
35	Associations Sportives Creilloises - Subventions 2025
36	Associations de soutien scolaire - Subventions 2025
37	Associations à caractère sanitaire et social - Subventions de fonctionnement et de projets 2025

- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 février 2025**
Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 février 2025, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.
- **Décisions prises dans le cadre de la délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales :**

Sylvie DUCHATELLE : oui bonsoir à tous. Alors c'est concernant la décision 102 page 4.

C'est le signateur, la signature pardon de l'accord cadre à bon de commande concernant les tickets restaurant avec le CCAS et la ville et c'était donc pour connaître la part budgétaire attribué respectivement en fait à la mairie et au CCAS par rapport à cette décision concernant l'achat et la livraison des titres restaurants, pour un montant de 3 millions d'euros hors taxe.

Sophie DHOURY-LEHNER : c'est 3 millions maximum c'est bien sûr comme son nom l'indique un maximum et la répartition est par agent donc il y a forcément beaucoup moins d'agents au CCAS qu'à la ville mais honnêtement, je ne l'ai pas en tête, je vous propose de vous le fournir on demandera à la direction des ressources humaines de vous la fournir. Sachant que c'est comme vous le savez au jour travaillé en réel donc que c'est forcément à postériori et donc à ce stade c'est forcément une projection.

Sylvie DUCHATELLE : c'est simplement la répartition budgétaire en fait

Sophie DHOURY-LEHNER : la grosse part c'est la ville puisqu'on a 800 agents à la ville au CCS on a un petit peu moins de 45 agents, 55 agents voilà donc ça va l'essentiel est sur le budget de la ville on pourra donner des montants précis.

1 Motion - Dénonciation de l'antisémitisme, du racisme et de toutes les formes d'intolérance

Mme DHOURY-LEHNER : Mme DHOURY-LEHNER pour le rapport

Mme DHOURY-LEHNER expose :

Samedi 22 mars 2025, l'agression antisémite du rabbin de la synagogue d'Orléans a suscité un émoi national. Les élus du conseil municipal de Creil condamnent avec la plus grande fermeté cet acte inadmissible. Cet acte est d'autant plus marquant qu'il s'est déroulé lors de la journée nationale contre le racisme et l'extrême droite à laquelle les forces progressistes et humanistes avaient fait le choix d'être présentes à Creil.

La ville de Creil a toujours été une ville ouverte sur le monde, tolérante, sachant montrer sa capacité à faire cohabiter les cultures et les religions. La République Française, en tant que Nation des Lumières, fondée sur les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, doit, plus que jamais, faire face aux défis de l'intolérance et de la haine qui gangrènent notre société. Parmi les formes les plus insidieuses de ce fléau, l'antisémitisme demeure une plaie encore trop présente, alimentée par des discours haineux, des stéréotypes destructeurs et des actes violents visant une communauté particulière.

Au fil des années, la France assiste à une recrudescence des actes antisémites. En 2022, 436 actes antisémites étaient recensés ; en 2024, ils étaient au nombre de 1570 ! Les manifestations de haine ne se limitent pas aux seules agressions physiques mais se traduisent aussi par des discours dégradants, des menaces de mort, des profanations de cimetières et de lieux de culte, ainsi que des tentatives d'intimidation à l'encontre des personnes de confession juive. L'antisémitisme n'est plus un phénomène marginal, mais un mal, un poison, qui se diffuse à travers les réseaux sociaux, dans certains cercles politiques, et dans des groupes haineux organisés.

L'extrême droite, en particulier, a fait de la haine de l'autre et de l'instrumentalisation des peurs sociales son cheval de bataille. Cette idéologie, qui repose sur des principes de rejet de l'altérité, nourrit les préjugés antisémites sous des formes nouvelles, parfois déguisées, mais toujours aussi dangereuses. Dans une rhétorique orwellienne désormais bien huilée, le parti de Marine le Pen, fondé par d'anciens nazis, voudrait faire croire à l'envi qu'il constituerait un bouclier contre l'antisémitisme. À travers ses discours populistes, ce parti banalise l'intolérance et pousse une partie de la société vers la division et le rejet.

Plus largement, la montée des actes racistes, antisémites, islamophobes et xénophobes constitue une menace directe contre notre pacte républicain et notre vivre-ensemble. Chaque jour, des attaques verbales et physiques visant les personnes racisées et appartenant à des minorités religieuses se multiplient, nourries par des discours de haine et des préjugés ancrés.

L'islamophobie, en particulier, est une réalité grandissante qui stigmatise une partie de nos concitoyens, les désigne comme boucs émissaires et les expose à des discriminations ainsi qu'à des violences quotidiennes. Encore plus récemment, le mercredi 26 mars, des inscriptions à caractère raciste ont été observées dans la salle des professeurs du Lycée Jules Uhry. Trop souvent minimisée ou instrumentalisée à des fins politiques, l'islamophobie doit être dénoncée avec la même intransigeance que l'antisémitisme. Il est de notre responsabilité collective de refuser ces logiques de division et de combattre toutes les formes de haine qui fracturent notre société.

Dans ce contexte, nous, élus républicains, affirmons notre engagement total dans la lutte contre l'antisémitisme, le racisme et toutes les formes de discrimination. Face à la montée des discours et des actes de haine, nous devons opposer un front uni, refusant sans ambiguïté toute banalisation de l'extrémisme et de l'intolérance.

Hicham BOULHAMANE : *bonsoir à tous très rapidement aucune remarque on adhère à l'ensemble de de la motion et on la votera bien entendu*

Babacar N'DIAYE : *hors micro*

Sophie DHOURY-LEHNER : *je l'ai fait, à ceux qui m'ont invité, je l'ai fait. Monsieur N'DIAYE n'a pas écouté puisque la motion fait référence au fait d'antisémitisme, d'islamophobie et à tous les faits référents faisant preuve de l'intolérance et de racisme.*

Emmanuel PERRIN : *oui alors cette motion, en fait, on ne peut pas laisser passer des actes d'antisémitisme ou islamophobie, je répète que quand même, cet acte n'a pas eu lieu à n'importe quel moment. C'était la journée de lutte contre l'antisémitisme et le fascisme et le racisme, donc il y a une volonté délibérée de mettre en question, en fait, cet axe antiraciste et donc on ne peut pas rester sans rien faire dans une ville où aujourd'hui 30 % de la population est née sur le sol étranger. Dans une ville qui était bâtie en partie par des*

populations immigrées et donc tout ce qui vise à lutter contre la xénophobie est bienvenu. Et bien sûr, qu'on a très peur que cet antisémitisme des personnes ne devienne possiblement un antisémitisme d'État, qui existait sur notre territoire. Je rappelle qu'en mars 1943, il y a plusieurs personnes qui ont été raflées à Creil, parce que juive et la plus célèbre d'entre elles c'est Madame LEON qui a sa salle au lycée Jules Uhry, dans lequel il y a eu aussi un acte raciste, enfin des propos racistes en salle des profs et donc il faut qu'on reste debout face à ces actes qui nous déstabilisent de toute façon.

Sophie DHOURY-LEHNER : on doit effectivement rester debout ne rien laisser passer et je dirais même que la ville de Creil a interlo favorable pour servir d'exemple partout dans ce pays.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 36 voix pour, DECIDE

Article 1^{er} : de condamner avec la plus grande fermeté l'antisémitisme, l'islamophobie, le racisme et toute forme de discrimination. Ces idéologies destructrices n'ont pas leur place dans notre société. La République doit être un rempart contre la haine et garantir à chacun, quelle que soit son origine ou sa religion, le respect et la dignité.

Article 2 : de renforcer le dialogue entre les représentants des cultes, les associations et les citoyens, afin de promouvoir une culture de paix et de respect mutuel. Madame la Maire et les élus continueront de rencontrer régulièrement les représentants des différentes confessions pour construire ensemble une ville où chacun se sent pleinement respecté et protégé.

Article 3 : de réaffirmer, Nous, élus du Conseil municipal de Creil, notre détermination à combattre sans relâche l'antisémitisme, l'islamophobie et toutes les formes d'intolérance.

Article 4 : de défendre, ensemble, une société plus juste, plus fraternelle et fidèle aux valeurs de la République.

2 Budget Principal - Compte de gestion 2024

Mme DHOURY-LEHNER : M. BROCHOT pour le rapport

M. BROCHOT expose :

Le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2024 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget de la Ville de Creil.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le compte de gestion 2024 du budget principal soumis par le comptable public ci-annexé présente un résultat conforme au compte administratif 2024.

Le comptable atteste de la régularité des opérations et ne formule ni observation ni réserve à leur encontre.

Il est donc soumis à l'approbation du Conseil Municipal, l'adoption du Compte de Gestion 2024 du Trésorier Municipal de Senlis concernant le budget de la Ville.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de constater l'identité des valeurs entre le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal,
- d'approuver le compte de gestion 2024 du budget principal.

Noureddine NACHITE : Madame la Maire, chers collègues, oui chers collègues, on a vérifié. Ce soir nous sommes censés nous prononcer sur l'identité des valeurs du compte de gestion et du compte administratif. Encore faudrait-il que ces comptes aient une identité cohérente. L'an dernier déjà, madame la maire, j'ai dénoncé l'incohérence flagrante entre le compte de gestion établi par les services de l'État et le compte administratif présenté par votre équipe. L'an dernier déjà, vous avez balayé mes remarques d'un revers de main. L'an dernier déjà vous avez préféré le passage en force à la transparence. Et résultat, la préfecture, vous

a stoppé net madame la Maire. La préfecture a rejeté vos comptes. La préfecture a exigé que vous rétablissiez la vérité, madame la Maire. Mais visiblement, madame la Maire, l'erreur n'enseigne rien à ceux qui s'obstinent à la répéter.

Ça commence à trembler derrière vous.

Madame la Maire, commençons par le compte 519 : votre majorité annonce un solde de 3 650 880 €, l'État affiche 4 millions d'euros. Un écart de taille.

Vous déclarez la moitié des tirages sur les lignes de trésorerie, l'Etat en voit le double : il y a bel et bien 4 millions d'euros de lignes de trésorerie mobilisée. De ce fait, annexe b1.1 faux.

Madame la Maire, parlons maintenant de l'état de la dette, un écart de 39 380 € sur 42 millions d'euros vous me direz, pilot ! diront certains. Non, madame la Maire c'est une faute grave quand on prétend gérer les finances d'une ville. Mais plus grave encore : pourquoi le Conseil Municipal n'a-t-il jamais été informé des trois emprunts contractés en avril 2024 : annexe b1.2 faux ; annexe b1.4 faux.

Et les provisions, votre majorité aurait dû les mettre à jour depuis longtemps, notamment celles liées à l'affaire d'un ancien agent municipal dont le contrat n'a pas été renouvelé illégalement par votre équipe et rétabli dans ses droits, tout récemment par la justice. De ce fait : annexe b3.1 faux.

Madame la Maire, je pourrais continuer, car en réalité ces annexes ne sont qu'une liste d'erreurs, une liste d'approximation, une liste de chiffres inventés, aucune annexe ne correspond aux chiffres de l'État. C'est grave madame la Maire. Une fois encore les comptes sont approximatifs. Une fois encore, vous méprisez ce conseil municipal. Une fois encore, votre majorité socialo-écoco-communiste prouve son incapacité à gérer les finances de notre ville. La question n'est plus de savoir si vous êtes capable d'équilibrer les comptes ? La vraie question est combien de temps encore vous allez vous jouer avec les chiffres et avec les creillois ? Je vous remercie.

Sophie DHOURY-LEHNER : Je vous remercie merci Monsieur NACHITE. Toujours aussi aimable.

Thierry BROCHOT : Certains des montants qui sont cités qui sont concernés par les annexes. Or, la concordance des chiffres, c'est entre le bilan actif/passif d'un côté, le compte de résultat chargé produit de l'autre avec le compte administratif et le compte de gestion, donc à mon avis, ce n'est pas une non-conformité, c'est simplement un reclassement.

Noureddine NACHITE : très bien, donc bon, on verra bien encore la suite, on va écrire encore au Préfet et puis vous serez retoqués à nouveau merci.

Sophie DHOURY-LEHNER : monsieur NACHITE. Détendez-vous et je vous prie d'attendre que je vous donne la parole pour pouvoir répondre et ne vous inquiétez pas vous allez l'avoir.

Je pense que Monsieur BROCHOT, vous a répondu, en effet, je pense que vous vous faites une erreur d'analyse ou de comparaison entre les annexes et le document cadre. Et si vous souhaitez engager des procédures, et bien, vous engagerez des procédures. Tout va bien. Ça s'appelle : l'État de droit, ça s'appelle la démocratie et si vous avez raison, nous revoterons une fois de plus, le compte administratif.

Je rappelle sur la base uniquement d'annexes qui avaient été transférées un peu erronées qui n'ont rien changées à l'équilibre du compte administratif, qu'on vous avait présenté, voilà. Ça s'appelle une erreur matérielle : qui avait été réalisée en 2024 et que nous avons tout à fait cordialement et avec enthousiasme, corrigée. Voilà monsieur NACHITE.

Noureddine NACHITE : vous avez été retoqué par la préfecture, vous avez été obligé de le refaire voilà c'est tout.

Jean-Claude VILLEMMAIN : monsieur NACHITE ment, plutôt il déguise la vérité. On n'a pas été retoqué. La préfecture a admis une erreur matérielle et nous a demandé, pour apaiser la situation, de passer au vote du budget corrigé. Elle n'a pas retoqué notre budget, elle nous a demandé le compte administratif avec le compte de gestion. Elle nous a demandé de corriger simplement l'erreur matérielle, parce qu'elle a reconnu que nous avons fait qu'une erreur matérielle, parce qu'on l'avait reconnu et vous savez bien monsieur NACHITE : il n'y a que ceux qui travaillent qui peuvent se tromper. Vous ne travaillez pas vos budgets donc vous ne pouvez pas vous tromper.

Noureddine NACHITE : vous allez moins rire tout à l'heure

Jean-Claude VILLEMMAIN : oui bien sûr vous aussi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 34 voix pour, 2 voix contre, DECIDE

Article 1^{er} : constater l'identité des valeurs entre le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal.

Article 2 : approuver le compte de gestion 2024 du budget principal.

3 Budget Principal - Compte Administratif 2024

Mme DHOURY-LEHNER : M. BROCHOT pour le rapport

M. BROCHOT expose :

Les résultats du compte administratif 2024 du budget principal se décomposent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
TOTAL DES DEPENSES REALISEES	54 160 241.68	44 604 596.23
TOTAL DES RECETTES REALISEES	58 255 576.39	40 718 124.26
SOLDE DE L'EXERCICE	4 095 334.71	-3 886 471.97
REPORT N-1	3 688 061.50	-54 368.45
SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE	7 783 396.21	-3 940 840.42
SOLDE GLOBAL	3 842 555.79	

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 est de 4 095 334.71 €.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2024 est de – 3 886 471.97 €.

Auxquels s'ajoutent les résultats de l'exercice antérieur soit :

- Un résultat de fonctionnement de 3 688 061.50 €.
- Un résultat d'investissement de – 54 368.45 €.
- Soit un résultat global cumulé de 3 842 555.79 €.

A ce résultat global, il convient d'ajouter le différentiel des restes à réaliser de la section d'investissement qui s'élèvent à 2 863 098.57 € en dépenses et à 4 749 110.09 € en recettes, soit un solde positif de 1 886 011.52 €.

Le résultat total avec les reports est donc de 5 728 567,31 euros.

Vous trouverez en annexe, en sus des documents budgétaires réglementaires détaillés, une synthèse du compte administratif 2024 et du budget primitif 2025, qui, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, sera mise à disposition des citoyens sur le site internet de la Ville.

En application de l'article L.2121-14, le Conseil Municipal, dans les séances où le compte administratif est débattu, élit son président, madame Sophie DHOURY-LEHNER, la Maire et monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire jusqu'au 7 décembre 2024, devant se retirer au moment du vote, monsieur Cédric LEMAIRE est nommé président de la séance.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter le compte administratif 2024.

Noureddine NACHITE : *Bon allez, on va rire un peu.*

Madame la Maire, chers collègues, quand on prétend gérer une ville, on respecte la transparence budgétaire. Quand on prétend gérer une ville, on respecte les règles comptables. Quand on prétend gérer une ville, on ne bricole pas les comptes. Or, que fait votre majorité socialo-écologiste ? Elle improvise, elle cache, elle manipule les chiffres et qui paye les conséquences les creillois, les contribuables, les familles, toujours les mêmes, toujours les mêmes qui payent vos erreurs toujours les mêmes qui subissent vos approximations. Vos gestions financières : un échec, votre transparence comptable : un échec, votre respect des creillois : un échec. Madame la Maire ce n'est pas la première fois que la préfecture vous rappelle à l'ordre, ce ne sera sans doute pas la dernière. Mais jusqu'à quand allez-vous jouer avec l'argent public ? Jusqu'à quand allez-vous tromper les creillois ? Ce soir, je vous le dis : votre gestion est irresponsable, votre gestion est hasardeuse, votre gestion est désastreuse. Et ce sont les creillois qui payent, les creillois méritent mieux madame la Maire, ils méritent des comptes clairs, ils méritent une gestion transparente, ils méritent une équipe responsable. Il est temps de dire stop aux erreurs. Que nous apprend ce rapport de présentation ? Que la majorité municipale joue avec les équilibristes, plutôt les funambules sans filet, un faux pas, boum et c'est la chute. D'un côté les parts municipales fondent comme neige au soleil. En 1 an, 2 400 000 € ont disparus ou plutôt 3 100 000, car visiblement des factures sont restées dans le tiroir, j'y reviendrai. De l'autre, la dette grimpe comme un thermomètre en pleine canicule, plus de 42 millions d'euros, sans compter les 4 millions de lignes de trésorerie non remboursés et 7 millions de factures en souffrance. Les finances de la ville dérapent et la majorité garde bien sagement les yeux fermés ou regarde ailleurs. Des engagements non tenus. Ils se disent, vous dites écologistes. C'est vendeur n'est-ce pas ? Mais les chiffres parlent d'eux même. Le taux de réalisation de leur programme d'économie d'énergie plafonne à 13,6%, vous avez dépensé 14 000 €, autant dire rien. Et, ils vont encore nous dire que l'écologie fait partie intégrante des politiques publiques. Vraiment ? Seulement 16 % des dépenses ont un impact positif sur l'écologie, dit autrement 84 % sont neutres voire néfastes pour l'environnement.

Madame la Maire, moins de discours plus d'actes, voilà ce que les creillois attendent. Et puis, il y a le regard que la majorité porte sur l'opposition ou plutôt le mépris des socialistes. Les socialistes n'écoutent personne, les socialistes et toute voix dissonante, les socialistes désapprouvent l'opposition, soit. Mais, même au sein de leur propre parti, les critiques fusent ce n'est pas nous qui le disons, ce sont leurs propres amis socialistes.

Celui à qui la majorité a versé 21 000 € pour une étude financière. Cet expert pointe lui-même du doigt l'effondrement du fonds de roulement, l'explosion de la dette, la chute des épargnes et ce, malgré le matraquage fiscal que les socialistes, avec l'appui de leurs complices communistes, imposent aux creillois. Plus 6 % sur les tarifs municipaux y compris ceux à caractère social, un impôt injuste qui touche tout le monde, sans distinction de revenu. Plus 30 % sur le prix du ticket de bus, plus 4 millions d'euros sur les taxes foncières. Au sujet de la masse salariale, madame la Maire, votre bande ose parler de gestion maîtrisée mais pas un mot sur les 700 000 € dissimulés dans les comptes de 2024.

Elle ne manque pas d'aplomb mais terriblement de sincérité, elle ne manque pas de culot mais cruellement de franchise. La majorité tente de dissimuler des dépenses liées au personnel mutualisé avec l'ACSO. Le rattachement des charges est obligatoire, pour obtenir une image fidèle de l'exécution budgétaire. C'est la loi qui l'exige madame la Maire. 700 000 € auraient été dissimulés avec la complicité de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN. Le président de l'ACSO ne vous a pas transmis les factures ? bizarre ! Vous auriez dû les comptabiliser madame la Maire. C'est la loi qui l'exige.

L'épargne chute de 3,1 millions d'euros, pas de 2,4 millions d'euros, la masse salariale a augmenté de 5,3 % et non 3 %.

La réalisation est de 102 % et non 99,7 %. La loi ne permet pas à un maire de dépenser plus que le montant autorisé par le conseil municipal, c'est une manœuvre irresponsable, une gestion trompeuse. Résultat : un compte 2024, truqué. Alors oui les finances de la ville sont en pleine sortie de route. Madame Sophie DHOURY LEHNER est en plein déni, en pleine fuite en avant et conduit les finances de la ville droit au mur. Comptez sur moi pour saisir monsieur le Préfet et rétablir la vérité sur le compte administratif 2024, en réintégrant les 700 000 € que vous avez sciemment caché sur le tapis, au mépris des règles les plus élémentaires. La reprise des résultats de 2024 est également tachée d'erreurs. Ils doivent être réduits de 700 000 €. Les 700 000 € que vous avez planqué. Et, pendant ce temps-là, que fait la majorité municipale ? La majorité augmente les frais de communication de 216 000 €. 216 000 euros, durant ce mandat, elle multiplie les escapades touristiques déguisées sous l'intitulé coopération décentralisée : Sénégal, Turquie, Angleterre, Pologne, Allemagne et j'en passe. Des voyages coûteux et inutiles pour la ville mais confortables pour les élus. Des voyages réalisés aux frais de la collectivité, des escapades sans aucun impact positif pour les creillois. C'est une insulte aux habitants, qui eux subissent la crise.

Mes chers collègues, une intuition, une voix, « ça vous rappelle quelque chose », est venue m'éclairer ce weekend oui tout comme Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, des petits esprits viennent me voir et me racontent des petits secrets de la majorité. Cet esprit m'a bien conseillé, si bien conseillé, qu'il m'a soufflé quelques mots, quelques phrases que je voudrais vous lire, une affaire de famille. C'est la crise pour tout le monde, sauf pour eux, leur soi-disant bouclier social, il sert avant tout à protéger les proches, le fils du directeur général des services, la nièce de Madame la Maire, des contrats en or et des postes réservés. Il y a tellement de monde quand j'en ai oublié, le colistier qui a obtenu la gérance d'un hôtel restaurant que la mairie a acheté un million d'euros, resté ouvert sans honorer les loyers contre l'avis de la commission de sécurité. Les creillois l'auront compris. C'est une affaire de famille dont beaucoup n'en font pas partie et en subissent clairement les conséquences après tout ça, ils osent dire au creillois que leur cap, c'est vous. Entre eux, les socialistes disent notre cap, c'est eux. Les socialistes ne se mélangent pas avec les creillois, avec ceux qu'ils méprisent, avec ceux qu'ils considèrent en dessous d'eux. Pour conclure, les creillois n'en peuvent plus de vos belles paroles, les creillois n'en peuvent plus de vos belles promesses, les creillois n'en peuvent plus de vos petits arrangements, les creillois veulent des élus sincères, les creillois veulent des élus responsables, les creillois veulent des actes et ils veulent tout de suite, les creillois méritent mieux. Madame la Maire je vous remercie.

Sophie DHOURY-LEHNER : et moi j'aspire à une opposition respectueuse constructive. Non non non vous êtes insultant et vous vous réservez le droit de saisir le Préfet et je me réserve le droit de saisir la justice pour les propos absolument insultants et diffamants que vous tenez monsieur NACHITE et croyez-moi je le ferai. Oui oui, je le ferai avec grand plaisir même.

Sylvie DUCHATELLE : bien Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers creillois, Les chiffres du compte administratif révèlent des tendances financières préoccupantes qui ne pouvaient pas être ignorées et qui se poursuivront avec le budget primitif que nous allons voir en 2025. La viabilité économique de notre commune mérite que l'on regarde avec attention ces données. Une augmentation de 6,33 % des dépenses fonctionnement, en un an, pour atteindre plus de 51 millions d'euros c'est un signal d'alarme. Les charges à caractère général ont progressé de 13,86 % atteignant plus de 15 millions d'euros incluant la revalorisation des contrats d'assurance et le nettoyage des bâtiments public. La chute drastique de notre épargne net 2 686 000 € plus de 2 686 000 € en baisse de 47 % par rapport à 2023, nous met dans une situation où nous compromettons notre capacité d'autofinancement. Un taux d'épargne net de 4,7 % en 2024 : soit une chute de plus de 48 % par rapport à 2023. De nouveaux emprunts en 2024, pour près de 9 millions montant la dette à 41,3 millions d'euros soit une augmentation de 14,8 % et une capacité de désendettement estimé, estimée à 7 %. Des dépenses réelles d'investissement à 29 345 000 soit une augmentation de 64 % par rapport à 2023. Mais seulement avec un taux de réalisation à 65,96 %. Des retards techniques sur certains projets dont l'impact financier est sous-évalué. Une faible progression des recettes de fonctionnement 58255 000 soit une augmentation minime de 0,68 % par rapport à 2023, qui ne permettra pas de compenser les dépenses courantes. Face à ces constats, ne pas agir avec fermeté nécessaire serait irresponsable pour

protéger l'avenir financier de notre commune et préserver les services essentiels à nos administrés. Je vous remercie.

Sophie DHOURY-LEHNER : avant de céder la parole à Monsieur BROCHOT et pour être sûr qu'on se comprenne bien. Si vous avez parlé à plusieurs reprises au passé, je vous rappelle qu'on est au stade du vote du compte administratif et que donc les affaires sont closes. On n'est pas dans des choses tendanciennes, c'est par rapport au budget qu'on parlera de choses prévisionnelles.

Thierry BROCHOT : oui quelques mots, si vous voulez pour répondre à l'intervention qu'on vient d'entendre. Quant à la première, vous me permettez de me référer à Michel de Montaigne qui nous enseignait « qu'il n'est de réplique si piquante, que le mépris silencieux ». Par rapport à ce qui vient d'être dit, il y a eu au moins un contresens qui a été commis c'est : vous parlez de 7 % de désendettement : non c'est la capacité de désendettement et de 7 années d'épargne brute. Voilà c'est un contresens ou c'est un lapsus. Par ailleurs, l'intégralité des faits que vous énoncez qui est juste sur lesquels je ne reviens pas, je n'y reviens pas parce que je les ai déjà moi-même énoncé dans ma présentation du compte administratif. C'est-à-dire oui, il y a une un dérapage que j'appelais « contrôler » des dépenses de fonctionnement et il y a un certain nombre de mesures qui vont être prises dans le budget 2025, pour justement juguler cette hausse. Mais pour le coup, comme disait madame la maire, là on parle du passé, si vous nous autorisez à engager le débat sur le budget, on pourra parler de ce que nous vous proposons pour 2025.

Noureddine NACHITE : si vous me répondez. Pourriez-vous me répondre sur les 700000 € à moins que vous soyez mal à l'aise.

Sophie DHOURY-LEHNER : alors je vais répondre, non je ne suis pas mal à l'aise monsieur NACHITE. Mais ça serait plus simple pour moi de m'adresser directement à la personne qui vous écrit vos interventions, qui elle sait visiblement de quoi elle parle. J'ai cru décrypter dans votre intervention que vous faisiez référence aux révisions de transfert de charges de la ville vers l'agglomération dans le cadre des mutualisations et sur lequel il y a eu des régularisations, comme ça se fait toujours. A posteriori, ces charges sont transférées sous le contrôle du Trésor public, je le rappelle, toujours, elles sont conventionnées, elles sont fondées sur des volumes horaires ou sur des dossiers ou sur des calculs de clés de répartition entre les communes pour payer ses charges. Et donc, je suis désolée de vous le dire mais il n'y a pas de sujet de notre côté voilà tout simplement.

Vous n'avez pas la parole monsieur NACHITE. Mais Monsieur NACHITE, une réponse qui ne vous satisfait pas est quand même une réponse. Vous demanderez à votre conseiller occulte si j'ai tort.

Mais la démocratie ce n'est pas dire aux élus de la République toujours qu'ils ont raison. C'est le débat, la démocratie, c'est le fait de ne pas être d'accord.

Non, on n'est juste pas d'accord monsieur NACHITE, il n'y a pas à débattre, vous avez eu la parole, on applique le règlement « point barre », nous avons encore beaucoup de travail ce soir devant nous.

Jean-Claude VILLEMAIN : mes chers collègues, je m'adresse à vous parce que « n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ». Ces 700000 €, en fait, l'ACSO, sous ma présidence, a développé les mutualisations. On a de plus en plus, nombreuses et de qualité. A la fin de l'année, il faut bien, à partir d'une clé de répartition, calculer ce que doit payer chaque commune qui participe à cette mutualisation et c'est : j'allais dire relativement compliqué, je vais donner que deux exemples : l'informatique : il y a pour l'instant l'ACSO, la ville de Creil, deux. Mais si vous prenez, le logement insalubre, il y en a un peu plus et il va avoir un peu plus, parce que pratiquement toutes les communes veulent y entrer. Il y a comme ça une « foulditude » c'est un mot que j'aime bien, une « foulditude » de mutualisations mais avec une foulditude de composition de partenaires. Il faudrait, si on écoutait notre collègue de l'opposition stérile et il lit une fiche, la comprend-il, je ne sais pas. Et il faudrait que la veille du dernier jour de l'année, au pire, l'ACSO est calculé cette clé de répartition alors qu'elle ne sait pas, d'une part ce qu'elle va dépenser complètement et qui est du ressort des communes. Voilà et donc, on reçoit toujours. Mais l'année dernière, s'il avait demandé, commander cette étude sur la mutualisation à son expert-comptable, peut-être qu'il aurait eu une autre somme et qu'il aurait vu que l'on paye bien sûr avec quelques mois de décalage parce que les calculs ne sont pas faits à l'instant T. Vous savez, je crois que le 31 décembre, c'est la Saint-Sylvestre, il y a peut-être autre chose à faire pour les services, pour les agents que de faire la clé de répartition des mutualisations financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 26 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions, 2 ne prenant pas part au vote, DECIDE

Article unique : d'adopter le compte administratif 2024, madame Sophie DHOURY-LEHNER, la Maire, et monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire jusqu'au 7 décembre 2024, s'étant retirés de la séance.

4 Budget Principal - Affectation des résultats 2024

Mme DHOURY-LEHNER : M. BROCHOT pour le rapport

M. BROCHOT expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5 stipule que les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Rappel des principes d'affectation :

1 - L'arrêt des comptes 2024 permet de déterminer :

a) Le résultat 2024 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice 2024 (recettes réelles et d'ordre - dépenses réelles et d'ordre), augmenté du résultat reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

b) Le solde d'exécution 2024 de la section d'investissement.

c) Les restes à réaliser en investissement qui seront reportés au budget primitif de l'exercice 2024.

2 - Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2024 de la section d'investissement. La nomenclature M57 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3 - Le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est positif peut selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :

a) de financer les restes à réaliser 2024,

b) de réallouer des crédits annulés en 2024,

Le tableau des résultats ci-après détaillent ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion :

	Montant
Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024	54 160 241.68
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2024	58 255 576.39
Résultat de l'exercice 2024	4 095 334.71
Dépenses d'investissement 2024	44 604 596.23
Recettes d'investissement 2024	40 718 124.26
Solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2024	-3 886 471.97
Restes à réaliser de dépenses de l'exercice 2024	2 863 098.57
Restes à réaliser de recettes de l'exercice 2024	4 749 110.09
Excédent de financement des restes à réaliser de l'exercice 2024	1 886 011.52
Besoin de financement global de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2024	-2 054 828,90
Affectation minimale du résultat de l'exercice 2024 (compte R1068 - exercice 2025)	2 054 828.90
Report à nouveau de fonctionnement (compte R002 - exercice 2025)	5 728 567.31

Il est donc proposé au Conseil municipal de :

Voter l'affectation du résultat de l'exercice 2024 au budget 2025 comme suit :

Section d'investissement : 2 054 828.90 € Article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Section de fonctionnement : 5 728 567.31 € Article 002 « excédents de fonctionnement reportés ».

Noureddine NACHITE : ben je profite donc de cette intervention pour rappeler aux creillois que les 700 000 € c'est le rattachement des charges point barre et vous aviez jusqu'au au 31 janvier pour arrêter la comptabilité. Donc mais de toute façon, comme une fois encore, vous ne voulez rien écouter mais on saisira le Préfet.

Alors mes chers collègues, dans le cadre de la mutualisation des services, la ville de Creil doit procéder au remboursement du personnel mutualisé mis à la disposition de la ville de Creil, madame Sophie DHOURY-LEHNER a sciemment dissimulé 700000 € de dépenses avec la complicité de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, son premier adjoint, président de l'ACSO, les résultats ne reflètent nullement la situation financière réel de la ville de Creil. De ce fait, nous votons contre.

Merci.

Sophie DHOURY-LEHNER : vous votez contre quoi Monsieur NACHITE ? L'affectation des résultats.

ok merci Monsieur NACHITE.

Noureddine NACHITE : hors micro.

Sophie DHOURY-LEHNER : contre vous ah mais vous savez moi il n'y a pas d'affaires personnelles dans cette affaire. Merci Monsieur NACHITE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 32 voix pour, 4 voix contre, DECIDE

Article unique : d'affecter le résultat de l'exercice 2024 au budget 2025 comme suit :

Section d'investissement : 2 054 828.90 € Article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Section de fonctionnement : 5 728 567.31 € Article 002 « excédents de fonctionnement reportés ».

5 Budget Principal - Taux d'imposition 2025

Mme DHOURY-LEHNER : M. BROCHOT pour le rapport

M. BROCHOT expose :

Le Conseil municipal a voté en 2024, les taux suivants pour les contributions directes :

- Le taux de la taxe du foncier bâti : 49 %,
- Le taux de la taxe du foncier non bâti : 96.23 %,
- Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 22.50 %.

La présente délibération propose d'adopter les mêmes taux des contributions directes pour 2025 :

- Le taux de la taxe du foncier bâti : 49 %,
- Le taux de la taxe du foncier non bâti : 96.23 %,
- Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 22.50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 34 voix pour, 2 abstentions, DECIDE

Article unique : de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- Le taux de la taxe du foncier bâti : 49 %,
- Le taux de la taxe du foncier non bâti : 96.23 %,
- Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 22.50 %.

6 Budget Principal - Budget Primitif 2025 - Adoption

Mme DHOURY-LEHNER : M. BROCHOT pour le rapport

M. BROCHOT expose :

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles.

Considérant la strate démographique de la Ville, le budget, voté par nature au niveau du chapitre, est présenté par fonction.

Le projet de budget primitif 2025 comprend notamment :

- Les restes à réaliser 2024 en investissement, à savoir :
 - Dépenses : 2 863 098,57 €
 - Recettes : 4 749 110,09 €
- Les écritures de reprise des résultats 2024, conforme à la décision d'affectation du résultat, à savoir :
 - D001 : - 3 940 840,42 €
 - R1068 : 2 054 828,90 €
 - R002 : 5 728 567,31 €

Ainsi, et considérant les orientations développées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, le projet de budget primitif 2025 s'élève à :

Section de fonctionnement : **63 875 572,31 €**

Section d'investissement : **52 119 029,38 €**

Soit un total de **115 994 601,69 €** équilibré en dépenses et en recettes.

Il vous est demandé d'approuver le budget primitif 2025 ci-annexé.

Thierry BROCHOT : certaines collectivités, comme certaines entreprises ou associations, connaissent des passes difficiles, des impasses de trésorerie, des difficultés passagères ou plus structurelles. Invariablement, sans aucune exception, leur premier réflexe est de couper dans les investissements, de les reporter ou d'y renoncer purement et simplement. La preuve, si l'on ait besoin d'une gestion robuste saine et volontariste, c'est au contraire, celle que nous vous proposons. La confiance en nos capacités de maîtrise de nos dépenses nous permet d'investir sans faiblesse et sans crainte. Ambition et volontarisme doivent être nos guides et sobriété aussi tant qu'à faire. Je vous remercie.

Noureddine NACHITE : Madame la Maire, chers collègues, ce soir Madame Sophie DHOURY-LEHNER présente le budget primitif 2025. Un budget particulier, à plus d'un titre, le dernier de cette mandature, le premier, dernier budget présenté par madame la Maire Sophie DHOURY-LEHNER. Un budget n'est pas qu'un simple exercice comptable, c'est le reflet d'une vision politique, le budget de madame Sophie DHOURY-LEHNER est le reflet d'une gestion hasardeuse, incohérente et irresponsable. Ce budget symbolise la trahison de la majorité municipale envers les creillois qui leurs ont fait confiance en 2020. Oui, cette majorité n'a tenu aucun de ses engagements, aucune avancée concrète, aucune métamorphose. Vous parlez de métamorphose, vous parlez de changement, c'est le budget. Ce budget est le symbole même de l'échec. Les 112 années d'échec des socialistes à la tête de Creil se clôturent avec un budget d'une médiocrité impensable, une médiocrité jamais vue. Madame Sophie DHOURY-LEHNER vous n'êtes clairement pas à la hauteur. Oui, je vous l'accorde, la situation économique est incertaine, l'instabilité géopolitique inquiétante cela impactera les 34 746 communes de France et poussera les 34746 maires à agir, à anticiper, à gérer, à prendre leurs responsabilités. Mais il en manque au moins une à l'appel Creil. Parce que ni madame Sophie DHOURY-LEHNER, ni sa majorité n'ont eu le courage d'assumer leur responsabilité. Le budget témoigne de l'incapacité de madame la Maire à s'entourer de personnes compétentes pour l'exercice de son mandat. Madame DHOURY-LEHNER nous prouve ce soir qu'elle n'a ni les épaules ni les compétences pour exercer le mandat de maire qu'elle a obtenu par cooptation sans consulter les creillois.

Ce soir, la majorité socialo écolo communiste présente un budget dont les recettes de fonctionnement progressent de 373 000 €, les dépenses de fonctionnement explosent de 2 213 000 €. Ce soir, mes chers collègues, je suis sincèrement inquiet, l'heure est grave. La lecture de ce budget est effrayante. Avec mes conseillers, nous avons passé le budget au peigne fin et le constat est implacable. Madame la Maire et sa majorité mentent au creillois. Madame la Maire affirme que la sécurité est une priorité. Très bien ! Les creillois attendent des résultats, pourtant au 1er janvier, Creil ne compte que 15 policiers municipaux alors qu'il en faudrait au moins le double. Le turnover atteint 50%, oui un employé sur deux claque la porte et le budget sécurité baisse de 34 000 €. Où est la priorité. La majorité refuse obstinément de rétablir l'éclairage public pour réaliser des économies dérisoires. Madame Sophie DHOURY-LEHNER sacrifie la sécurité des creillois. Madame Sophie DHOURY-LEHNER affirme son attachement à la culture. Très bien ! Nous sommes d'accord l'éveil des esprits doit être une priorité alors pourquoi cette coupe de 78 000 € pour les spectacles vivants. Pourquoi cette baisse de 26 % pour l'achat de livres dans les médiathèques. Madame Sophie DHOURY-LEHNER sacrifie la culture. L'éducation devait être une priorité pour cette majorité. La majorité frappe encore 133 000 € de coupe sur le budget des écoles élémentaires. Madame Sophie DHOURY-LEHNER sacrifie l'éducation. Madame Sophie DHOURY-LEHNER sacrifie le futur des jeunes générations, pire, les achats des fournitures scolaires sont réduits de 40 000 €, un choix scandaleux qui fera peser les charges sur les familles. Madame Sophie DHOURY-LEHNER sacrifie encore le pouvoir d'achat des familles. Avec 2 200 000 € de hausse des dépenses de fonctionnement pourrait s'attendre à des choix majeurs, pourtant jusqu'ici, je n'ai trouvé que des coupes sécurité, éducation, culture. Le budget propreté-nettoyement reste stable, madame Sophie DHOURY-LEHNER ne tient pas compte du désir des creillois de vivre dans une ville propre et pourtant elle l'a été lors du passage de la flamme olympique. Les moyens pour soutenir l'activité économique reste inchangé, madame Sophie DHOURY-LEHNER ne soutient ni les commerçants, ni les acteurs économiques du territoire, acteurs pourtant incontournables pour mener une véritable politique d'insertion. Les dépenses de l'administration générale, elles augmentent, c'est une sorte de fourretout. Oui madame Sophie DHOURY-LEHNER n'apprécie guère la transparence. Vous l'aurez compris, je désapprouve ce budget. Ce budget ne met pas les moyens nécessaires pour répondre aux priorités des creillois. Ce budget traduit une vision politique immobiliste, sans ambition et sans volonté pour Creil, mais il y a pire, ce budget est faux, ce budget est déséquilibré, ce budget est insincère.

Parlons un peu des recettes, les années précédentes, monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN faisait preuve de prudence dans l'estimation des recettes. Nous devons lui reconnaître cette qualité, mais cette année, c'est fini ! La majorité nous prouve ce soir, qu'elle est à l'agonie, dépourvue de prudence, dépourvue de calme, dépourvue de sérénité. Pour preuve : les prévisions totalement irréalisables de madame Sophie DHOURY-LEHNER, oui, elle a clairement surestimé certaines recettes dont la principale oui, elle a clairement surestimé la dotation globale de fonctionnement, ce budget n'a aucune marge. Il est déséquilibré avec les recettes inexistantes. C'est le résultat des décisions prises en dépit des alertes de l'opposition, des alertes que la majorité n'a jamais écoutées. La majorité regarde ailleurs alors que les finances de la ville brûlent. Le désastre

ne se limitent pas aux recettes. Les dépenses sont sous-estimées de plusieurs millions d'euros. Je ne dispose pas encore de tous les éléments mais j'estime la sous-évaluation entre 3 et 4 millions d'euros. Les propositions budgétaires de madame Sophie DHOURY-LEHNER sont très clairement insuffisantes. Les frais financiers sont insuffisants, ce budget ne permettra pas madame Sophie DHOURY-LEHNER de payer les frais financiers, ce budget prévoit juste le paiement des intérêts de la dette actuelle de 42 millions d'euros.

Madame Sophie DHOURY-LEHNER, comment allez-vous payer les lignes de trésorerie ? Madame Sophie DHOURY-LEHNER, comment allez-vous payer les intérêts des 15 500 000 € de nouveaux emprunts. Les remboursements au capital sont insuffisants. La dette actuelle de 42 millions nécessite des remboursements de 3,5 millions d'euros, seul 3,4 millions ont été prévus, de surcroît aucun remboursement n'est prévu pour les 15,5 millions de nouveaux emprunts. Madame Sophie DHOURY-LEHNER, comment comptez-vous respecter vos engagements vis-à-vis de vos prêteurs ? Ce budget ne permet pas à la ville d'honorer les annuités de la dette. Madame Sophie DHOURY-LEHNER, votre budget repose sur un équilibre fictif, cela met en évidence une insincérité manifeste et quelle surprise le désastre continue, la masse salariale augmente de 1,1 million. Cette hausse couvre l'augmentation de 395 000 € des cotisations ainsi que les remboursements du personnel mutualisé avec l'ACSO de 700 000 €, pire, les comptes dédiés à la rémunération des agents municipaux baisse de 110 000 € aucune des mesures annoncées par la majorité social écolo communiste ne sont financées. Madame Sophie DHOURY-LEHNER ne finance même pas l'évolution naturelle de la paix, le glissement vieillesse technicité, cette prévision hasardeuse de la masse salariale met en péril la capacité de la commune à honorer ses engagements vis-à-vis des agents municipaux et des organismes sociaux. Après avoir trahi les creillois ce soir, Madame Sophie DHOURY-LEHNER trahit les agents municipaux au total il manque au bas mot entre 3 et 4 millions d'euros. Le budget présenté par Madame Sophie DHOURY-LEHNER est par conséquent, non sincère. Le budget présenté par Madame Sophie DHOURY-LEHNER et par conséquent non équilibré. Le budget de madame Sophie DHOURY-LEHNER est une mascarade. Le budget de madame Sophie DHOURY-LEHNER est le symbole de son incompétence et de celle de son équipe. François Hollande disait que son ennemi est la finance, ce soir, le budget prouve que les ennemis de madame Sophie DHOURY-LEHNER sont la finance et les agents municipaux. Chers collègues de la majorité, rassurez-vous vos indemnités sont correctement budgétées, l'enveloppe s'élève à 393 000 € contre 300 000 en 2020. Rassurez-vous, les frais de réception des fêtes cérémonies et les dépenses d'alimentation sont à la hausse. Madame Sophie DHOURY-LEHNER prend bien soin d'elle et de ses quelques proches. Ce budget est insincère. Ce budget est irréaliste. Ce budget est une mascarade. Les creillois n'en peuvent plus de vos belles paroles, les creillois n'en peuvent plus de vos belles promesses, les creillois n'en peuvent plus des petits arrangements, les creillois veulent des élus sincères, les creillois veulent des élus responsables, les creillois veulent des actes et ils veulent tout de suite. Je refuse que ce budget soit imposé par la chambre régionale des comptes à cause de votre incompétence. Alors madame la Maire, je vous propose de suspendre immédiatement ce conseil municipal pour élaborer ensemble un budget juste, sincère et transparent pour Creil et les creillois. Si vous refusez madame Sophie DHOURY-LEHNER je n'aurai d'autre choix que de saisir monsieur le Préfet sur les aberrations de ce budget les creillois méritent mieux, rigolez bien. On rigolera d'ici quelques jours madame Sophie DHOURY-LEHNER. Merci.

Sophie DHOURY-LEHNER : ah si je ris, je ris jaune monsieur NACHITE, parce que le spectacle que vous donnez aux creilloises et au creillois est relativement affligeant. Il y a quand même un chiffre sur lequel j'espère que vous avez raison. Ah ça vous épate, hein ça vous étonne, il y a quand même un chiffre sur lequel j'espère que vous avez raison : c'est le 112 ans parce qu'on en est qu'à la 106e années de socialisme à Creil, mais j'espère que c'est prémonitoire. Merci monsieur NACHITE.

Thierry BROCHOT : je ne sais pas si ça va être une réponse technique, une série que je regardais sur M6 que j'aimais beaucoup s'appelait Kaamelott une réplique que j'ai gardée : c'est systématiquement débile mais c'est toujours inattendu.

Sylvie DUCHATELLE : alors dans un contexte, en fait, de ressources limitées, il est indispensable de faire preuve de priorisation pour garantir que des projets soient menés à bien, avec un impact concret et mesurable. Le budget ne mentionne pas explicitement de fonds de réserve pour des situations imprévues, ce qui pourrait poser des problèmes en cas d'urgence ou de dépenses imprévues, comme ça a été le cas pour l'espace Buhl de 1,2 million d'euros. Les 15,46 millions d'euros contractés pour équilibrer la section d'investissement, les intérêts générés par ce nouvel emprunt, combiné à la hausse des taux sur les marchés financiers alourdissent les charges budgétaires. À moyen terme cela réduira les marges de manœuvre financière pour d'autres investissements ou pour des ajustements en cas de crise, et révéleront une dépendance continue à la dette. Quelques efforts sont prévus pour réduire davantage l'indépendance aux emprunts, dans les années à venir, je n'en ai pas vu. Le portage imprévu de 600 000 € en trésorerie lié aux nouvelles règles de versement des acomptes par l'ANRU augmente la pression financière immédiate. En cas d'autres imprévus ou de délais dans les versements de subventions, la commune pourrait être confrontée à des difficultés pour honorer ses engagements. Quels mécanismes sont envisagés pour renforcer les liquidités et atténuer les tensions liées au portage financier imposés par l'ANRU ? Il n'y a pas d'anticipation pour la commune concernant les risques liés à l'inflation ou aux imprévus géopolitiques sur des projets en cours. Par conséquent, certaines mesures s'imposent à nous, une réduction des investissements non prioritaire, en impliquant une réduction des dépenses d'équipement, un renforcement du fonds de roulement, en mobilisant les excédents et en adoptant

des mesures d'économie pour garantir au moins 60 jours de trésorerie. Une gestion de la dette avec rigueur en imposant un moratoire sur de nouveaux emprunts et une renégociation pour alléger leurs coûts merci.

Hicham BOULHAMANE : alors comme ça a été dit par monsieur BROCHOT, nous avons eu l'occasion de plutôt bien débattre, il y a un peu plus d'un mois, donc on va essayer d'être plutôt court, éviter de paraphraser. Je pense que nous concernant, on avait passé quelques messages, mais pour revenir même si on en parle beaucoup, je pense que c'est toujours important de rappeler le contexte dans lesquels on est amené à faire ces exercices. Exercices qui sont différents, la majorité a élaboré le projet, nous en tant qu'opposition, on a regardé quand même et donner des avis. L'objectif étant quand même au final, que tout ça soit constructif dans l'intérêt des citoyens et que ne soit pas un simple jeu de théâtre. Le contexte des collectivités aujourd'hui, on le sait et pas uniquement pour la ville de Creil, ça a été le cas et on a eu l'occasion dans des débats budgétaires précédents, alors on n'est plus pour, en tout cas je parle plus pour moi, mais on est plus très jeune et on a eu à plusieurs reprises l'occasion de débattre sur des sujets qui étaient j'allais dire intrinsèquement liés à la situation de notre ville. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, et il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de le dire. La situation est compliquée pour l'ensemble des collectivités dans notre pays. On a un contexte, je ne vais pas repasser dans le détail mais, réduction des dotations de l'État, même si pour le coup, il faut le reconnaître que dans notre contexte, on est plutôt préservé, on peut se poser la question combien de temps. Ça ne nous interdit pas, comme ça a été dit par d'autres collègues, d'essayer d'anticiper parce que malheureusement, le contexte politique on le connaît tous, et je ne pense pas que les politiques à venir seront favorables à des villes en parlant de sociologie similaire à Creil mais c'est un autre débat. Néanmoins, il y a les augmentations des dépenses sociales environnementales, ça touche toutes les collectivités, les inflations, bien on la vit tous à titre personnel et on le voit bien, on parlait il n'y a pas très longtemps, rien que de la dimension des assurances, les difficultés de s'assurer et l'augmentation de l'ensemble des coûts liés aux assurances. La volonté de maintenir des services publics à destination de la population, là pour le coup notre ville, encore une fois, et au regard de la sociologie, c'est plus important que même dans d'autres collectivités. Donc il faut assumer. Et les enjeux, bien sûr, alors c'est un grand débat national, en ce moment, mais de transition écologique puisque dans les moments les plus compliqués, on aime bien mettre de côté, j'allais dire, cette dimension parce que c'est un peu la plus simple mais ce sont des vrais enjeux. À côté de ça, je pense que c'est important pour nous aussi, une fois qu'on on a bien mis sur la table, la difficulté de l'ensemble des collectivités c'est ne jamais oublier aussi la situation de l'ensemble des citoyens, dont on fait tous parti, on est tous citoyens à part entière, indépendamment d'être élu, et les citoyens sont concernés aussi au même titre par l'inflation. Un problème d'évolution de salaire dans notre pays, la crise énergétique, même si on a annoncé des réductions de coût, on s'attend tous à une remontée encore au regard d'un certain nombre de législation qui sont mis en place. Toute la partie liée aussi à la fiscalité et on en a déjà débattu, on a été amené à augmenter l'ensemble de nos taux et je pense qu'il y a aucun élu, qui, de manière honnête ici dans ce conseil ne peut dire qu'il n'a pas été interrogé par au moins un citoyen à ce sujet-là, puisque c'est quand même un impact très important. Je ne vous refais pas mon histoire de la Roseraie et de l'évolution de la taxe foncière sur les dernières années. Voilà donc ça juste en préambule, je pense que c'est important de rappeler ce contexte sans rentrer dans l'ensemble des chiffres. Il y a beaucoup de chiffres qui ont été donnés, ça a été rappelé par Monsieur BROCHOT et je l'en remercie, on avait alerté dans le cadre du débat d'orientation budgétaire sur plus des enjeux de trajectoire, on va faire un focus, uniquement sur la partie fonctionnement, on ne va pas parler de la partie investissement qui a été bien expliquée, c'est la politique de la majorité, vous avez votre feuille de route. Sur un certain nombre se pose la question légitime de savoir quel rythme on maintient mais c'est un autre débat. Sur la partie fonctionnement ce qui nous avait interpellé, nous, en termes de trajectoire quand on fait l'exercice de manière rétroactive sur les 5 dernières années, on a des recettes de fonctionnement qui pour le coup stagne quasiment, alors, j'exagère parce qu'elles augmentent de 0,91 %. Mais moins que l'inflation et en plus c'est l'exercice si on fait l'exercice, alors on est sur un budget primitif 0,91 % c'est de budget primitif à budget primitif, si on fait budget primitif à CA c'est même négatif, je ne rentre pas dans les détails techniques mais globalement on a des recettes de fonctionnement sur les deux dernières années 0,68 : 2023-2024, 0,91 : 2025 en gros ça stagne. On a eu 12 % mais c'était une année entre guillemets anormale puis que on avait augmenté significativement les taxes. Donc on a des recettes de fonctionnement qui stagnent. D'ailleurs un élément très important, je pense avoir en tête, sur l'exercice 2023-2024, donc entre la comparaison entre 2023 et 2024, c'est la première année où on a une diminution des recettes relatives aux impôts et aux taxes moins 144 000 €, donc c'est un levier comme un autre. On a celui-ci les dotations, celui-ci baisse les dotations augmentent un peu compense, mais on voit la difficulté de l'exercice et en parallèle de ces recettes de fonctionnement, il y a les dépenses de fonctionnement et encore une fois on va être nous très clair et on assume nos positions l'objectif fixé de 2 % on y adhère et on pense que c'est un très bon objectif néanmoins comme on l'avait dit dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, on le sait et je pense que vous le savez, il est très ambitieux. monsieur BROCHOT, vous parliez de faire preuve de toute l'imagination possible, il va falloir en avoir, puisque quand on fait l'exercice et vous l'avez repris, de manière très honnête mais, quand on fait l'exercice sur les 5 dernières années, on l'a fait de 2021- 2024 on est à 5,75 de moyenne donc quasiment 6 sur l'évolution des dépenses de fonctionnement donc c'est ambitieux de vouloir tenir les 2 %, ça semble néanmoins pour nous indispensable et nécessaire si on veut continuer à dégager de la CAF pour pouvoir maintenir les

investissements, qui à notre sens quand on parle des écoles etc ...c'est pas des investissements de plaisir, c'est des investissements attendus par la population dont Creil a besoin. On aurait peut-être choisi, nous, d'autres types d'investissement mais on reconnaît que ceux qui sont réalisés, aujourd'hui, sont pertinents dans le cadre de la ville, mais les 2 % vont être très ambitieux, et est-ce qu'on peut demander, nous après voir la forme que ça peut prendre mais on débat et c'est la loi qui est comme ça et c'est les fonctionnements qui sont comme ça, mais on débat de manière annuelle, généralement les bilans, on a un moment dans l'année, nous on aimerait bien être tenu informé, alors quelle forme ça peut prendre ? quelle possibilité ? parce que c'est compliqué de remettre à jour des budgets tous les mois, mais on aimerait bien que le conseil municipal soit tenu, au moins de manière semestrielle, sur j'allais dire, la cible attendue à la fin de l'exercice sur ces enjeux de dépenses de fonctionnement. Je reprends quand même deux points : quand on parle de dépenses de fonctionnement globalement il y a deux points : il y a les dépenses les frais du personnel et ce qu'on va appeler les charges à caractère général. Encore une fois, de manière honnête intellectuellement, faut reconnaître que sur l'exercice 2023- 2024, 2024- 2025 en comparaison, on était quasiment à 3 % d'évolution de dépenses de personnel, donc l'objectif de tenir les 3 %, pour celui-ci je pense que il faut continuer dans la continuité, celui-ci est tenable d'ailleurs, on avait eu l'occasion monsieur VILLEMAIN de débattre ici, à plusieurs reprises, parce qu'il y a l'évolution, mais il y a aussi la masse sur laquelle on se compare, on a été toujours par rapport au ville de même strate alors c'est un pourcentage, en pourcentage de la CAF, alors ce débat par parce que la CAF, elle évolue d'une année à une autre, mais globalement on était en 2020 à 6,24 % en plus de dépenses par rapport aux villes de même strate, on est passé à 5,73 en 2021- 4,98 en 2022 et 4,98 en 2023, donc on se rapproche de plus en plus de la moyenne des villes de même strate donc pas de sujet pour nous, de notre côté sur la partie des frais de personnel. Néanmoins, la vraie inquiétude, ce sont les charges à caractère général et on peut rentrer dans le détail, l'explosion du prix de l'électricité ect... donc c'est là où il va falloir vraiment faire preuve de d'imagination, mais là pour le coup sur 2023-2024, on a pris 13, 86 % on en avait débattu à l'époque -1,21 % entre 2024- 2025 donc ça a vraiment baissé néanmoins, tout ça on le sait, c'est très fragile. C'est un contexte dans lequel on évolue et donc pour conclure encore une fois à l'image de ce qu'on avait dit dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, on est supportif de l'objectif de 2 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement, néanmoins, on pense que c'est très ambitieux et que ça sera très difficile à tenir et que donc comme on dit dans le jargon : il y a le plan A, il y a le plan B, il y a le plan C et qu'il il faut être très vigilant, puisque si les dépenses de fonctionnement dérapent, c'est les investissements qui seront concernés de manière directe voilà. Merci.

Thierry BROCHOT : oui je reviens un quart d'heure en arrière sur ce que disait madame DUCHATELLE sur le fonds de roulement, en fait on s'est renseigné auprès des services pour avoir les derniers chiffres le fonds de roulement s'établit à 3 800 000 € et pour information un train de paye c'est à-dire un mois c'est 2 300 000 €. Voilà ça répond.

Karim BOUKACHBA : chers collègues, dans un premier temps, je tiens à saluer quand même qu'une partie de l'opposition, félicite les orientations qui sont pris par la majorité, et ça c'est quelque chose qu'il faut souligner parce que ça veut dire qu'on était dans le vrai et que plus on avance plus les gens comprennent l'engagement qu'on s'est fixé et surtout l'orientation qui a été prise pour cette mandature. Aujourd'hui, on se réunit pour débattre du budget primitif, un moment crucial de notre ville qui est éminemment important ,mais ce budget ce n'est pas seulement un document financier, il reflète en fait nos valeurs et notre engagement envers les habitants, et c'est ça qui est important, parce que depuis le début des débats on entend beaucoup de chiffres voler, je ne sais pas si dans l'assistance aujourd'hui, si on posait la question aux citoyens s'ils comprennent quelque chose dans les chiffres mais en tout cas ils comprennent une chose qui est imminemment importante c'est les orientations qu'on prend nous dans la majorité. Ce sont des orientations qui servent au quotidien des creilloises et des creillois et ça c'est quelque chose qui est imminemment important et c'est de ce fait-là qu'on a leur confiance et c'est de ce budget là qu'on arrive à mettre justement sur pied et en place bah le projet dans lequel ils nous ont fait confiance depuis le début de la mandature et ça c'est important de le souligner. Alors c'est sûr on a les collègues qui l'ont évoqué c'est important, et je ne vais pas m'appesantir là-dessus mais c'est quand même important de le souligner, on est dans une situation économique très incertaine. On est dans une situation géopolitique qui nous conduit à être vigilant pour l'avenir et surtout pour le budget qu'on est en train de constituer dans la majorité. Pourquoi, je dis géopolitique parce que il y a des annonces qui ont été faites au niveau européen et des annonces qui ont été faites au niveau national, et j'attire votre attention sur le fait que l'Union européenne a annoncé 800 000 milliards d'euros pour l'effort de guerre donc c'est-à-dire que c'est de l'argent qu'il va falloir capter dans les pays européens et il y a aussi l'annonce faite par le Président de la République et pas des moindres 100 milliards pour l'effort de guerre, c'est-à-dire que pour acheter de l'armement, il va falloir augmenter de 50 % le budget de la défense. C'est-à-dire qu'il va falloir trouver du financement quelque part puisque on nous a expliqué pendant des années des années qu'il n'y avait plus d'argent dans les caisses de l'État donc il faut bien trouver une source de financement pour garantir ce financement-là. Donc voilà, tout ça c'est quelque chose qui nous conduit à être vigilant pour les budgets futurs, et on a été, voilà, on a pris conscience de ça dans la majorité et c'est pour ça qu'on vous propose un budget, cette année, qui est quand même maîtrisé et qui tient compte des circonstances au niveau national et international. Nous continuons à investir dans les projets qui façonne l'avenir de notre ville, c'est ce qu'on s'est fixé comme objectif : par exemple la rénovation des écoles, c'est quelque chose qui est vraiment important

puisque nous allons avoir toutes les écoles qui vont être rénovées. Et il y a aussi tout ce qui est l'infrastructure et le cadre de vie, qui est aussi un point important que nous attirons comme vigilance, c'est surtout que nous voulons développer au niveau de la commune, et j'attire votre attention depuis le mandat précédent et ce mandat-là. Je salue le fait qu'on ait maintenu le budget, sur le budget participatif, qui est un budget qui est mis à la disposition directe des citoyens et des associations. Et je peux vous assurer qu'il y a vraiment un travail qui est fait au cœur des quartiers avec les élus et les associations et les habitants de quartier, donc c'est vraiment quelque chose qu'il faut maintenir, réfléchir peut-être à augmenter et ça c'est quelque chose qui parle aux citoyens, je veux dire c'est quelque chose de concret c'est ce qui nous demande, c'est-à-dire qu'on améliore leur quotidien, mais qui soient acteurs aussi de leur cité, et ça c'est important et nous allons en tout cas nous élus communistes, continuer à défendre ce projet-là. Et d'ailleurs, je salue, vous me permettez, puisque c'est le dernier budget de la mandature, et donc je vais permettre on ne sait pas, Yvette, qui a été l'une des premières à avoir conduit avec Nicole Capon le budget participatif, et voilà j'ai une pensée pour eux qui ont vraiment mis en place ce dispositif et aujourd'hui on le perdure. On verra, on réfléchira dans l'avenir à amplifier ce budget qui m'a l'air, enfin, qui nous paraît important à continuer. Il y a aussi et on le voit, un élément important et ça va être les seuls chiffres que je vais sortir, puisqu'on en a sorti tellement et je ne veux pas vous saouler avec le nombre de chiffres. Mais en 2025, le budget est 115 millions d'euros et sur les 115 millions d'euros il y a plus de 63 millions d'euros qui partent sur le fonctionnement, et 52 millions qui partent sur de l'investissement. Dans la partie fonctionnement : il y a une partie qu'il faut avoir en tête et qui on va dire défavorise un peu le financement : c'est la cotisation et les primes d'assurance. Aujourd'hui, on est confronté à des compagnies d'assurance qui augmentent les tarifs, et ça c'est quelque chose qui va dans l'avenir peut-être nous mettre en difficulté. Il faudra qu'on réfléchisse dans la majorité mais c'est quelque chose à avoir en tête. Bon nombre de collectivités et de villes sont dans la difficulté et sont obligées même de s'auto-assurer. Je ne sais pas si on dit comme ça s'auto-assurer, parce qu'ils ne peuvent pas faire face aux tarifs qui sont proposés par les assurances, et ça c'est quelque chose qui pourrait nous mettre en difficulté. Je salue, en tout cas, le travail qui est fait par les agents : de toujours essayer de trouver des tarifs préférentiels mais, on sera peut-être obligé, un jour, d'avoir une confrontation sur les tarifs. Ensuite, je voudrais quand même mettre en lumière une situation qui me paraît importante et je prendrai juste, j'avais écrit quelque chose de beaucoup plus grand mais je vais prendre juste un point qui a fait l'actualité dernièrement, je ne sais pas si vous l'avez entendu mais Vincent BOLLORÉ a été exonéré de 236 millions d'euros voilà, sans qu'on ait justification sur l'exonération. Vous, si vous payez en retard vos impôts : c'est 10 % de plus, et là, par contre, on ne vous exonère pas, vous êtes obligé de payer. Ça c'est une réalité de terrain et on voit qu'il y a des inégalités qui se creusent dans cette société, et je sais qu'il y a des députés socialistes communistes et Europe Écologie Les Verts qui ont posé la question au gouvernement de savoir pourquoi il a été exonéré, on ne sait pas pourquoi et on aimerait bien voir les justificatifs de cette exonération. Mais en tout cas, ça montre bien qu'il va falloir continuer à se battre contre un gouvernement qui va mettre des privilèges pour les grands groupes et pour les grandes fortunes de France. Il ne faudra pas lâcher. Et je vais conclure pour dire qu'en tout cas, on remercie l'ensemble des agents de la ville et de leur dévouement et de leur engagement tout au long de cette mandature. Le travail qui a été essentiel pour réaliser nos projets, ça a été fait avec les agents. Grâce à leur soutien, nous avons pu investir dans nos écoles, soutenir les structures de soins, renforcer l'accès à la culture, au sport soutenir le tissu associatif, et ça c'est vraiment le budget qu'on a façonné, c'est grâce au budget, grâce aux agents qu'on a pu accompagner la population, parce que

l'État a reculé. Donc pour conclure, je dirais que ce budget clôt une mandature d'engagement et de lutte pour un projet municipal fort à mon sens. Le prochain budget sera présenté par une nouvelle équipe porteuse d'un projet différent. Et, nous espérons qu'il s'inscrira dans une ambition à la hauteur des défis de notre ville et des attentes de nos concitoyens. Nous continuerons à œuvrer pour une ville plus juste, plus solidaire et plus écologique. Je vous remercie.

Sophie DHOURY-LEHNER : merci Monsieur BOUKACHBA, rien n'indique que c'est le dernier budget de la mandature. Nous n'avons pas encore la date officielle des élections municipales, et donc si elles interviennent, fin mars, il n'est pas exclu qu'on soit obligé, voir plus tard, il pas exclu qu'on soit obligé encore de de travailler une année de plus mes chers collègues, préparez-vous il faut être endurant.

Jean-Claude VILLEMMAIN : madame la maire et chère Sophie, mes chers collègues, madame et monsieur les élus d'opposition de droite. Je vais faire un premier constat dans ce débat, je crois que dans la majorité, on a tous compris que celui qui se prend pour le leader maximo de l'opposition creilloise. Je ne le nomme pas, vous avez deviné, a choisi, a désigné que sa principale menace, dans la course au siège de Maire, qui convoie depuis tant et tant d'années : s'appelle Sophie LEHNER. Je crois que ça a été très clair, j'ai arrêté de compter à 58 fois son nom, et on en est qu'à la 2^e, 3^e, 4^e, 4^e délibération. Avec ce budget 2025, la majorité fait preuve d'une prudence audacieuse. Je m'explique, prudence, parce que nous gardons des marges de manœuvre pour l'avenir même si certains ratios peuvent se dégrader pendant un an ou deux. Audacieuse car nous voyons l'avenir et la situation de notre pays et de notre ville s'améliorer, et qu'il nous faut anticiper pour avoir un temps d'avance sur l'élaboration des dossiers et être prêt au moment de la reprise. On ne peut pas, comme le font les oppositions, nous reprocher de ne pas exécuter notre programme d'un côté et d'un autre côté de trop investir pour préparer l'avenir. On le voit sur les réseaux sociaux, on le voit dans des tracts et on les entend ici. Nous continuons d'avancer dans la réalisation de notre programme d'une manière régulière,

sans à-coup, ni rupture, seul, celles et ceux qui nous ont critiqué et qui n'ont pas voté l'augmentation de la taxe foncière, il y a quelques temps, devraient reconnaître leur erreur d'analyse. Comme on dit dans le langage populaire, nous avons anticipé sur les années de vache maigre qui sont arrivées plus vite que prévu, où eux ils ont fait comme la cigale, ils ont continué à chanter. Augmentation des énergies, hausse des taux d'intérêt, raréfaction des prêts et de l'argent public, crise immobilière et économique, seul les dividendes versés aux actionnaires n'ont pas subi la crise comme quoi l'argent, il y en a mais il faut aller le chercher. Bien sûr là où il est. Les mêmes aujourd'hui qui nous critiquaient veulent nous donner des leçons budgétaires, à grand bruit avec des chiffres et des chiffres et des chiffres, mais leur analyse par exemple : ils ont parlé d'une analyse, oui, cette analyse nous l'avions commandé pour justement anticiper sur la fin du mandat. Cette étude avait pour but de définir les trajectoires budgétaires possibles et il fallait en choisir une et apporter les correctifs souhaités en fonction des choix réalisés. Au final, mesurer le delta entre ces trajectoires, ainsi que les conséquences des choix opérés, c'est ça gérer une ville. Surtout l'erreur fondamentale de nos oppositions de droite réside dans la confusion entre une étude prospective d'un analyste et les conclusions d'un rapport de la Chambre régionale des comptes qui constate et analyse un résultat pour faire des recommandations. À écouter nos oppositions, nous dépenserions trop au chapitre 11 et 12. Regardons de plus près : chapitre 11, ce sont des dépenses de fonctionnement courantes, comme le chauffage, l'éclairage, l'entretien du patrimoine, les consommables, les crèches, les écoles, la propreté de la voirie, l'entretien des espaces verts et on retrouve au chapitre 65 : les subventions aux associations, la faïencerie, le CCAS. Que nos oppositions nous disent, sous forme d'amendement, écrit et justifié, ce que l'on doit supprimer. Qu'elles nous disent : quel service à la population, il faut fermer ou privatiser. Sans amendement écrit, argumenté, nos oppositions ne continueront d'être que stériles. Elles font partie de cette foultitude de gens qui ne font rien, mais qui critiquent, mais nos oppositions même ça elles le font mal. Je pourrais faire la même analyse avec le chapitre 12 : celui des dépenses RH, je me contenterai que de donner quelques exemples : postulat de départ, il faut baisser les crédits chapitre 12, voire au pire les encadrer drastiquement, bien sûr mais, car il y a un mais, il faut toujours plus de policiers, mais il faut plus de place en crèche, mais il faut plus d'agents de propreté pour ramasser les déchets des encombrants délaissés sur la voie publique par des personnes indélicates, et souvent elles n'habitent pas Creil, mais il faut plus de place pour le périscolaire. J'arrête là : les « mais », mais cette liste est non exhaustive. Nous n'augmentons le chapitre 12 que pour faire face aux augmentations des réformes voulues par l'État. On en a parlé et pour financer quelques avancées sociales. Diminuer le chapitre 12 aurait pour première conséquence, la suppression d'emploi dans certains services à la population ou la privatisation de ces services, ce qui induit une augmentation du coût payé par les familles creilloises. Même question, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues de l'opposition stérile, par voie d'amendement dites-nous quels sont les services que nous devrions selon vous supprimer ou diminuer la voilure ou privatiser. Cette démarche, vous va à merveille, elle ne nous étonne pas puisque vous êtes pour une politique libérale alors mettez la en jeu, tout de suite. Nous savons que les services publics, nous, sont le patrimoine de celles et ceux qui n'ont rien, c'est pour ça, que nous sommes pour le budget, tel que nous voulons le voter. Ne pas le voter, c'est voter contre les associations, c'est voter contre le CCAS, c'est voter contre la masse salariale, c'est voter contre les services publics, contre l'aide et l'accueil des enfants, ne pas voter le budget, c'est ne pas voter l'investissement, la mise à niveau des bâtiments publics et les moyens d'agir, ne pas voter ce budget, vous met hors-jeu. Lors du vote des délibérations en cours d'année visant les dépenses que je viens de citer, vous n'aurez pas voter les recettes, vous ne pouvez pas voter les dépenses. Alors soyez correctes intellectuellement, pour une fois avec vous au moins, abstenez-vous sur ces délibérations et au moins vous serez justes. En conclusion, nous faisons notre phrase, celle de Jean Jaurès : « la collectivité nationale ou communale peut exercer ses grandes fonctions économiques dans des conditions nouvelles, avec la participation des consommateurs groupés et des travailleurs organisés ». Ce texte est de 1912, et il a gardé toute sa saveur politique, toute sa force prémonitoire. Il est le fondement de notre action. Renforcer le service public pour une société plus humaine. Je vous remercie.

Sophie DHOURY-LEHNER : Monsieur AKABLI, si c'est pour répondre prenez la parole maintenant monsieur NACHITE, s'il vous plaît.

Noureddine NACHITE : hors micro.

Sophie DHOURY-LEHNER : monsieur NACHITE encore une fois c'est moi qui préside les débats donc je vous donne la parole.

Noureddine NACHITE : hors micro.

Sophie DHOURY-LEHNER : parce que je préside la séance Monsieur NACHITE et je n'ai pas de compte à vous rendre. Parce que vous allez répondre monsieur NACHITE ça sera plus d'actualité, quand vous allez prendre la parole.

Noureddine NACHITE : ce n'est pas grave, mais franchement c'est... Pour répondre au « bla bla bla » de votre premier adjoint. Je vous demande encore une fois, je veux être une opposition constructive. Ne votez pas ce budget et qu'on puisse le travailler avec mes conseillers, parce que vous allez encore être retoqué, donc je veux être une opposition constructive et je ne veux pas être un frein merci.

Sophie DHOURY-LEHNER : Monsieur NACHITE si vous voulez être une opposition constructive et respectueuse, n'utilisez pas des termes comme « bla bla », c'est très désobligeant. C'est la langue française qui rend ce vocabulaire très désobligeant.

Noureddine NACHITE : hors micro.

Sophie DHOURY-LEHNER : ne m'interpellez pas monsieur NACHITE et calmez-vous. Je vais donner la parole à Monsieur AKABLI. Vous vous donnez en spectacle, c'est triste.

Noureddine NACHITE : hors micro.

Sophie DHOURY-LEHNER : monsieur NACHITE premier avertissement, je vous demande de vous taire. Allez-y monsieur AKABLI, je pense que vous allez pouvoir être tranquille.

Adnane AKABLI : non c'est bien, je disais difficile de passer après monsieur VILLEMMAIN, j'aurais dû passer avant lui. Alors madame la maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, nous débattons aujourd'hui du budget prévisionnel 2025, dans un contexte international et national particulièrement instable. Les tensions géopolitiques se sont accrues, ces dernières années, alimentées par des conflits persistants au Proche Orient et j'en profite pour rendre hommage et une pensée aussi sincère auprès des enfants palestiniens, des familles palestiniennes qui sont bombardées, tous les jours par le gouvernement d'extrême droite, sioniste israélienne, en Ukraine, en Afrique, en Asie, mais aussi par une montée des tensions entre les grandes puissances comme dirait l'autre : « le monde part en vrille ». Loin d'être un simple jeu loin, d'être un simple enjeu diplomatique, ces crises ont des répercussions directes sur notre économie locale, en pesant sur les coûts de l'énergie, sur l'approvisionnement des matières premières et sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Creil comme toutes les communes doit prendre toute sa part dans cette transformation, en investissant pour l'avenir et en protégeant ses habitants des turbulences mondiales. Face à ces défis, notre responsabilité de ne pas « subir » comme dirait l'opposition, mais d'agir. Agir pour préserver les services publics qui garantissent la dignité de chacun. Agir pour une justice plus sociale. Agir pour que Creil continue à être une ville solidaire engagée résiliente. C'est pourquoi malgré ce contexte budgétaire contraint et inédit, nous avons fait le choix d'un budget d'action, de combat et d'engagement. Un budget d'action puisque celui-ci progresse de 4,2 %, garantissant un niveau de service élevé pour les habitants monsieur VILLEMMAIN l'a rappelé. L'éducation, la solidarité, l'enfance et la jeunesse restent nos priorités et je vais souligner que les tarifs des services municipaux n'augmenteront pas pour les creillois en ce qui concerne les services en direction de l'éducation et de la solidarité de l'enfance et de la jeunesse. Nous assumons également le maintien des tarifs, sans augmentation pour les familles, contrairement à ce que disaient l'opposition, dans une période où tant de ménages souffrent de la hausse des prix. L'accès gratuit aux médiathèques, même pour les extérieurs, illustre notre volonté d'ouvrir encore davantage la culture à toutes et tous. Avec 52,1 millions d'euros investis en 2025, soit une hausse de 8,29 %, nous poursuivons la transformation de notre ville, en accélérant les projets structurants qui façonneront Creil. Ce véritable tournant engagé prend aujourd'hui toute sa tournure et sort de terre avec de nombreux projets concrets. Une volonté attachée de transformer la ville sans lui retirer son âme et son visage. Visage fâché de la droite, qui voit autant de projets se concrétiser et qui critiquait notre ambition. Ambition, qui nous mène à proposer un budget de combat sur la question par exemple du logement, de la tranquillité publique, de la pauvreté et de l'environnement. La rénovation urbaine est au cœur de notre ambition grâce aux investissements du nouveau programme national de renouvellement urbain. Nous réhabilitons les logements, modernisons nos équipements, c'est bon de le rappeler, réaménageons nos quartiers et réhabilitons nos écoles. Nous poursuivons la réhabilitation des logements pour garantir un habitat de qualité plus respectueux de l'environnement et adapté aux besoins de nos familles. Ce sont des centaines de logements qui bénéficient d'amélioration thermique et énergétique, réduisant ainsi les charges des habitants. Pendant que nous investissons pour améliorer le quotidien des habitants, la droite, elle n'a eu de cesse de détricoter les politiques sociales et du logement. Aujourd'hui encore, elle ne défend rien d'autre que la case sociale préférant, priver la population de solutions concrètes plutôt que d'accompagner les collectivités dans leur mission d'intérêt général. Nous investissons, également, dans les espaces publics, avec de nouveaux aménagements urbains pour embellir nos quartiers et renforcer la nature de notre ville. Les voiries, les trottoirs et l'éclairage public sont modernisés pour rendre notre ville plus agréable et plus accessible à toutes et à tous. La tranquillité publique est aussi une préoccupation majeure des creilloises et des creillois, c'est pourquoi nous renforçons nos actions, en faveur de la sécurité avec le développement du réseau vidéo protection et l'installation de nouvelles caméras. Mais cela ne suffit pas, on continue d'augmenter les effectifs de la police municipale. Enfin, ce budget est surtout un budget d'engagement au-delà des infrastructures, nous investissons aussi dans l'humain, nous avons fait le choix de maintenir 2,76 millions d'euros de soutien au tissu associatif, tu l'as rappelé Karim tout à l'heure, véritable pilier du lien social œuvrant pour la vitalité et l'animation de notre territoire, dans un contexte où beaucoup d'autres communes réduisent leurs aides aux associations culturelles et sportives, nos équipes municipales, fait les choix inverses, en maintenant leurs subventions. Nous renforçons également les moyens pour la solidarité augmentant de 30 000 €, la subvention au CCAS. Mais face à cela, que propose l'opposition ? Un rejet systématique, une posture stérile, tu l'as dit tout à l'heure Jean-Claude, de désaccord sans fond, une attitude qui ne défend que ses propres intérêts au détriment de ceux des creilloises et des creillois. Plutôt que de contribuer à l'amélioration du quotidien des habitants, elle construit son argumentation sur des rumeurs, des « on dit », sur des journaux accusés et condamnés pour diffamation. Une opposition qui ne sait pas où elle va, qui n'a pas de cap, ou plutôt qui est même « cap » de se trahir qui soutenait par exemple Génération Creil, avec je cite : « avec Génération Creil et Hicham BOULHAMANE, nous sommes et nous serons les compagnons d'un grand projet, notre relation est sans faille. Je ferme les guillemets » et qui aujourd'hui, les insulte à la moindre occasion, une opposition qui ne sait même pas où elle

va et qui veut gérer la ville, c'est comme demander le chemin un aveugle, mais le Creillois n'est pas aveugle et surtout pas dupe de vos trahisons, de vos absences à toutes les commissions, de vos sorties sur les réseaux, à un an des élections. Mais où étiez-vous pendant 5 ans. Vous sentez ? Vous ne sentez rien, moi, je sens l'odeur de l'hypocrisie, du mensonge et de la duperie. Je vous rassure, ne vous méprenez pas ce n'est pas...

Noureddine NACHITE : Rappel à l'ordre, ça commence à bien faire maintenant, ça commence à bien faire d'accord vous assumez vos responsabilités soit qu'il fait d'accord. Assumez vos responsabilités ça commence à bien faire.

Sophie DHOURY-LEHNER : est-ce que c'est une menace monsieur NACHITE.

Noureddine NACHITE : la démocratie c'est ça, c'est faire vivre la démocratie, ce n'est pas d'être bête. Ce n'est pas parce qu'il se couche devant vous, d'accord, qu'il fait la serpillère que je dois faire la serpillère donc mesurez vos propos s'il vous plaît mesurez vos propos.

Sophie DHOURY-LEHNER : Je suis obligé de vous couper la parole monsieur NACHITE, j'en suis navrée. Je vais être obligée de vous faire sortir.

Adnane AKABLI : ne vous inquiétez pas ça va bien se passer,

Noureddine NACHITE : hors micro.

Adnane AKABLI : alors je reprends ne vous méprenez pas ce n'est pas un vent, mais un souffle, parce qu'un souffle suffit pour qu'il change de bord. Avant-hier : c'était de droite ; hier : c'était sans étiquette ; aujourd'hui : Gaulliste, demain : Devilpéniste,

Noureddine NACHITE : hors micro.

Sophie DHOURY-LEHNER : Monsieur NACHITE,

Adnane AKABLI : et pourquoi pas après-demain marionnettiste. Mais de grâce, s'il vous plaît, toutes ces critiques sont infondées, une opposition stérile refusant tout débat constructif et les solutions pérennes et adéquates pour les creilloises et creillois. Pour conclure, mes chers collègues, vous pouvez constater que ce budget est responsable et équilibré, maintenons notre ambition sans augmenter les taux d'imposition. Nous avons fait le choix d'un budget d'avenir qui protège, qui transforme et qui agit pour l'intérêt général. Nous pouvons être fiers de présenter, aujourd'hui un budget qui correspond au projet de mandat pour lequel les creilloises et les creillois, nous ont fait confiance. Creil prend toute sa part dans sa construction d'une société plus juste, plus solidaire et plus humaniste. Enfin dans un monde en crise, notre ville reste un rempart, une force d'action et d'espoir pour ses habitants. Nous le voterons sans la moindre occasion, sans la moindre hésitation merci. Je vais vous dire : respecter les personnes, je ne suis pas... ouais respecter les personnes merci madame la maire.

Noureddine NACHITE : hors micro.

Sophie DHOURY-LEHNER : un peu de calme, s'il vous plaît. Mais c'est vous que je rappelle à l'ordre monsieur NACHITE, ce n'est pas parce que vous parlez fort et que vous tapez sur la table, que vous êtes plus crédible, monsieur NACHITE. Calmez-vous, c'est vous qui parlez d'insulte.

Adnane AKABLI : Creil est touché au cœur, plutôt,

Sophie DHOURY-LEHNER : Creil est touché au cœur je pense. Le spectacle que vous donnez est affligeant monsieur NACHITE.

Bon mes chers collègues, est-ce que je peux m'autoriser moi-même à prendre la parole pour participer à ce débat fort intéressant. Mes chers collègues, moi j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'ensemble des interventions, je n'en dirais pas autant de tous autour de cette table. Et je voudrais remercier et saluer le travail qui a été effectué par les élus de la majorité accompagnés, par les services pour présenter ce budget qui est ambitieux et résolument tourner vers l'avenir. Ne vous en déplaît. Je voudrais souligner les observations constructives qui ont pu être formulées par une partie de l'opposition. Croyez que je peux comprendre vos inquiétudes, je peux même en partager certaines et d'ailleurs je souhaite retenir la proposition qui a été faite par Monsieur BOULHAMANE et nous ferons des comptes-rendus réguliers de l'exécution budgétaire pour vous tenir informés de la suite des événements puisque nous sommes dans une exécution budgétaire qui est effectivement très incertaine et donc on sera sûrement amené à délibérer sur des décisions modificatives on n'a pas eu à date pour préparer ce budget, notamment l'état 1259 qui nous permet de d'avoir les chiffres exacts sur les dotations et donc on sera amené, forcément à des aménagements et j'espère que nous ne serons pas amenés à gérer trop de crise dans les mois à venir, en tout cas nous vous tiendrons informés par le biais de la Commission des finances et par le biais de la Conférence des présidents qui à mon sens un lieu privilégié pour échanger de manière détaillé et précise sur l'avancée de la situation. Je ne peux néanmoins que constater et regretter les propos tenus par une tout autre partie de l'opposition qui ne cherche qu'à médire, mentir, dénigrer. Une partie de l'opposition qui n'a pas projet, faudrait bien, pourtant à un moment donné que les masques tombent. Parce que pour ma part, je laisse parler les gens monsieur NACHITE, je suis je reste et je resterai socialiste, moi, je n'ai pas besoin d'un prélèvement d'ADN pour connaître mon identité politique, elle a toujours été la même et elle restera toujours la même. Permettez-moi de revenir sur ce budget qui est le fruit de nombreuses années de travail acharné, concrétisé par une section d'investissement à hauteur de 52 millions d'euros. Un juste équilibre entre le haut de Creil et les opérations NPNRU et les actions « actions cœur de ville » en bas de Creil. Il est le reflet de notre ambition pour Creil, de notre engagement pour ses habitants et de notre responsabilité en tant qu'élus. Nous avons construit ce budget dans un contexte exigeant avec la volonté de concilier deux impératifs le premier, celui de garantir la continuité et la qualité des services publics

municipaux : crèches, écoles, restaurants scolaires, mairies de quartier, maison de la ville, maison des associations, équipements sportifs et culturels, nos services de proximité, qui doivent continuer à fonctionner efficacement, et même s'améliorer pour répondre aux attentes légitimes des creillois. C'est une exigence absolue pour accompagner et soutenir les familles creilloises dans leur ensemble. Le second impératif : celui d'assurer l'avenir en investissant massivement pour transformer notre ville, la moderniser et renforcer son attractivité tout en maintenant un cadre de vie agréable et durable. L'adoption de la loi de finance intervenue très tardivement ne facilite pas le travail des collectivités locales. Nous sommes confrontés à des contraintes budgétaires accrues en raison des réformes et des attermolements nationaux qui diminuent nos marges de manœuvre en nous forçant à trouver de nouveaux leviers. Dans ce contexte difficile, nous avons fait le choix de la responsabilité de la résilience, nous refusons de subir et nous voulons continuer à agir pour Creil, en prenant des décisions courageuses et en affirmant notre ambition pour la ville et ses habitants. La force d'une ville comme Creil, c'est sa capacité à garantir un service public de qualité, accessible à toutes et à tous. Nous avons donc fait le choix de maintenir et même de renforcer nos politiques publiques en faveur des habitants. L'une de nos priorités, c'est la solidarité à travers le Centre Communal d'Actions Sociales, nous soutenons les plus fragiles, qu'il s'agisse des familles monoparentales, des personnes âgées, des jeunes en difficulté. En 2025, nous augmentons la subvention du CCAS de 30 000 €. Je le redis, nous augmentons la subvention du CCAS de 30 000 €. Cela va lui permettre de renforcer ses actions notamment en matière d'aide sociale, d'accompagnement à l'emploi et de soutien aux seniors. Nous accordons également une attention particulière à la petite enfance et à l'éducation, l'accès à des structures d'accueil adapté est essentielle pour les familles creilloises. L'éducation est une priorité et nous nous en donnons les moyens. Le sport et la culture ne sont pas en reste, nous poursuivons notre soutien aux associations qui font vivre la ville en maintenant l'enveloppe globale des subventions clubs sportifs structures culturelles et initiatives locales. Nous voulons que chaque creillois quel que soit son âge et son milieu social puisse avoir accès à une offre sportive et culturelle de qualité. À l'heure où la culture est reléguée au dernier rang des priorités de bien des collectivités. Il nous est apparu indispensable de maintenir et renforcer notre soutien aux structures culturelles. Nous ne serons pas les fossoyeurs d'une culture de qualité, plus que nécessaire pour la période que nous traversons. Je rappelle que le gouvernement de droite a annoncé le gel du budget alloué à la part collectivité du « Pass culture ». Cette décision prend de cours les équipes pédagogiques qui craignent de ne pas pouvoir financer les activités et sorties culturelles prévues pour la fin de l'année scolaire. À travers notre contribution financière, en direction des structures culturelles, nous ne pouvons pas colmater toutes les brèches, mais nous tentons du mieux possible d'éviter le naufrage. Notre ambition pour Creil, se traduit aussi par des investissements d'ampleur, qui vont profondément transformer notre ville dans les années à venir. Ce budget d'investissement vient conforter les décisions prises depuis plusieurs années qui trouvent leur apogée. Cette année 2025 poursuivi en 2026. Alors oui, oui, nous sommes ambitieux pour notre ville, oui nous mesurons les risques financiers en cours, oui nous sommes conscients de l'équilibre à maintenir pour passer ce cap. Mais nous savons aussi que ces seules conditions nous parviendront à métamorphoser notre ville. Nous n'avons eu de cesse de présenter ici même les projets phares qui allaient sortir de terre et qui viennent transformer profondément le visage de notre ville : de la Halle Fichet à la restauration du château, de la place Saint-Médard au parking silo, de la crèche arc-en-ciel au futur équipement enfance quartier des Cavées, de l'école relais à l'école Vaillant, tous ces travaux, ces études sont le fruit d'une longue réflexion, d'un travail intense pour répondre aux attentes des creillois. C'est une réalité. Creil se transforme, Creil bouge, Creil change et à ceux qui pensent que nous serions que dans des paroles, des paroles, des paroles et ben je les invite à remettre les pieds sur terre. Car il faut être dans une réalité parallèle pour nier l'évidence. J'ai un support à vous projeter est-ce qu'on peut présenter la carte interactive. S'il vous plaît. Ne me coupez pas la parole monsieur NACHITE. École maternelle... monsieur NACHITE. Donc parmi ces projets d'avenir indispensable pour notre ville lesquels ne sont pas nécessaires pour vous, ma question : elle est purement rhétorique puisqu'ils le sont tous à moins d'être de mauvaise foi. Je ne vois pas un seul de ces projets pointés sur cette carte-là, que vous pourrez consulter hein à moins d'être de mauvaise foi. Je ne vois pas lequel de ces projets n'est pas nécessaire pour la ville et pour les creillois. Je pense notamment à la crise du logement que nous traversons, c'est certainement la plus difficile rencontrée depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, Creil détient de nombreux atouts à mettre en jeu et nous allons nous employer à les mettre en valeur. A ce sujet j'ai noté qu'un article de presse invitait à investir sur Creil, cet article rédigé de manière indépendante par un journaliste a suscité moult commentaires grinçants et disons-le : publication hasardeuse de la part de certains élus de l'opposition. Moi, je note, j'admire même la capacité d'élus de l'opposition à faire vérité des articles qui reprennent de manière approximative des éléments sortis de leur contexte quand ça les arrange et à critiquer, voire même à laminer des articles quand ils sont positifs pour notre ville parce que ça ne va pas dans leur sens. J'en conclus que décidément et je dirais même définitivement, nous ne vivons pas Creil de la même manière et surtout nous n'avons pas la même vision de cette ville. La pression immobilière sur notre commune sur le bassin creillois n'a jamais été aussi forte. Nous tentons de répondre à notre niveau à cette pénurie de logement et ce sont 1000 logements nouveaux qui vont sortir de terre. 1000 logements nouveaux. Ce n'est pas suffisant me direz-vous, certes, nous pouvons toujours faire mieux mais à l'heure où les financements sont de plus en plus difficiles à mobiliser, nous pouvons nous en orgueillir de ce bilan très positif. Je rappelle que le département de l'Oise se retire de la politique logement, et que dans le même temps, les aides de l'État fondent comme neige au soleil. De nombreux programmes de

logement sont actuellement, en cours le long des berges de l'Oise, véritable atout pour notre ville et avec le projet de l'Ec'Eau Port au-delà de la construction de logement, nous repensons les espaces publics et aménageons les berges pour les mettre en valeur. Ce projet ambitieux s'inscrit dans une démarche de développement durable et contribuera assurément à faire de Creil une ville plus attractive et plus agréable à vivre. Le nouveau programme national de renouvellement urbain est un chantier essentiel pour notre ville, il vise à transformer nos quartiers en profondeur en améliorant les logements, en repensant les espaces publics, en favorisant la mixité sociale. Ce programme concernera près de 18 000 habitants et changera durablement le visage de Creil. Mes chers collègues, nous avons construit ce budget avec une grande rigueur afin d'assurer une gestion saine et durable des finances de notre ville. Nous l'avons bâti avec une sagesse audacieuse. Nous avons fait le choix de la sobriété en matière de dépenses de fonctionnement, afin de préserver notre capacité d'investissement. Nous nous attachons également à rechercher activement des financements extérieurs auprès de l'État, de la Région, de l'Union européenne pour soutenir nos projets. L'endettement de la ville reste maîtrisé. Nous avons veillé à ce que les emprunts contractés servent exclusivement au financement d'investissements structurants qui bénéficieront aux creillois sur le long terme. Malgré les contraintes budgétaires et les nouvelles charges qui pèsent sur notre ville, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition. Cette maîtrise de la fiscalité locale, nous permet de préserver le pouvoir d'achat des ménages, tout en garantissant la pérennité de nos services publics et la poursuite de nos investissements. Nous assumons cette décision, car elle est prise en responsabilité, elle nous permet de préserver un haut niveau de service à la population, tout en sécurisant l'avenir financier de la ville. Elle nous donne également la capacité de renforcer les moyens déployés pour la tranquillité publique et le cadre de vie. Le budget que nous vous présentons est ambitieux, réaliste et équilibré il témoigne de notre volonté d'investir pour Creil, de moderniser nos infrastructures, d'améliorer le cadre de vie et de renforcer la solidarité envers les habitants. En l'adoptant nous faisons le choix d'une ville dynamique, solidaire et résolument tournée vers l'avenir je vous invite donc à le soutenir et à poursuivre avec nous cette ambition pour créer ses habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 28 voix pour, 2 voix contre, 6 abstentions, DECIDE

Article unique : d'adopter le budget primitif 2025 comme présenté dans le rapport de présentation et conformément au document comptable réglementaire joints à la présente délibération.

7 Fongibilité des crédits - Autorisation donnée au Maire à procéder à des virements de crédits

Mme DHOURY-LEHNER : M. BROCHOT pour le rapport

M. BROCHOT expose :

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité de crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, la Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virements de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Noureddine NACHITE : alors madame la Maire, tout d'abord, permettez-moi de revenir sur l'immobilier. Oui, l'immobilier est tellement attractif, que votre adjoint et conseiller départemental a décidé de fuir avec sa famille. Point barre.

Sophie DHOURY-LEHNER : Alors monsieur NACHITE, non mais c'est bon, je rappelle que les interpellations personnelles et les mises en cause personnelles sont interdites.

Noureddine NACHITE : pourquoi vous n'êtes pas intervenue ?

Sophie DHOURY-LEHNER : il n'a pas cité de nom, il n'a pas cité de nom contrairement à vous.

Noureddine NACHITE : Moi, je suis direct. Alors madame la Maire, le Conseil d'État posait dès 1948, un principe clair : un acte administratif ne peut être rétroactif. C'est une règle fondamentale du droit qui garantit la sécurité juridique et la prévisibilité de nos décisions. L'administration ne peut pas modifier rétroactivement des droits acquis, sauf si la loi l'autorise ou en cas de nécessité impérieuse reconnue par le juge. Madame la Maire, j'attends de votre part une bonne raison à votre demande de rétroactivité au 1er janvier 2025, la défiance des citoyens à l'égard de la classe politique vous engage à être honnête et transparente. Votre demande de rétroactivité ne concerne nullement l'exercice 2025, puisque le budget n'a été voté que ce soir. Je le

dénoncerai, dès demain, auprès de monsieur le Préfet selon moi, votre demande vise à régulariser votre décision unilatérale, à modifier le budget de 2024 prise en toute illégalité, le 14 janvier 2025. Soyez honnête, madame Sophie DHOURY-LEHNER encore une fois, il faudrait qu'il comptabilise votre premier adjoint. Prouvez-moi que j'ai tort en rendant applicable cette délibération qu'à partir de ce soir.

Sophie DHOURY-LEHNER : ben on va vous le prouver, puisque qu'on va la voter. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole.

Noureddine NACHITE : hors micro.

Sophie DHOURY-LEHNER : Ah ben je vais le prendre le droit monsieur NACHITE. Est-ce qu'il y a d'autres prise de parole de meilleure qualité j'oserai dire.

Noureddine NACHITE : hors micro.

Sophie DHOURY-LEHNER : non, non, non, c'est votre attitude qui ne me plaît pas monsieur NACHITE. Moi je suis restée très cordiale avec vous, très polie, vous ne le méritez pas pourtant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 34 voix pour, 2 voix contre, DECIDE

Article unique : d'autoriser Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1^{er} janvier 2025.

8 Budget Principal - AP/CP

Mme DHOURY-LEHNER : Mme DHOURY-LEHNER pour le rapport

Mme DHOURY-LEHNER expose :

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Ainsi, l'autorisation budgétaire a une portée limitée dans le temps et doit être renouvelée chaque année.

La M57 définit les autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP). Instruments de pilotage et financier. La procédure d'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP) favorise une gestion pluriannuelle de l'investissement en rendant plus aisé le pilotage de la réalisation des programmes. Elle donne une vision globale de la politique d'investissement et facilite les choix et les arbitrages politiques.

Régis par l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les AP/CP permettent un allègement du budget et une présentation plus simple, mais qui nécessitent un suivi rigoureux :

- Une délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense prévisionnelle ainsi que sa répartition annuelle dans le temps et les moyens de paiement.
- Le suivi AP/CP s'effectue par opération budgétaire dont les dépenses sont équilibrées par les recettes : FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt éventuel.

Afin de limiter les ouvertures de crédits annuels aux besoins du mandatement de chaque exercice, tout en améliorant la lisibilité financière pluriannuelle des comptes, le code général des collectivités territoriales offre la possibilité de gérer certains crédits d'investissement en Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP).

L'Autorisation de Paiement constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'une opération. Elle demeure valable dans la limite de la durée adoptée par le conseil municipal avec la possibilité d'être révisée annuellement, voire d'être annulée.

Le Crédit de Paiement est la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées sur l'exercice pour la couverture des engagements contractés, dans le cadre de l'Autorisation de Paiement.

Ainsi, pour chaque projet, est indiqué le montant global d'une AP, une durée, une répartition des CP par exercice et les financements attendus.

Cette délibération a donc pour objet :

- De créer une AP/CP pour les nouveaux projets ou projets en cours,
- De mettre à jour les AP/CP existantes : enveloppe, durée, répartition des montants par année.

Est joint à cette délibération, un tableau reprenant la création d'AP/CP pour tous ces projets et mentionnant les caractéristiques de ces autorisations.

Par opération, le découpage prévisionnel indique les montants susceptibles d'être mobilisés chaque année. Toutefois, la réalité opérationnelle montre que des ajustements annuels seront nécessaires. Ainsi, chaque année, un réajustement de la ventilation des crédits de paiement prévisionnels pourra être exercé, en fonction de l'avancement effectif du projet, des dépenses et des recettes. Ces réajustements vous seront présentés par voie de délibération.

Il vous est proposé d'approuver la mise en place de la procédure d'AP/CP pour l'ensemble des opérations inscrites dans le tableau ci-annexé.

Sylvie DUCHATELLE : *oui alors quels ont été les ou quels sont les obstacles actuels à la consommation des crédits pour les projets, tels que la salle des sports de proximité, le nouvel équipement enfance Cavée. Est-ce qu'il y a des retards administratifs, techniques, et il y a la maison de quartier de Gournay, qui avec le budget des 40000 € ne montre aucune consommation budgétaire, ainsi que des prolongations de durée pour certains projets comme le château ou l'église Saint Médard qui ont vu, qui avaient déjà vu leur durée prolongée. Et qui à nouveau ont leur durée prolongée donc est-ce qu'il y a des explications concernant ces trois domaines s'il vous plaît ? Merci.*

Sophie DHOURY-LEHNER : *alors sur la première partie, je pense qu'il n'y a pas de retard, c'est des logiques d'ordonnancement, d'opération et si vous ne voyez pas d'APCP c'est parce que pour l'instant il n'y a pas d'appel de fond tout simplement sur ces opérations. Mais on est sur un calendrier tout à fait normal à ce jour. Sur le château, je n'ai pas écho de retard, je pense que c'est la prolongation des investigations qui sont en cours et les opérations suivent leur cours voilà tout simplement. Concernant la maison de quartier de Gournay, elle est inscrite au PPI, on n'a pas de dépense inscrite cette année. Je vous rappelle qu'on a ouvert une maison de quartier provisoire sur le quartier sur l'ancienne friche du lycée de Gournay qui nous permet de d'étaler l'investissement. C'est on ne fait pas tout en même temps et c'est cette maison de quartier provisoire qui nous a permis de détendre un peu le calendrier de la maison de quartier définitive. Mais qui suit son cours, c'est une logique d'organisation des dépenses et de choix opérés tout simplement.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 29 voix pour, 2 abstentions, DECIDE

Article unique : d'autoriser la Maire ou son représentant à créer une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour les nouvelles opérations inscrites au tableau joint, et de mettre à jour les AP/CP existantes tant sur leur enveloppe, leur durée, et la répartition des crédits de paiement, tel que présenté dans le tableau annexé.

Emmanuel PERRIN : *alors c'est juste une intervention, j'espère qu'elle ne sera pas mal venue. Madame la Maire, quand je demande la parole je lève la main et j'appuie sur mon micro pour parler, je souhaiterais que l'ensemble des conseillers, conseillères procèdent avec la même procédure afin qu'il n'y ait pas de bruits continus d'élus municipaux qui parle sans micro et qui du coup nous fatigue vraiment beaucoup ça aiderait la clarté des débats merci.*

Sophie DHOURY-LEHNER : *vous n'avez pas la parole monsieur NACHITE. Monsieur PERRIN, je pense que malheureusement vous êtes bien éduqué, ce n'est pas le cas de l'ensemble des membres de cette assemblée et j'en suis consternée.*

9 Budget annexe ZAC Ec'Eau Port - Compte de Gestion 2024

Mme DHOURY-LEHNER : M. BROCHOT pour le rapport

M. BROCHOT expose :

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le compte de gestion 2024 du budget « Zac Ec'eau Port » soumis par le comptable public ci-annexé présente un résultat conforme au compte administratif 2024.

Le comptable atteste de la régularité des opérations et ne formule ni observation ni réserve à leur rencontre.

Il est donc soumis à l'approbation du Conseil Municipal, l'adoption du Compte de Gestion 2024 du Trésorier Municipal de Senlis concernant le budget annexe « Zac Ec'Eau Port » dont la balance générale a été jointe en annexe du Compte Administratif.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de constater l'identité des valeurs entre le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe « Zac Ec'Eau Port »,

- d'approuver le compte de gestion 2024 du budget annexe « Zac Ec'Eau Port ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 29 voix pour, 4 abstentions, DECIDE

Article 1^{er} : constater l'identité des valeurs entre le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe « Zac Ec'Eau Port ».

Article 2 : approuver le compte de gestion 2024 du budget annexe « Zac Ec'Eau Port ».

10 Budget annexe ZAC Ec'Eau Port - Compte Administratif 2024

Mme DHOURY-LEHNER : M. BROCHOT pour le rapport

M. BROCHOT expose :

Les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe « Zac Ec'Eau Port » se décomposent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
TOTAL DES DEPENSES REALISEES	2 941 789.19	3 530 139.18
TOTAL DES RECETTES REALISEES	4 962 633.84	1 487 574.53
SOLDE DE L'EXERCICE	2 020 844.65	-2 042 564.65
REPORT N-1	2 972 489.14	-2 972 489.14
SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE	4 993 333.79	-5 015 053.79
SOLDE GLOBAL		-21 720

Les résultats de l'exercice 2024 sont les suivants :

- Un résultat de fonctionnement de 2 020 844.65 €.
- Un résultat d'investissement de – 2 042 564.65 €.

Auxquels s'ajoutent les résultats de l'exercice antérieur soit :

- Un résultat de fonctionnement de 2 972 489.14 €.
- Un résultat d'investissement de – 2 972 489.14 €.
- Soit un résultat global cumulé de – 21 720 €.

A ce résultat global, il convient d'ajouter les restes à réaliser de la section d'investissement qui s'élèvent à 0 € en dépenses et à 0 € en recettes, soit un différentiel positif de 0 €.

Vous trouverez en annexe, en sus des documents budgétaires réglementaires détaillés, une synthèse du compte administratif 2024 et du budget primitif 2025, qui, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, sera mise à disposition des citoyens sur le site internet de la Ville.

En application de l'article L.2121-14, le Conseil Municipal, dans les séances où le compte administratif est débattu, élit son président, madame Sophie DHOURY-LEHNER, la Maire et monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire jusqu'au 7 décembre 2024, devant se retirer au moment du vote, monsieur Cédric LEMAIRE est nommé président de la séance.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter le compte administratif 2024 du budget annexe « Zac Ec'Eau Port ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 30 voix pour, 4 abstentions, 2 ne prenant pas part au vote, DECIDE

Article unique : d'adopter le compte administratif 2024 du budget annexe « Zac Ec'Eau Port », madame Sophie DHOURY-LEHNER, la Maire et monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire jusqu'au 7 décembre 2024, s'étant retirés de la séance.

11 Budget annexe ZAC Ec'Eau Port - Affectation des résultats 2024

Mme DHOURY-LEHNER ; M. BROCHOT pour le rapport

M. BROCHOT expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5 dispose que les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

Rappel des principes d'affectation :

1 - L'arrêt des comptes 2024 permet de déterminer :

a) Le résultat 2024 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice 2024 (recettes réelles et d'ordre - dépenses réelles et d'ordre), augmenté du résultat reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

b) Le solde d'exécution 2024 de la section d'investissement.

c) Les restes à réaliser en investissement qui seront reportés au budget primitif de l'exercice 2025.

2 - Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2025 de la section d'investissement. La nomenclature M57 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3 - Le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est positif, peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :

a) de financer les restes à réaliser 2025,

b) de réallouer des crédits annulés en 2024,

Le tableau des résultats ci-après détaillent ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2024	3 530 139,18	1 487 574,53	-2 042 564,65
Résultat 2023 (D001)	2 972 489,14		-2 972 489,14
Résultat de clôture de la section d'investissement			-5 015 053,79

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2024	2 941 789,19	4 962 633,84	2 020 844,65
Résultat 2023 (R002)		2 972 489,14	2 972 489,14
Résultat de clôture de la section de fonctionnement			4 993 333,79

Il est donc proposé d'affecter les résultats des deux sections de fonctionnement 2024 de la manière suivante :

- Excédent reporté section de fonctionnement (R002) : + **4 993 333,79**
- Déficit reporté section d'investissement (0001) : - **5 015 053,79**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 34 voix pour, 2 abstentions, DECIDE

Article unique : d'affecter le résultat de l'exercice 2024 au budget 2025 comme suit :

- Excédent reporté section de fonctionnement (R002) : + **4 993 333,79**
- Déficit reporté section d'investissement (0001) : - **5 015 053,79**

12 Budget annexe ZAC Ec'Eau Port - Budget Primitif 2025 - Adoption

Mme DHOURY-LEHNER : M. BROCHOT pour le rapport

M. BROCHOT expose :

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles. Ainsi, et considérant les orientations développées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, le projet de budget primitif 2025 du budget annexe « Zac Ec'Eau Port » s'élève à :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	11 934 006,79 €	11 934 006,79 €
Section d'investissement	9 815 053,79 €	9 815 053,79 €
TOTAL	21 749 060,58 €	21 749 060,58 €

Il vous est demandé d'approuver le budget primitif 2025 du budget annexe « Zac Ec'Eau Port » ci-annexé.

Nouredine NACHITE : Madame la Maire, permettez-moi de faire un petit historique, le 10 novembre 2021, la majorité municipale annonçait fièrement la session de 3 lots de l'Ec'Eau Port : IDE@L 1 million d'euros, PITCH 1 million 6, COGEDIM 2 millions. Le 26 juin 2023, suite au refus de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, votre adjoint, d'accorder une ristourne à la COGEDIM, le conseil municipal actait le retrait définitif de la COGEDIM : résultat une perte de 2 millions d'euros. Le 21 avril 2024, la majorité municipale accorde une ristourne de 500 000 € à PITCH. La vente initialement annoncée à 1,6 million d'euros sera réalisée à hauteur de 1,1 million d'euros. Patatras, le 24 février 2025, malgré le cadeau de 500 000 €, le conseil municipal est contraint d'annoncer le retrait de PITCH. Aujourd'hui la majorité annonce des ventes à venir en 2026, mais à qui ? Pour quel montant ? Dans quelles conditions ? La majorité ne répond à aucune de ces questions. Le 11 décembre 2023, le conseil municipal apprenait que la ville lançait une nouvelle consultation auprès de promoteurs. La remise des offres devait intervenir le 16 février 2024. Plus d'un an après, le conseil municipal n'a aucune information sur le résultat de la consultation. La majorité continue de parier sur des ventes pour un montant total de 5,2 millions d'euros. Les membres du conseil municipal n'ont absolument aucune réponse. La vérité madame la Maire, c'est qu'un port de 60 anneaux est voué à être sous perfusion financière des collectivités locales. La vérité madame la Maire, c'est que ce quartier sera totalement enclavé. La vérité madame la Maire, c'est que nous ne verrons pas les 414 logements attendus. La vérité madame la Maire, c'est que là encore le prévisionnel financier est en plein dérapage. Ce n'est pas moi qui le dis : c'est la chambre régionale des comptes avant même de connaître la fuite des promoteurs. La vérité madame la Maire, c'est que l'Ec'Eau Port prend l'eau. Je vous remercie.

Sophie DHOURY-LEHNER : même pour les jeux de mots, vous n'êtes pas bon monsieur NACHITE, monsieur VILLEMMAIN.

Jean-Claude VILLEMMAIN : oui, monsieur notre collègue, j'allais dire comme pour tout le reste prend ses rêves pour des réalités et semble être un piètre chef d'entreprise. Parce qu'il méconnaît en ce moment, la dure réalité du bâtiment et de la promotion immobilière. Encore aujourd'hui, dans le cadre de mes responsabilités à l'ACSO, j'ai rencontré deux promoteurs immobiliers et les deux, plus, une entreprise creilloise qui travaille, qui fournit le bâtiment. Et les trois : deux promoteurs et l'entreprise me disaient la dureté du moment. Il y a un grand ensemblier, promoteur ensemblier qui travaille aussi sur notre commune, sont passés à plus de 2000 personnes à 800, en un an. Une entreprise, ils ont dû dégraisser alors c'est vrai, ça ne fait pas beaucoup d'emplois supprimés, mais ça représente quand même 15 % des emplois, des effectifs de cette entreprise et 15%, on ne peut pas dire que ce soit un ratio, j'allais dire quelconque. Et puis, il y a une difficulté et cette difficulté, elle vient de la situation économique. Vous oubliez que nous avons essuyé le covid. Vous avez oublié que Poutine a voulu et a envahi une partie de l'Ukraine, ce qui a mis des tensions un peu partout et vous oubliez, actuellement, que Trump essaie de mettre tous les pays du monde à sa botte. Et tout ça, ça tend dans les bourses. Il y a une certaine tension et les gens ne savent plus, les investisseurs ne savent plus quoi faire. Et donc on y fait face. On devrait bientôt avoir, alors, sur les affaires de COGEDIM, COGEDIM avait mis un bon prix, ils avaient un beau projet mais ils avaient mis un prix, il nous avait fait une proposition très haute, en dehors de toute de toute espérance que nous pouvions avoir, mais c'est simplement pour se réserver le terrain et faire en sorte qu'au bon moment il puisse soit le revendre, soit construire, si la situation se redressait. On n'a pas cédé et on l'a bien fait, parce qu'on a tout de suite senti que c'était un peu, j'allais dire, faisandée comme opération et qu'on n'avait pas cédé à quelqu'un qui voulait faire un coup sur Creil et partir. PITCH, ils ont été plus patients, ils sont venus, ils ont présenté leur projet, ils ont montré qu'ils voulaient faire quelque chose. Et quand ils ont été un peu trop exigeants, c'est la même chose : on leur a dit non, on leur a dit non. Et quand on leur dit non, ben, soit ils font durer un peu le plaisir et ils s'en vont, soit ils s'en vont. Là, on lance les opérations, on a fusionné certains lots, il y a une commission, mais vous semblez, collègues d'opposition : oublier tous les débats qu'on a là, tout ce qui vous intéresse, c'est vos discours, c'est vos interventions puisque nous les avons

discutés ici. Et ce qui ne se fait jamais ou très rarement, nous avons décidé de faire une place à l'opposition dans la commission qui va statuer sur les candidats. Et donc on a demandé aux entreprises, aux promoteurs candidats sélectionnés, au départ, ils devaient être quatre, il y en a un qui s'est désisté en fonction de la crise et parce qu'il fait partie d'un groupe qui est en difficulté aussi. Les trois qui sont restés, nous ont remis des offres, les services les ont étudiés. Comme les offres étaient très différentes, très précises, ça a pris un peu de temps et il y a eu un dialogue avec les entreprises pour savoir, pour qu'ils puissent améliorer leurs propositions et nous dire ce qu'ils ont pensé. Parce qu'il y avait des aspects qui nous semblaient peu clairs, et puis ils ont dû faire. Il y a eu, on a fait donc des allers-retours et autres, et ils nous ont demandé pour nous remettre le dossier final : du temps, des délais, vu qu'il y a la crise. On ne va pas se précipiter pour obliger des gens à construire quelque chose, qu'ils vont avoir des difficultés à construire ou à vendre. Donc, si vous voulez, on a répondu à leurs attentes et voilà, on doit avoir la réunion de commission vers la fin avril ou le début mai, avec l'étude de l'analyse des services, pour qu'on puisse décider en présence, je le rappelle en présence de l'opposition. Alors vous avez oublié tous ces débats. L'Ec'Eau Port est quelque chose, excusez-moi je vais faire aussi un mauvais jeu de mots, l'Ec'Eau Port est une affaire limpide. L'Ec'Eau Port ne prend pas l'eau, pour me mettre à votre niveau, et je pense que vous ne savez pas parce que vous vous intéressez qu'à vos délibérations, mais vous ne vivez pas, ni Creil, ni l'agglomération, en tant qu' élu je parle. C'est qu'on est en train de travailler. L'ACSO est en train de travailler, c'est elle, d'ailleurs, qui a la compétence de l'Ec'Eau Port. Elle est en train de travailler, à une voie sur berge, une circulation douce, dans un premier temps de Saint-Leu-d'Esserent à Creil, et plus tard de Creil, ça va monter sur Nogent et on espère aller un peu plus loin. Donc ça ne sera pas un truc en bout de sac, en cul de sac, mais si vous voulez, il faut toujours, même si la terre est ronde, à un moment donné, il y a toujours la fin d'un territoire et la fin de notre territoire n'est pas très loin de la fin de l'Ec'Eau Port, et donc on ne va pas aller construire à Montataire, chez nos voisins. Donc si vous voulez c'est un quartier qui va, parce que vous oubliez que de l'autre côté de la voie ferrée et du pont « Y », il y a Gournay qui commence aussi à frémir, et donc, on a aussi là des investisseurs qui regardent de près. Je ne dis pas qui sont... qui se bousculent mais qui regardent ça de près et s'intéressent et commencent à nous faire des propositions. Mais tout ça, ça demande que 1 ; la relance économique soit là et 2 ; des projets fiables financièrement mais aussi viables pour les habitants.

Parce qu'on ne veut pas n'importe quoi. Merci excusez-moi madame la Maire d'avoir été long.

Sophie DHOURY-LEHNER : mais très important, très intéressant. Monsieur NACHITE.

Noureddine NACHITE : ah ce qui est remarquable avec vous, c'est toujours la faute des autres, ce n'est jamais votre faute, c'est le covid, c'est l'Etat, c'est l'opposition, jamais vous. Vous êtes parfaits, mais bon à vous écouter les ventes promises en 2026 n'auront jamais lieu, d'après ce que vous nous racontez. En fin de compte, vous l'avez tellement... vous ne l'avez pas dit clairement, mais vous l'avez bien fait comprendre.

Jean-Claude VILLEMAIN : hors micro.

Noureddine NACHITE : s'il vous plaît micro et levez la main pour parler.

Sophie DHOURY-LEHNER : vous n'êtes pas président de séance Monsieur NACHITE.

Noureddine NACHITE : ah mais je rappelle au règlement comme vous n'êtes pas capable de le faire.

Sophie DHOURY-LEHNER : je fais comme bon me semble monsieur NACHITE.

Noureddine NACHITE : ah ben non mais là vous êtes incompétente à le faire madame donc je le fais à votre place.

Sophie DHOURY-LEHNER : ça s'appelle une injure publique Monsieur NACHITE.

Noureddine NACHITE : oh la la !!, mais c'est vrai que vous avez tellement une enveloppe pour les avocats que vous allez entamer des procédures pour les uns et les autres. Alors allez-y madame.

Sophie DHOURY-LEHNER : ne vous inquiétez pas, comme vous, j'ai du temps à perdre

Noureddine NACHITE : je vous invite à le faire, c'est vrai que l'enveloppe est de 80 000 € donc vous avez... vous pouvez m'attaquer... vous pouvez attaquer aussi d'autres creillois je vous remercie.

Sophie DHOURY-LEHNER : c'est la loi monsieur NACHITE, ne vous en déplaît.

Vous êtes vraiment de mauvaise humeur ce soir, ça je le déplore.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 34 voix pour, 2 abstentions, DECIDE

Article unique : d'approuver et de voter le budget annexe « Zac Ec'Eau Port » 2025 équilibré en recettes et dépenses, comme présenté dans le rapport de présentation.

13 Demande de subvention - Végétalisation de la cour d'école Victor Hugo (modification)

Mme DHOURY-LEHNER : M. BROCHOT pour le rapport

M. BROCHOT expose :

La Ville de Creil s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de végétalisation des cours

d'école.

Par délibération n°09 du 24 février 2025, l'assemblée délibérante a approuvé le projet de végétalisation et d'aménagement de la cour de l'école élémentaire Victor Hugo et a sollicité l'aide financière de l'État au titre de la DSIL et du Fonds Vert, auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

Concernant les dossiers de subventions, l'État ne prend plus en compte les estimations des travaux, exigeant désormais, que les pétitionnaires fournissent des devis afin de calculer avec précision le montant des subventions. Suite aux échanges avec les services de l'État et à la transmission des devis obtenus, il est nécessaire de procéder au retrait de la délibération n°09 du 24 février 2025, afin d'ajuster les données relatives au financement du projet de végétalisation de la cour de l'école élémentaire Victor Hugo estimant un coût prévisionnel des travaux à 105 105,81 € HT, pour l'année 2025. Ce projet répond aux conditions de financements de divers partenaires comme l'État au titre de la DSIL, l'Agence de l'Eau et le Département.

Cet aménagement va permettre de lutter contre les îlots de chaleur grâce à la plantation de 17 arbres et de végétaux mais aussi de favoriser la biodiversité. Ce projet permettra également de mieux gérer les eaux de pluie en désimperméabilisant 500m². Actuellement la cour est à 95% minéralisée, après les travaux il ne restera que 43% de surface minéralisée. L'installation d'un parcours d'aventure avec la pose de 3 jeux en robinier apportera un côté ludique, ainsi que des marquages au sol (marelle, alphabet escargots, terrain de sport...) et des prises d'escalades basses. Enfin, un espace calme et pédagogique sera créé afin de pouvoir faire classe en extérieur, lire un livre, discuter... grâce à la pose de rondins de bois et d'un tableau extérieur entouré de végétaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 32 voix pour, DECIDE

Article 1^{er} : de procéder au retrait de la délibération n° 09 en date du 24 février 2025,

Article 2 : d'approuver le projet de végétalisation et d'aménagement de la cour d'école Victor Hugo pour l'année 2025 aux modalités de financement mentionnées.

Article 3 : de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DSIL, du département et de l'Agence de l'Eau.

Article 4 : d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents y afférents.

Article 5 : d'imputer les recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget de la ville.

14 Demande de subvention - Programme de travaux relatifs aux économies d'énergie (modification)

Mme DHOURY-LEHNER : Mme LAMBRE pour le rapport

Mme LAMBRE expose :

La ville de Creil s'engage dans un programme de travaux lié à la recherche d'économies d'énergie.

Par délibération n°11 du 24 février 2025, l'assemblée délibérante a approuvé le projet de programmation de travaux d'économies d'énergie et a autorisé la recherche de financement auprès de l'État au titre de la DSIL.

Concernant les dossiers de subventions, l'État ne prend plus en compte les estimations des travaux, exigeant désormais que les pétitionnaires fournissent des devis afin de calculer avec précision le montant des subventions. Suite aux échanges avec les services de l'État et à la transmission des devis obtenus, il est nécessaire de procéder au retrait de la délibération n°11 du 24 février 2025, afin d'ajuster les données relatives au financement du projet de programmation de travaux d'économies d'énergie estimé 257 060,42 € HT, pour l'année 2025.

En effet, compte tenu de l'évolution du prix de l'énergie sur ces dernières années, la recherche de marges de manœuvre financière devient une priorité pour la commune. De plus, des obligations en matière de réduction de consommations énergétiques telles le décret Eco Energie Tertiaire (DEET) obligent les communes à s'emparer du sujet de la sobriété énergétique.

Ce projet répond aux conditions de financement de divers partenaires comme l'État au titre de la DSIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 34 voix pour, DECIDE

Article 1 : de procéder au retrait de la délibération n° 11 en date du 24 février 2025,

Article 2 : d'approuver le projet de programmation de travaux d'économie d'énergie pour l'année 2025 aux modalités de financement mentionnées.

Article 3 : de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DSIL.

Article 4 : d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents y afférents.

Article 5 : d'imputer les recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget de la ville.

15 Demande de subvention - Construction d'un parking silo (FNADT)

Mme DHOURY-LEHNER : M. EL MOUSSAOUI pour le rapport

M. EL MOUSSAOUI expose :

Moussa EL MOUSSAOUI : chers collègues, bonsoir, cher public bonsoir, donc avant tout, j'aimerais juste rappeler un propos que j'ai entendu dire tout à l'heure concernant les élus et l'absence de sincérité des élus de la majorité. Je voulais juste rappeler qu'une des premières preuves de notre sincérité c'est notre présence sur terrain aux commissions et aux différentes réunions.

Dans le cadre de son programme de renouvellement urbain, la ville de Creil procède à une transformation majeure du quartier du Moulin.

Les points clefs de ce projet de renouvellement urbain sont les suivants :

- La requalification de la coulée verte et l'ouverture du quartier sur le parc des Carrières et vers le centre-ville
- La restructuration des équipements publics (scolaires et dédiés à la petite enfance), et la création d'une nouvelle polarité commerciale
- L'amélioration du fonctionnement urbain au Nord du quartier avec une dé-densification ponctuelle
- La réhabilitation des logements
- La diversification mesurée et phasée dans le temps de l'habitat
- La réorganisation du stationnement par la création d'un parking SILO de 100 places.

Le quartier est aujourd'hui organisé selon une séparation des flux véhicules et piétons : en effet, les flux véhicules distribuent le quartier par l'extérieur, la coulée verte piétonne traverse le quartier en son cœur. Le projet consiste à confirmer ce fonctionnement, et à l'ajuster afin d'améliorer la desserte du quartier et de préciser les domanialités publiques / privées.

La coulée verte, par sa requalification, deviendra un lieu structurant du quartier du Moulin, sa colonne vertébrale. Le parcours piéton sera lisible et traversera le quartier du Nord au Sud, les accès latéraux seront mis en valeur par un système de venelles qui créera des accroches Est-Ouest.

La création d'un parking silo rue Jean-Baptiste Carpeaux permettra de réorganiser le stationnement sur le quartier. Le parking ainsi créé répondra à environ 40 % du déficit de stationnement constaté.

La commune sollicite donc une subvention d'un montant de 923 547.93 € auprès de l'Etat dans le cadre du FNADT, pour un coût global de l'opération s'élevant à 3 109 589 € HT.

De plus, le parking SILO bénéficie d'un financement de l'ANRU, dans le cadre du projet global « coulée verte ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 33 voix pour, DECIDE

Article 1er : d'approuver le projet de création d'un parking silo pour l'année 2025 aux modalités de financement mentionnées.

Article 2 : de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du FNADT.

Article 3 : d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents y afférents.

Article 4 : d'imputer les recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget de la ville.

16 Demande de subvention - Répartition de la Dotation Politique de la Ville 2025

Mme DHOURY-LEHNER : M. LEMAIRE pour le rapport

M. LEMAIRE expose :

Depuis 2015, la ville de Creil bénéficie d'une enveloppe annuelle au titre de la dotation politique de la ville (DPV). Cette dotation doit contribuer à atteindre les objectifs de la politique de la ville, et donc être destinée en priorité aux habitants des quartiers politique de la ville (QPV).

Pour mémoire, l'enveloppe financière allouée en 2024 était de 1 543 073 €.

Dans ce contexte, il vous est proposé, pour l'année 2025, de présenter le programme d'opérations suivant :

Fiches	Intitulé du projet	Coût total HT	Montant sollicité	Taux %
1	Reconstruction du centre Buhl – Tranche 2	1 484 978.50 €	1 187 982.80 €	80%
2	Modernisation de l'éclairage public	512 015.38 €	409 612.30 €	80%
3	Renaturation des cours d'école – quartiers résilients tranche 2 Montaigne, Du Bellay, La Fontaine, Duruy	797 060.00 €	79 706.00 €	10%
		TOTAL	1 677 301.10 €	

Il vous est demandé d'approuver le programme d'opérations pour lequel conformément à la délibération n°3 du 14 décembre 2024, le Maire sollicite la Dotation Politique de la Ville 2025.

Noureddine NACHITE : Madame la Maire, par décret du 28 décembre 2023, le gouvernement a classé le quartier Jaurès Gare dans la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville. QPV. Contrairement aux affirmations de la majorité socialo-écolo-communiste, l'intégration d'un quartier en QPV n'est nullement le fruit d'une concertation entre les élus locaux et l'Etat. Non, l'intégration en QPV n'est pas une décision politique ou locale. L'intégration QPV répond à des critères bien précis, notamment l'écart de revenus de la population par rapport à celui du territoire national et de l'agglomération. Ah voilà maintenant, vous le savez, oui donc c'est très bien, pensez à lever le doigt avant de prendre la parole, votre collègue vous l'a rappelé tout à l'heure, pensez à respecter au moins s'il vous plaît vos collègues, merci bien.

Sophie DHOURY-LEHNER : vous vous y connaissez en respect !

Noureddine NACHITE : voilà et je demande à madame la Maire de faire un rappel de temps en temps ça ne vous fera pas trop de mal.

Sophie DHOURY-LEHNER : je ne fais que ça depuis le début avec vous monsieur NACHITE.

Noureddine NACHITE : oui alors non, l'intégration QPV n'est pas une décision politique au local l'intégration au QPV répond à des critères bien précis notamment l'écart de revenus de la population par rapport à celui du territoire national et de l'agglomération. L'intégration du quartier Jaurès Gare en tant que QPV est donc le fruit de l'appauvrissement des creillois l'intégration du quartier Jaurès Creil est donc le symbole de l'échec de la politique économique de la majorité socialo-écolo-communiste. Madame la Maire, la ville de Creil bénéficie d'une dotation de solidarité urbaine plus importante, la ville bénéficie d'une dotation politique de la ville plus importante, mais concrètement, nous ne percevons aucune amélioration tangible dans le quartier Jaurès Creil Gare, plus de 1 an après son classement au QPV, toujours autant de trafic, toujours autant d'insécurité, toujours autant de logements insalubres, toujours autant de boutiques fermées, rien ne change, rien ne s'améliore. Madame la Maire quelles sont les mesures d'urgence qui seront mises en œuvre dans les prochaines semaines pour améliorer la situation de ce quartier ? Quels sont les moyens concrets que vous comptez déployer ? Quels sont les actions immédiates pour les habitants ? Et par pitié ne me parlez pas de l'opération programmée d'amélioration urbaine qui n'avance pas depuis plus de 5 ans.

Sophie DHOURY-LEHNER : amélioration de l'habitat monsieur NACHITE, faut connaître les sigles.

Noureddine NACHITE : s'il vous plaît, prenez le soin de ne pas couper la parole d'accord.

Sophie DHOURY-LEHNER : je précise, je vous apporte des précisions pour vous aider monsieur NACHITE.

Noureddine NACHITE : pour vous faire respecter madame la Maire, commencez à respecter aussi les élus.

Sophie DHOURY-LEHNER : on va commencer par vous.

Noureddine NACHITE : s'il vous plaît, arrêtez de parler vous allez voir, vous avez l'air d'être aussi mal à l'aise aujourd'hui hein mais je pense que vous serez un peu plus mal à l'aise dans les prochains jours. D'accord. 5 ans d'attente madame la Maire, c'est fatigant. Vous arrêtez de parler.

Sophie DHOURY-LEHNER : ah oui c'est fatigant, je vous le confirme.

Noureddine NACHITE : oh là là

Sophie DHOURY-LEHNER : je vous confirme que vous êtes fatigant.

Noureddine NACHITE : ça y est, vous avez fini. 5 ans d'attente madame la Maire. 5 ans de promesse madame la Maire. 5 ans sans résultat.

Sophie DHOURY-LEHNER : 5 heures de bavardage.

Noureddine NACHITE : Oh là là là !! bon allez.

Sophie DHOURY-LEHNER : très bien vous avez fini. Bon je ne sais pas par où commencer pour vous répondre parce qu'il y a énormément mais énormément d'erreurs et d'approximations dans votre intervention. Donc monsieur VILLEMAIN, je pense qu'il va falloir que l'on fasse revoir nos oreilles et nos lunettes puisque je pense que nous avons rêvé les réunions de travail que nous avons eu avec monsieur le Préfet, monsieur le

Sous-Préfet en charge de la politique de la ville, madame la déléguée du Préfet, un travail avec un représentant du ministère, sur les cartographies, les périmètres que nous avons négociés apparemment sur lesquels nous avons dû nous battre, nous avons dû transpirer pour les obtenir, parce que moi, je vous le dis monsieur NACHITE, on s'est battu pour l'obtenir ce quartier Jaurès Gare, on s'est battu pour les moyens supplémentaires qui vont avec. On a dû rêver aussi les comités de pilotage, les comités de suivi, au cours desquels nous validons, nous défendons les programmations annuelles de ce contrat de ville, sur lesquelles nous délibérons ensuite, sur les enveloppes financières qui sont attribuées dans le cadre de la politique de la ville à la ville et à l'ACSO. Mais monsieur NACHITE, la première erreur que vous avez faite, c'est sur la date la mise en œuvre du périmètre QPV. C'est le 1^{er} janvier 2025. Je suis désolée, nous sommes le 2 avril, heureusement qu'on n'est pas le 1^{er} avril, parce que sinon on m'aurait accusé de faire un poisson. Voilà donc votre conseiller n'a pas mis ses tablettes à jour.

Noureddine NACHITE : hors micro.

Sophie DHOURY-LEHNER : Non, non, il n'y a pas de « et vous » et je me félicite de l'arrivée de moyens supplémentaires parce que je pense qu'il y a des vrais besoins et il y a des actions à mener.

Noureddine NACHITE : hors micro.

Sophie DHOURY-LEHNER : monsieur NACHITE. Calmez-vous. L'action ça coûte de l'argent, pour avoir de l'argent, il faut avoir des moyens et moi je me félicite des moyens supplémentaires que nous avons obtenus en faisant entrer le quartier Jaurès Gare dans la politique de la ville, et ces moyens seront alloués à des actions concrètes et efficaces pour le devenir du quartier.

Jean-Claude VILLEMAIN : en dehors des précisions, madame la Maire, que vous venez d'apporter concernant la démarche du contrat de ville, il y a une évidence à rappeler à monsieur NACHITE qui est de droite,

Noureddine NACHITE : hors micro.

Jean-Claude VILLEMAIN : je m'adresse à madame la Maire et à mes collègues.

Noureddine NACHITE : hors micro.

Jean-Claude VILLEMAIN : oui et ben je ne vous ai pas interpellé.

Sophie DHOURY-LEHNER : monsieur NACHITE, il a prononcé votre nom, il ne vous a pas interpellé, ce n'est pas interdit par le règlement. Monsieur VILLEMAIN, poursuivez.

Jean-Claude VILLEMAIN : alors allez je poursuis. Le représentant de l'opposition de droite, qui se réunit avec ses conseillers, fait une erreur monumentale, parce qu'il semble incriminer la ville, on a l'habitude. Mais à qui appartiennent les immeubles, à qui appartiennent les immeubles, pas à la ville, aux propriétaires privés qui n'ont fait aucuns travaux, aucuns travaux.

Noureddine NACHITE : hors micro.

Jean-Claude VILLEMAIN : je vais y venir. Aucuns travaux, à qui appartiennent les commerces, pas à la ville, aux propriétaires qui préfèrent louer à des pseudo commerces pour tirer un bénéfice de leurs loyers, plutôt que d'aller chercher des commerces, des commerçants, de vrais commerçants alors si vous voulez il faut savoir, raisons gardées, et attaquer les uns les autres sur leurs propres responsabilités. Nous avons oui peut-être des responsabilités, nous ne les fuyons pas et on ne les fuit tellement pas monsieur NACHITE, que sous le gouvernement, dans le quinquennat de François Hollande, il y avait le ministre de la politique de la ville qui s'appelait François LAMY et j'ai travaillé dans quelques groupes de travail avec lui, et on avait à l'époque déjà averti le ministère et le Préfet de l'époque, que Jaurès Gare devait être mis en politique de la ville. Il y avait des critères, ceux que vous avez cités tout à l'heure, mais les critères ne sont pas faits pour rentrer dedans, parce qu'il faut se battre pour les faire rentrer. Les critères sont faits pour ne pas admettre ceux qui ne les remplissent pas et ensuite il faut se défendre. Donc le quartier Jaurès Gare que je vous rappelle ce n'est pas Jaurès Gare mais Jaurès Gournay, parce que ça déborde sur Montataire, il a fallu qu'on se batte pour qu'il rentre comme l'a décrit madame la Maire. Concernant la sécurité, moi je veux bien, mais vous êtes un peu avec la sécurité comme avec le budget. Tout est notre faute, mais n'est pas Retailleau qui veut, et vous vous prenez les pieds dans le tapis, en passant, vous concurrez à dégrader l'image de Creil, en mettant sur les...

Levez la main vous appuyez, vous levez la main vous demandez la parole.

Noureddine NACHITE : c'est vous qui l'avez dégradé.

Jean-Claude VILLEMAIN : Non ! Vous ne m'interrompez pas.

Noureddine NACHITE : hors micro.

Jean-Claude VILLEMAIN : vous n'avez pas le droit, bête et discipliné.

Sophie DHOURY-LEHNER : monsieur VILLEMAIN, monsieur NACHITE, parlez à l'Assemblée, ne vous interpellez pas, s'il vous plaît.

Jean-Claude VILLEMAIN : la première précaution que vous auriez dû prendre ou lire, avant de prendre c'est d'affirmer que la sécurité publique des personnes et des biens est une compétence régaliennne de l'État français. Regardez les textes vous verrez monsieur NACHITE, la deuxième précaution à prendre quand on s'aventure sur ce terrain, c'est de définir le rôle de chacune des deux polices nationales et municipales, et je vais m'employer à être explicite afin que vous compreniez bien. Je vais parler lentement : principale mission de la police municipale, ne m'interrompez pas vous n'allez pas comprendre, là je suis au niveau quand même du CP. Tranquillisation de l'espace public et des équipements municipaux : prévention et lutte contre les incivilités, faire appliquer les arrêtés du maire, pour remplir ses missions, la police municipale doit respecter des règles,

elle ne peut contrôler l'identité d'un quidam en infraction sauf si bien sûr, il consent à donner ses papiers, elle ne peut pas faire de fouille au corps, sauf pour des questions de sécurité, elle ne peut relever que l'identité. Et ensuite le contrôle d'identité doit être effectué par un OPJ. Il en va de même pour le contrôle des sacs et des bagages. La fouille est interdite, seul le contrôle visuel peut-être effectué avec le consentement de la personne, dépister l'alcoolémie, oui, la mesurer, non. Il en va ainsi aussi de la drogue. Un policier municipal peut entendre un quidam, il ne peut pas l'auditionner, c'est-à-dire faire un compte-rendu de ce qu'il a eu comme réponse. Vous voyez bien que les missions et les moyens de la police municipale sont très limitées et bien encadrées, par contre les missions de la police nationale sont et c'est heureux, plus larges et ses pouvoirs plus étendus : protéger les personnes, sécuriser les biens, rechercher le flagrant délit, lutter contre la violence, participer au maintien de l'ordre public, et dans vos diatribes, que je sois ici ou sur internet jamais, jamais, vous mettez en cause le gouvernement ou les gouvernements successifs sur les postes manquants dans la police nationale. Est-ce que vous savez que le commissaire n'a plus d'adjoint depuis plusieurs mois et que le prochain vient au mois de juillet. Ça veut dire que le commissaire qui est quelqu'un d'efficace et dont tout le monde salue le travail, se retrouve sans adjoint pendant 6 mois, et en plus il a assuré l'intérim du directeur départemental de la sécurité publique. Alors si avec ça, ce n'est pas l'homme à tout faire en termes de sécurité publique dans le département de l'Oise, je n'y connais rien. Au-delà de la méconnaissance en matière de police municipale, alors ce n'est pas vous monsieur NACHITE, la si levante citoyenne dame DUCHATELLE, par ailleurs élue, fait preuve de mensonge par omission, de présentation incomplète et erronée des résultats en matière de sécurité publique sur son site Facebook. Premier grief : tous les items qu'elle a choisis sont de la responsabilité de la police nationale, elle ne publie que les graphiques défavorables, elle compare des choux et des carottes, elle compare Creil avec le département de l'Oise. Dans cette statistique, il y a la ruralité, Creil, vous mentez en plus.

Sylvie DUCHATELLE : hors micro

Jean-Claude VILLEMMAIN : vous mentez, Creil, laissez-moi finir, j'y reviendrai, Creil : 36 000 habitants, il y a de la délinquance, mais c'est comparé avec toutes les communes, Gouy-les-Groseillers : 18 habitants, Laverrière : 28 habitants, Rouvroy-les-Merles : 70 habitants et c'est vrai que dans ces communes, il y a beaucoup de délinquants, avec autant d'habitants, et on mélange tout ça et puis on dit voilà, Creil est mal classée. Pour établir une vraie comparaison, la si devant citoyenne dame DUCHATELLE aurait dû établir le tableau avec Beauvais. Comparatif. Beauvais, Compiègne, Creil, mais là elle ne pouvait pas, toute sa démonstration tombe à l'eau, sur 9 items, nous sommes deux fois premiers, quatre fois deuxième, trois fois troisième. Alors que Beauvais est zéro fois premier, deux fois deuxième et troisième une fois. Ça veut dire qu'on est au milieu des 3. On a des fois, ça ne varie pas beaucoup, c'est ça la vraie comparaison, c'est de zone police à zone police, ce n'est pas zone gendarmerie, zone rurale, à zone urbaine. On ne se satisfait pas de ce résultat, nous avons des marches de progression. Les réunions avec la police nationale, nous avons signé un contrat de sécurité intégrée, avec le CISP, les recrutements, il y a un turnover énorme et nous avons fait une petite enquête, nous avons appelé certaines villes aussi bien dans l'Oise qu'ailleurs. Et dans l'Oise, on nous a confirmé que les effectifs avaient tous des postes à découvert d'une manière régulière et permanente et récurrente. Nous avons appelé bien sûr, dans le Val d'Oise et disons dans la sphère francilienne et là ça va beaucoup mieux dans certains coins, comme par hasard : L'Haÿ-les-Roses, c'est mieux. Comme par hasard, Versailles ça va nettement mieux. Comme par hasard Saint-Germain, c'est mieux. Bon dans le 8e c'est impeccable, il a l'Élysée et donc il n'y a pas besoin de police municipale et donc voilà, nous avons... nous faisons des efforts, nous allons continuer à en faire, je ne sais plus qui parmi nos collègues l'a dit tout à l'heure, mais quoi que nous fassions, mes chers collègues, une opposition de droite stérile, reste stérile opposition de droite, et en campagne, en plus, rien ne sera suffisamment.

A Creil, l'opposition déblatère, la majorité agit.

Sophie DHOURY-LEHNER : et pour poursuivre sur le registre de l'action, vous dire quand même puisque c'est un pilotage ACSO, mais comme vous n'êtes pas l'ACSO, vous ne pouvez pas avoir l'information. Nous avons recruté un chef de projet dédié pour ce nouveau quartier, dans le cadre du contrat de ville et la mise en œuvre du contrat de ville qui est financé pour 3 ans renouvelables par l'État. Il y a un diagnostic qui est en cours de réalisation, qui est une demande, un exercice imposé par l'État également. Et dans le registre des actions concrètes, l'ACSO vient d'ouvrir également une maison de quartier provisoire et accueille un projet d'action culturelle d'ampleur sur le quartier, en accueil d'un projet circassien avec la Faïencerie de Creil avec des compagnies en résidence qui vont travailler avec les habitants du quartier, pendant une longue période. Et c'est plusieurs compagnies qui vont se succéder. L'accès à la culture dans les quartiers prioritaires pour moi c'est une action concrète.

Sylvie DUCHATELLE : alors dame DUCHATELLE va répondre à sieur VILLEMMAIN. Ce ne sont pas mes chiffres, monsieur VILLEMMAIN, ça vient du site du ministère de l'Intérieur, les graphiques... Ce n'est pas vrai... et ben je vais vous envoyer l'article du Parisien.

Jean-Claude VILLEMMAIN : hors micro

Sylvie DUCHATELLE : bien sûr ! bien sûr ! Les sites sont issus du site du ministère de l'Intérieur, je pourrais vous les faire parvenir quand vous le souhaitez et d'autre part ce n'est pas, quand vous dites que vous mettez

l'accent sur la police municipale, les chiffres ce n'est pas moi qui les ai sortis non plus, la police municipale en 2022 : 17, 2023 : 20, 2024 : 15, no comment, merci.

Abdoulaye DEME : *est-ce que vous pouvez donner la suite parce que là, vous vous arrêtez au 31 décembre 2024, mais il y a des recrutements en cours donc aujourd'hui...*

Sylvie DUCHATELLE : hors micro

Abdoulaye DEME : *oui mais vous donnez des chiffres à l'instant T et actuellement il y a 17 policiers municipaux sur la ville de Creil et 2 recrutements sont en cours, en cours de finalisation.*

Sylvie DUCHATELLE : hors micro

Abdoulaye DEME : *je vous donne les chiffres pour corriger ce que vous dites.*

Sophie DHOURY-LEHNER : *madame DUCHATELLE, on essaie d'être précis, vous ne pouvez pas nous le reprocher.*

Sylvie DUCHATELLE : hors micro

Sophie DHOURY-LEHNER : *non, vous prenez les informations et les sources comme ça vous arrange.*

Sylvie DUCHATELLE : hors micro

Sophie DHOURY-LEHNER : *mais bien sûr que si. Un article du Parisien...*

Sylvie DUCHATELLE : hors micro

Sophie DHOURY-LEHNER : *laissez-moi terminer, laissez-moi terminer. Parce qu'il faut être précis un article du Parisien, vous extrayez les chiffres qui vous intéressent et vous excluez les autres. Un article d'actu Oise qui fait la promotion de l'attractivité de Creil, vous le dénigrez parce que le contenu de l'article ne vous convient pas. Non mais c'est un fait, vous pouvez discuter, c'est un fait vous avez le droit, c'est votre droit d'opposant de valoriser que ce qui vous intéresse, mais nous, nous sommes précis, monsieur DEME vient de vous répondre, les effectifs de la police municipale à recrutement et vous savez qu'il y a des délais de préavis notamment dans le cadre de mutation, c'est 19 et nous recrutons encore et je ne pense pas, je ne pense pas que ce jeu qui consiste à dénigrer la ville pour mieux dénigrer la majorité en place, qui n'a pas du tout, il n'a pas d'impact sur que vous que ça vous plaise ou non, quelles que soient les mesures que nous prenons, il ne suffit pas d'un claquement de doigt pour régler les problèmes de sécurité d'une ville, et ce n'est pas par votre action en contribuant à dénigrer l'image de cette ville, a dénigré son attractivité que vous allez faire progresser la sécurité à Creil. C'est une mauvaise méthode, je vous le dis et ce n'est pas ce type d'attitude qui donne envie à des policiers municipaux de venir travailler chez nous. D'avoir des opposants qui sans arrêt sont sur le dos des services parce que vous vous en prenez au service pour ne pas nous vous en prendre directement à nous. Et c'est une faiblesse.*

Jean-Claude VILLEMMAIN : *je voudrais, je n'ai pas l'article du Parisien parce que ce sont des chiffres, alors c'est des chiffres du système d'information du ministère de l'intérieur où le Parisien Libéré parce que le ministère de l'Intérieur ne compare pas les chiffres du département avec ceux de la zone police. C'est donc quelqu'un qui a, de mon point de vue, magouillé les deux tableaux et c'est le Parisien qui l'a fait, parce que le titre du Parisien c'est sorti de notre simulateur, sorti de leur simulateur, et il n'y avait pas 5 items il y en avait 6, il y en avait 6 vous en avez pris que 5. Pourquoi je vous pose la question si vous la trouvez, Dondü vous donnera un chocolat. Pourquoi elle ne publie pas le 6^e ? Pourquoi ? Parce qu'on était au-dessus de la moyenne départementale et donc on ne le publie pas. Parce que ça nuit, ça nuit à la démonstration que la si-devant creilloise dame DUCHATELLE veut faire qu'on est nul, non on n'est pas nul, non on n'est pas nul, même en comparant des choux et des carottes, en retirant les bons chiffres, elle se trompe et elle trompe tout le monde donc tromperie et mensonge.*

Sylvie DUCHATELLE : hors micro

Jean-Claude VILLEMMAIN : *bien voilà, je n'ai pas dit que vous étiez une menteuse, j'ai dit que la tromperie égale au mensonge.*

Sophie DHOURY-LEHNER : *voilà allez, on n'est plus un prêt dans les comptes ce soir qui ont déferlé, M. NACHITE, une dernière fois,*

Noureddine NACHITE : *vous comptez bien mes interventions.*

Sophie DHOURY-LEHNER : *tout à fait, les bons comptes font les bons amis.*

Noureddine NACHITE : *si vous comptiez les comptes de la ville comme vous comptez mes interventions, on n'en serait pas là, mais bon.*

Sophie DHOURY-LEHNER : *oh je pense que vous trouveriez.*

Noureddine NACHITE : *vous pensez, oh encore ce n'est pas votre faute, une fois, une fois encore c'est la faute de l'État, c'est la faute du temps, c'est la faute des habitants, c'est la faute... mais jamais la vôtre, mais bon vous avez parlé des incivilités, c'est exactement ce fléau qui pourrait notre ville et plus particulièrement ce quartier monsieur. Madame la Maire, excusez-moi parce que vous tenez même si on peut dire les deux mais vous tenez à ce que ça soit la Maire, donc je respecte votre souhait. Alors madame la Maire, avec tout le respect que je vous dois, vous vous foutez un peu de la gueule du monde quand vous dites on va...*

Sophie DHOURY-LEHNER : *soignez votre langage.*

Noureddine NACHITE : *bah oui mais franchement je ne peux pas dire autrement quand je vois...*

Sophie DHOURY-LEHNER : *Si, il y a d'autres formulations, croyez-moi, quand on sait parler français il y a d'autres manières de s'exprimer que la grossièreté.*

Noureddine NACHITE : madame la Maire, vous allez installer un cirque, franchement vous vous moquez réellement des habitants de ce quartier.

Sophie DHOURY-LEHNER : La faïencerie appréciera vos propos.

Noureddine NACHITE : mais oui bah, ils peuvent apprécier, ce n'est pas parce que, ben oui, ils ont apprécié, vous allez installer un cirque pour régler le problème mais où on va mais, dans quel monde on vit, mais c'est incroyable ça, on va régler un cirque, on va mettre un cirque, ça va régler le problème. C'est la police municipale qui faut sur justement ses incivilités. Madame la Maire, avec tout le respect que je vous dois, vous et votre premier adjoint, vous avez détruit cette ville, et aujourd'hui si l'image de cette ville n'est pas bonne, c'est à cause de vous, c'est à cause de cette gestion hasardeuse, c'est à cause de cette gestion que vous avez menée pendant des années, c'est à cause de votre politique, d'accord. Je vous le dis avec tout le respect que je vous dois et tranquillement, vous avez détruit Creil. Madame, vous avez détruit Creil.

Sophie DHOURY-LEHNER : et ça m'empêche de dormir. Est-ce qu'il y a des interventions de meilleures factures. Monsieur Martin je compte sur vous.

Fabrice MARTIN : je voudrais préciser on parle de cirque, moi je parlerai de clownerie, c'est pas un cirque qu'on installe, c'est un moyen pour apporter à la population et d'ailleurs, ce qui est visé à travers s'appelle « le chapiteau de Gournay », ça va apporter des artistes qui vont venir quatre fois par an, pour les jeunes défavorisés, ceux qui sont en difficulté, alors oui la culture ne peut pas apporter une solution contre la délinquance, mais elle en apporte quand même et elle change, et tu sais très bien que je te respecte et je me permets de te tutoyer Nourddine, tu sais très bien ce que le sport ou la culture peut apporter à des jeunes qui sont défavorisés. Moi, je n'arrive pas à comprendre, ne te trompe pas de colère Nourddine.

Sophie DHOURY-LEHNER : mais on sait que les politiques de droite en matière culturelle et les politiques de gauche ce n'est pas pareil et on l'assume totalement. Je vous propose de passer aux voix, il y a-t-il des ou... Ah pardon monsieur BULUT.

Ahmet BULUT : bonsoir, juste une information quand même donc concernant cette installation de cirque tant attendu par nos écoles et nos enfants. Donc j'aimerais bien avoir la réaction de nos parents d'élèves en entendant ceci.

Sophie DHOURY-LEHNER : merci monsieur BULUT, vous avez bien fait de me demander la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 34 voix pour, 2 voix contre, DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver l'ensemble de ces projets aux modalités de financement susmentionnées.

Article 2 : conformément à la délibération n°3 du conseil municipal du 14 décembre 2024, Madame la Maire sollicite les subventions et est autorisée à signer tout document y afférent.

Article 3 : d'imputer les recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget de la Ville.

Sophie DHOURY-LEHNER : il y a quand même un très, très, très, gros paradoxe, mais bon on n'est pas à une schizophrénie près dans ce conseil municipal.

Noureddine NACHITE : hors micro.

Sophie DHOURY-LEHNER : non, non mais de si vous pouviez juste laisser les gens parler, vous parlez de respect depuis tout à l'heure, mais alors vous avez des leçons à prendre en la matière monsieur NACHITE et je fais preuve d'une très grande patience à votre égard, vraiment je pense que vous ne le mesurez pas. Il y a quand même une très, très grosse aberration à voter contre le budget et ensuite voter des subventions qui sont des annexes budgétaires. Vous savez les annexes qui vous tiennent tellement à cœur.

Noureddine NACHITE : hors micro.

Sophie DHOURY-LEHNER : donc votez contre puisque ce sont les mêmes que les délibérations si vous allez jusqu'au bout de votre raisonnement, votez contre les subventions et assumez et assumez auprès des associations et des acteurs qui interviennent sur le territoire...

Noureddine NACHITE : hors micro.

Sophie DHOURY-LEHNER : très bien et ben on va le noter, vote corrigé.

17 Cadre général de la tarification des services municipaux - modification

Mme DHOURY-LEHNER : M. BROCHOT pour le rapport

M. BROCHOT expose :

Par délibération n°23 en date du 16 décembre 2024, l'assemblée délibérante a voté l'ensemble des tarifs 2025.

Par courrier en date du 10 mars 2025, madame Sylvie DUCHATELLE, conseillère municipale a proposé d'amender le montant des amendes et frais de remise en état et de nettoyage pour dépôts sauvages et

mécaniques sauvages. Cette proposition présentée en conseil municipal du 24 février a reçu l'assentiment de l'ensemble des conseillers municipaux, compte tenu de la persistance, sur certains secteurs de la commune, de faits relatifs aux dépôt sauvages, aux abandons d'ordures et déchets de toutes sortes.

Toutefois, la sanction pénale, définie à la fois dans le code pénal et dans le code de l'environnement, ne peut être modifiée par l'assemblée délibérante. Seul peut être modifié, le montant de la participation aux frais.

L'ensemble des tarifs sont regroupés dans les tableaux ci-dessous. Les tarifs s'entendent en euros et seront applicables dès que la présente délibération aura le caractère exécutoire.

Les tarifs relatifs à l'éducation, à la solidarité, à la culture, au sport, à la jeunesse ne subissent pas d'augmentation hormis pour les extérieurs à l'ACSO. Pour les tarifs relatifs aux locations de salle ou de matériel, aux occupations du domaine public, l'augmentation varie entre 2,5 et 3 %. Les tarifs relatifs aux incivilités et à la propreté urbaine augmentent d'environ 7%.

Par ailleurs, ces incivilités en matière d'environnement étant récurrentes, la ville étudie la mise en place d'amendes administratives.

Il vous est proposé d'abroger la délibération n°23 du 16 décembre 2024 et de voter les tarifs 2025, applicables jusqu'au vote d'une nouvelle délibération, comme suit :

■ ENFANCE – PETITE ENFANCE

Séjours d'hiver (dès le 1 ^{er} janvier 2025)		2024	2025
Q0		60,00 €	60,00 €
Q1		85,00 €	85,00 €
Q2		102,00 €	102,00 €
Q3		121,00 €	121,00 €
Q4		135,00 €	135,00 €
Q5 et +		150,00 €	150,00 €
Séjours d'été – 14 jours		2024	2025
Q0	<input type="checkbox"/> Enfant seul	330,00 €	330,00 €
Q1	<input type="checkbox"/> Enfant seul	368,00 €	368,00 €
Q2	<input type="checkbox"/> Enfant seul	422,00 €	422,00 €
Q3	<input type="checkbox"/> Enfant seul	488,00 €	488,00 €
Q4	<input type="checkbox"/> Enfant seul	543,00 €	543,00 €
Q5	<input type="checkbox"/> Enfant seul	602,00 €	602,00 €
Q extérieur	<input type="checkbox"/> Enfant seul	1 024,00 €	1 024,00 €

* Une réduction de 10 % sur le montant de la participation familiale est appliquée à partir du 2^{ème} enfant et sur chaque enfant suivant appartenant à la même famille et participant à un séjour se déroulant la même année.

Séjours de classes de découverte – hiver (dès le 1 ^{er} janvier 2025)		2024	2025
Q0	Inférieur à 305	86,00 €	86,00 €
Q1	De 305 à < 386	148,00 €	148,00 €
Q2	De 386 à < 488	240,00 €	240,00 €
Q3	De 488 à < 610	356,00 €	356,00 €
Q4	De 610 à < 752	397,00 €	397,00 €
Q5 à Q10	Supérieur à 752	496,00 €	496,00 €
Q11	ACSO	719,00 €	719,00 €
Q12	Extérieurs hors ACSO	1 183,00 €	1 183,00 €

■ RESTAURATION SCOLAIRE

Nombre d'enfant à charge	2024	2025
1	0,24 %	0,24 %
2	0,19 %	0,19 %
3	0,15 %	0,15 %
4	0,13 %	0,13 %
5	0,11 %	0,11 %
6	0,11 %	0,11 %

Prix plancher		1,53 €	1,53 €
Prix plafond		4,90 €	4,90 €
ACSO		7,25 €	7,25 €
Hors ACSO		8,40 €	8,40 €
Frais de scolarité – participation financière (hors ACSO)		2024	2025
		1 108,00 €	1 108,00€
Structures d'accueils de la Petite Enfance – Taux horaire		2024	
Enfant de 2 mois à 3 ans	Accueil collectif <input type="checkbox"/> Creillois <input type="checkbox"/> Non creillois	Barème CNAF Barème CNAF + 20%	Barème CNAF Barème CNAF + 20%
	Accueil familial <input type="checkbox"/> Creillois <input type="checkbox"/> Non creillois	Barème CNAF Barème CNAF + 20%	Barème CNAF Barème CNAF + 20%
Enfant de 4 à 6 ans	Accueil collectif <input type="checkbox"/> Creillois <input type="checkbox"/> Non creillois	3,20 € 4,10 €	3,20 € 4,10 €
	Accueil familial <input type="checkbox"/> Creillois <input type="checkbox"/> Non creillois	3,00 € 3,80 €	3,00 € 3,80 €
Frais de dossier d'inscription – tarifs annuels – non remboursable – Accueils réguliers et occasionnels		2024	2025
		20,00 €	20,00 €
Nombre d'enfants à charge		2024	2025
1	<input type="checkbox"/> Journée ALSH	0,25 %	0,25 %
	<input type="checkbox"/> Demi-journée (sans repas)	0,10 %	0,10 %
	<input type="checkbox"/> Demi-journée (avec repas)	0,20 %	0,20 %
	<input type="checkbox"/> Périscolaire	0,078 %	0,078 %
2	<input type="checkbox"/> Journée ALSH	0,22 %	0,22 %
	<input type="checkbox"/> Demi-journée (sans repas)	0,09 %	0,09 %
	<input type="checkbox"/> Demi-journée (avec repas)	0,18 %	0,18 %
	<input type="checkbox"/> Périscolaire	0,068 %	0,068 %
3	<input type="checkbox"/> Journée ALSH	0,21 %	0,21 %
	<input type="checkbox"/> Demi-journée (sans repas)	0,08%	0,08%
	<input type="checkbox"/> Demi-journée (avec repas)	0,17 %	0,17 %
	<input type="checkbox"/> Périscolaire	0,07 %	0,07 %
4	<input type="checkbox"/> Journée ALSH	0,19 %	0,19 %
	<input type="checkbox"/> Demi-journée (sans repas)	0,07 %	0,07 %
	<input type="checkbox"/> Demi-journée (avec repas)	0,16 %	0,16 %
	<input type="checkbox"/> Périscolaire	0,06 %	0,06 %
5 et plus	<input type="checkbox"/> Journée ALSH	0,18 %	0,18 %
	<input type="checkbox"/> Demi-journée (sans repas)	0,06 %	0,06 %
	<input type="checkbox"/> Demi-journée (avec repas)	0,15 %	0,15 %
	<input type="checkbox"/> Périscolaire	0,06 %	0,06 %
Prix plancher	<input type="checkbox"/> Journée ALSH	2,22 €	2,22 €
	<input type="checkbox"/> Demi-journée (sans repas)	0,93 €	0,93 €
	<input type="checkbox"/> Demi-journée (avec repas)	1,75 €	1,75 €
	<input type="checkbox"/> Périscolaire	0,68 €	0,68 €
Prix plafond	<input type="checkbox"/> Journée ALSH	11,58 €	11,58 €
	<input type="checkbox"/> Demi-journée (sans repas)	3,28 €	3,28 €
	<input type="checkbox"/> Demi-journée (avec repas)	8,75 €	8,75 €
	<input type="checkbox"/> Périscolaire	2,72 €	2,72 €
ACSO	<input type="checkbox"/> Journée ALSH	14,68 €	14,68 €
	<input type="checkbox"/> Demi-journée (sans repas)	6,47 €	6,47 €
	<input type="checkbox"/> Demi-journée (avec repas)	11,78 €	11,78 €
	<input type="checkbox"/> Périscolaire	4,39 €	4,39 €

Hors ACSO	<input type="checkbox"/> Journée ALSH	18,50 €	18,50 €
	<input type="checkbox"/> Demi-journée (sans repas)	9,80 €	9,80 €
	<input type="checkbox"/> Demi-journée (avec repas)	14,85 €	14,85 €
	<input type="checkbox"/> Périscolaire	6,15 €	6,15 €

SPORTS ET JEUNESSE

Sorties et activités		2024	2025
Inférieur à 5	<input type="checkbox"/> ACSO	2,10 €	2,10 €
	<input type="checkbox"/> Hors ACSO	3,70 €	3,70 €
De 5 à 9	<input type="checkbox"/> ACSO	4,20 €	4,20 €
	<input type="checkbox"/> Hors ACSO	10,40 €	10,40 €
De 10 à 15	<input type="checkbox"/> ACSO	6,50 €	6,50 €
	<input type="checkbox"/> Hors ACSO	18,40 €	18,40 €
De 16 à 21	<input type="checkbox"/> ACSO	10,90 €	10,90 €
	<input type="checkbox"/> Hors ACSO	27,60 €	27,60 €
De 22 à 31	<input type="checkbox"/> ACSO	15,22 €	15,22 €
	<input type="checkbox"/> Hors ACSO	39,25 €	39,25 €
De 32 à 41	<input type="checkbox"/> ACSO	21,20 €	21,20 €
	<input type="checkbox"/> Hors ACSO	53,90 €	53,90 €
De 42 à 52	<input type="checkbox"/> ACSO	27,00 €	27,00 €
	<input type="checkbox"/> Hors ACSO	68,70 €	68,70 €
De 53 à 63	<input type="checkbox"/> ACSO	32,75 €	32,75 €
	<input type="checkbox"/> Hors ACSO	83,40 €	83,40 €
De 64 à 74	<input type="checkbox"/> ACSO	38,50 €	38,50 €
	<input type="checkbox"/> Hors ACSO	101,00 €	101,00 €
De 74 à 85	<input type="checkbox"/> ACSO	44,25 €	44,25 €
	<input type="checkbox"/> Hors ACSO	112,80 €	112,80 €
De 86 à 97	<input type="checkbox"/> ACSO	50,00 €	50,00 €
	<input type="checkbox"/> Hors ACSO	126,00 €	126,00 €
De 98 à 108	<input type="checkbox"/> ACSO	55,65 €	55,65 €
	<input type="checkbox"/> Hors ACSO	143,00 €	143,00 €
Séjour ski – Carroz d'Arâches (dès le 1^{er} janvier 2025)		2024	2025
Q0	<input type="checkbox"/> Enfant seul	202,00 €	202,00 €
Q1	<input type="checkbox"/> Enfant seul	225,00 €	225,00 €
Q2	<input type="checkbox"/> Enfant seul	259,00 €	259,00 €
Q3	<input type="checkbox"/> Enfant seul	299,00 €	299,00 €
Q4	<input type="checkbox"/> Enfant seul	333,00 €	333,00 €
Q5	<input type="checkbox"/> Enfant seul	369,00 €	369,00 €
Q extérieur	<input type="checkbox"/> Enfant seul	628,00 €	628,00 €
Séjour été – Carroz d'Arâches		2024	2025
Q0	<input type="checkbox"/> Enfant seul	111,90 €	111,90 €
Q1	<input type="checkbox"/> Enfant seul	124,60 €	124,60 €
Q2	<input type="checkbox"/> Enfant seul	143,00 €	143,00 €
Q3	<input type="checkbox"/> Enfant seul	165,25 €	165,25 €
Q4	<input type="checkbox"/> Enfant seul	184,00 €	184,00 €
Q5	<input type="checkbox"/> Enfant seul	204,00 €	204,00 €
Q extérieur	<input type="checkbox"/> Enfant seul	347,00 €	347,00 €
Séjour été – Base nautique de Saint-Leu-d'Esserent		2024	2025
Q0	<input type="checkbox"/> Enfant seul	95,75 €	95,75 €
Q1	<input type="checkbox"/> Enfant seul	106,50 €	106,50 €
Q2	<input type="checkbox"/> Enfant seul	122,10 €	122,10 €

Q3	<input type="checkbox"/> Enfant seul	141,50 €	141,50 €
Q4	<input type="checkbox"/> Enfant seul	157,10 €	157,10 €
Q5	<input type="checkbox"/> Enfant seul	174,50 €	174,50 €
Q extérieur		296,00 €	296,00 €
Ticket sport		2024	2025
		10,00 €	10,00 €

■ PISCINE MUNICIPALE

Cours d'aquagym pour les résidences des personnes âgées		2024	2025	
<input type="checkbox"/> Unité		7,35 €	7,35 €	
<input type="checkbox"/> Pass 10 séances		73,50 €	73,50 €	
Tarification exceptionnelle durant les périodes de vacances		2024	2025	
Adultes (+ 18 ans)		2,00€	2,00€	
Enfants (- 18 ans)		1,00 €	1,00 €	
Tarif piscine municipale		2024	2025	
Badge	Creil	2,40 €	2,40 €	
	ACSO			
	Hors ACSO			
Enfant – 4 ans	Creil	Gratuit	Gratuit	
	ACSO			
	Hors ACSO			
Entrée enfant – 15 ans	Creil	<input type="checkbox"/> Unité	2,30 €	2,30 €
		<input type="checkbox"/> Pass 10 séances	20,00 €	20,00 €
	ACSO	<input type="checkbox"/> Unité	2,80 €	2,80 €
		<input type="checkbox"/> Pass 10 séances	24,50 €	24,50 €
	Hors ACSO	<input type="checkbox"/> Unité	3,40 €	3,40 €
		<input type="checkbox"/> Pass 10 séances	30,00 €	30,00 €
Entrée étudiant / chômeur	Creil	<input type="checkbox"/> Unité	2,30 €	2,30 €
		<input type="checkbox"/> Pass 10 séances	20,00 €	20,00 €
	ACSO	<input type="checkbox"/> Unité	2,80 €	2,80 €
		<input type="checkbox"/> Pass 10 séances	24,50 €	24,50 €
	Hors ACSO	<input type="checkbox"/> Unité	3,40 €	3,40 €
		<input type="checkbox"/> Pass 10 séances	30,00 €	30,00 €
Entrée adulte	Creil	<input type="checkbox"/> Unité	4,00 €	4,00 €
		<input type="checkbox"/> Pass 10 séances	35,50 €	35,50 €
	ACSO	<input type="checkbox"/> Unité	4,60 €	4,60 €
		<input type="checkbox"/> Pass 10 séances	43,00 €	43,00 €
	Hors ACSO	<input type="checkbox"/> Unité	5,30 €	5,30 €
		<input type="checkbox"/> Pass 10 séances	51,00 €	51,00 €
Pass entrée annuel « Liberté » enfant / étudiant / chômeur	Creil	266,50 €	266,50 €	
	ACSO	319,00 €	319,00 €	
	Hors ACSO	416,00 €	416,00 €	
Pass entrée annuel « Liberté » adulte	Creil	334,00 €	334,00 €	
	ACSO	412,50 €	412,50 €	
	Hors ACSO	515,00 €	515,00 €	
Carte de 10 heures	Creil	28,00 €	28,00 €	
	ACSO	34,50 €	34,50 €	

	Hors ACSO	<input type="checkbox"/> Unité <input type="checkbox"/> Pass 10 séances	42,50 €	42,50 €
Leçon de natation / aquaphobie	Creil	<input type="checkbox"/> Unité <input type="checkbox"/> Pass 10 séances	- 88,00 €	- 88,00 €
	ACSO	<input type="checkbox"/> Unité <input type="checkbox"/> Pass 10 séances	- 101,00 €	- 101,00 €
	Hors ACSO	<input type="checkbox"/> Unité <input type="checkbox"/> Pass 10 séances	- 122,00 €	- 122,00 €
Jardin aquatique	Creil	<input type="checkbox"/> Unité <input type="checkbox"/> Pass 10 séances	- 72,50 €	- 72,50 €
	ACSO	<input type="checkbox"/> Unité <input type="checkbox"/> Pass 10 séances	- 86,00 €	- 86,00 €
	Hors ACSO	<input type="checkbox"/> Unité <input type="checkbox"/> Pass 10 séances	- 106,50 €	- 106,50 €
Pass Loisirs*	Creil	<input type="checkbox"/> Unité <input type="checkbox"/> Pass 10 séances	8,50 € 101,50 €	8,50 € 101,50 €
	ACSO	<input type="checkbox"/> Unité <input type="checkbox"/> Pass 10 séances	10,00 € 115,50 €	10,00 € 115,50 €
	Hors ACSO	<input type="checkbox"/> Unité <input type="checkbox"/> Pass 10 séances	11,50 € 137,50 €	11,50 € 137,50 €
Sauna / hammam	Creil	<input type="checkbox"/> Unité <input type="checkbox"/> Pass 10 séances	4,00 € 35,50 €	4,00 € 35,50 €
	ACSO	<input type="checkbox"/> Unité <input type="checkbox"/> Pass 10 séances	4,60 € 43,00 €	4,60 € 43,00 €
	Hors ACSO	<input type="checkbox"/> Unité <input type="checkbox"/> Pass 10 séances	5,20 € 51,00 €	5,20 € 51,00 €
Ligne d'eau / heure	Creil		28,00 €	28,00 €
	ACSO		51,50 €	51,50 €
	Hors ACSO		61,40 €	61,40 €

CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE « NINA SIMONE »

Tarif 1 – Jardins d'enfant musical – tarif annuel		
Tarif au quotient familial	2024	2025
Q0	29,00 €	29,00 €
Q1	39,00 €	39,00 €
Q2	48,00 €	48,00 €
Q3	58,00 €	58,00 €
Q4	68,00 €	68,00 €
Q5	75,00 €	75,00 €
Q6	83,00 €	83,00 €
Q7	93,00 €	93,00 €
Q8	101,00 €	101,00 €
Q9	112,00 €	112,00 €
Q10 Creil et Pass'Agglo	121,00 €	121,00 €
Extérieurs	152,00 €	155,00 €
Tarif 2 – Cours de théâtre et Ateliers d'expression sonore et musicale pour les 8-11 ans -tarif annuel		
Tarif au quotient familial	2024	2025
Q0	35,00 €	35,00 €
Q1	51,00 €	51,00 €
Q2	65,00 €	65,00 €
Q3	82,00 €	82,00 €
Q4	96,00 €	96,00 €

Q5	113,00 €	113,00 €
Q6	128,00 €	128,00 €
Q7	144,00 €	144,00 €
Q8	158,00 €	158,00 €
Q9	175,00 €	175,00 €
Q10 Creil et Pass'Agglo	190,00 €	190,00 €
Extérieurs	270,00 €	275,00 €
Tarif 3 – cours instrumentaux, vocaux, cours de danse, Brass Band Junior, Ateliers techniques du son/mixage, Ateliers Création – Tarif annuel		
Tarif jeunes (moins de 18 ans) – au quotient familial	2024	2025
Q0	85,00€	85,00€
Q1	103,00 €	103,00 €
Q2	124,00 €	124,00 €
Q3	141,00 €	141,00 €
Q4	158,00 €	158,00 €
Q5	179,00 €	179,00 €
Q6	198,00 €	198,00 €
Q7	215,00 €	215,00 €
Q8	233,00 €	233,00 €
Q9	254,00 €	254,00 €
Q10 Creil et Pass'Agglo	271,00 €	271,00 €
Extérieurs	438,00 €	447,00 €
Tarifs adultes	2024	2025
Adultes creillois	298,00 €	298,00 €
Adultes non creillois	477,00 €	490,00 €
Tarif 4 – Orchestres et ensembles instrumentaux divers – tarif annuel		
Activité payante lorsqu'elle n'entre pas dans le cadre d'un parcours pédagogique	2024	2025
Enfants	46,00 €	46,00 €
Adultes	75,00 €	75,00 €
Tarif 5 – Ensembles de fonctionnement intercommunal	2024	2025
Enfants et adultes	42,00 €	42,00 €
Locations d'instruments de musique – tarif annuel		
Tarifs jeunes – au quotient familial	2024	2025
Q0	46,00 €	46,00 €
Q1	61,00 €	61,00 €
Q2	75,00 €	75,00 €
Q3	91,00 €	91,00 €
Q4	107,00 €	107,00 €
Q5	119,00 €	119,00 €
Q6	136,00 €	136,00 €
Q7	151,00 €	151,00 €
Q8	166,00 €	166,00 €
Q9	181,00 €	181,00 €
Q10 Creil et Pass'Agglo	196,00 €	196,00 €
Extérieurs	212,00 €	223,00 €
Tarifs adultes	2024	2025
Creillois	201,00 €	201,00 €
Extérieurs	222,00 €	225,00 €

Accès aux stages et résidences d'artistes à accès payant par ½ journée	2024	2025
Etudiants creillois et ACSO (sur présentation d'une carte d'élève du CMMMD de Creil ou d'une école de musique de l'ACSO)	27,50 €	27,50 €
Etudiants extérieurs à l'ACSO	30,00 €	30,00 €
Accès aux ateliers en résidence	2024	2025
Compte tenu de leur objectif pédagogique et de leur destination à un public choisi (CCAS, CESAM, Résidence de personnes âgées,...)	Gratuit	Gratuit
Accès aux manifestations à entrées payantes organisées par le Conservatoire	2024	2025
Entrée	8,00 €	8,00 €
Elèves Conservatoire	3,00 €	3,00 €
Etudiants / Rmistes / chômeurs	5,00 €	5,00 €
Familles – 2 parents et leurs enfants	18,00 €	18,00 €
Tarifification des séjours « Tournée Jeune Chœur de l'Oise »		
Tarif au quotient familial	2024	2025
De Q0 à Q2	39,00 €	39,00 €
De Q3 à Q5	62,00 €	62,00 €
De Q6 à Q8	98,00 €	98,00 €
De Q9 à Q10	124,00 €	124,00 €
Séjours culturels – tarif séjour		
Tarif au quotient familial	2024	2025
Q0	121,00 €	121,00 €
Q1	133,00 €	133,00 €
Q2	146,00 €	146,00 €
Q3	157,00 €	157,00 €
Q4	169,00 €	169,00 €
Q5	194,00 €	194,00 €
Q6	218,00 €	218,00 €
Q7	243,00 €	243,00 €
Q8	266,00 €	266,00 €
Q9	290,00 €	290,00 €
Q10	339,00 €	339,00 €

■ ESPACE MATISSE

Ateliers artistiques – tarif annuel		2024	2025
Adultes	Q0		
	<input type="checkbox"/> Creil	62,00 €	62,00
	<input type="checkbox"/> Pass'Agglo	75,00 €	75,00
	<input type="checkbox"/> Extérieurs	324,00€	330,00
	Q1		
	<input type="checkbox"/> Creil	75,00 €	75,00
	<input type="checkbox"/> Pass'Agglo	90,00 €	90,00
	<input type="checkbox"/> Extérieurs	324,00€	330,00
	Q2		
<input type="checkbox"/> Creil	87,00 €	87,00	
<input type="checkbox"/> Pass'Agglo	105,00 €	105,00	
<input type="checkbox"/> Extérieurs	324,00€	330,00	

	Q3 <input type="checkbox"/> Creil <input type="checkbox"/> Pass'Agglo <input type="checkbox"/> Extérieurs	100,00 € 119,50 € 324,00€	100.00 119.00 330.00
	Q4 <input type="checkbox"/> Creil <input type="checkbox"/> Pass'Agglo <input type="checkbox"/> Extérieurs	113,00 € 135,00 € 324,00€	113.00 135.00 330.00
	Q5 <input type="checkbox"/> Creil <input type="checkbox"/> Pass'Agglo <input type="checkbox"/> Extérieurs	124,00 € 149,00 € 324,00€	124.00 149.00 330.00
	Q6 <input type="checkbox"/> Creil <input type="checkbox"/> Pass'Agglo <input type="checkbox"/> Extérieurs	137,00 € 164,50 € 324,00€	137.00 164.50 330.00
	Q7 et plus <input type="checkbox"/> Creil <input type="checkbox"/> Pass'Agglo <input type="checkbox"/> Extérieurs	149,00 € 179,00 € 324,00€	149.00 179.00 330.00
Enfants	Q0 <input type="checkbox"/> Creil <input type="checkbox"/> Pass'Agglo <input type="checkbox"/> Extérieurs	25,00 € 30,50 € 162,00€	25.00 30.50 164.00
	Q1 <input type="checkbox"/> Creil <input type="checkbox"/> Pass'Agglo <input type="checkbox"/> Extérieurs	31,00 € 37,50 € 162,00€	31.00 37.50 164.00
	Q2 <input type="checkbox"/> Creil <input type="checkbox"/> Pass'Agglo <input type="checkbox"/> Extérieurs	37,50 € 45,00 € 162,00€	37.50 45.00 164.00
	Q3 <input type="checkbox"/> Creil <input type="checkbox"/> Pass'Agglo <input type="checkbox"/> Extérieurs	43,00 € 52,00 € 162,00€	43.00 52.00 164.00
	Q4 <input type="checkbox"/> Creil <input type="checkbox"/> Pass'Agglo <input type="checkbox"/> Extérieurs	49,50 € 58,50 € 162,00€	49.50 58.50 164.00
	Q5 <input type="checkbox"/> Creil <input type="checkbox"/> Pass'Agglo <input type="checkbox"/> Extérieurs	56,00 € 67,00 € 162,00€	56.00 67.00 164.00
	Q6 <input type="checkbox"/> Creil <input type="checkbox"/> Pass'Agglo <input type="checkbox"/> Extérieurs	62,00 € 74,50 € 162,00€	62.00 74.50 164.00
	Q7 et plus <input type="checkbox"/> Creil <input type="checkbox"/> Pass'Agglo <input type="checkbox"/> Extérieurs	75,00 € 90,00 € 162,00€	75.00 90.00 164.00
Ateliers artistiques pour le cours de création photographique – tarif de février à juillet		2024	2025
Adultes	Q0 <input type="checkbox"/> Creil <input type="checkbox"/> Pass'Agglo	31,00 € 37,50 €	31.00 37.50

	<input type="checkbox"/> Extérieurs	162,00€	164.00
	Q1		
	<input type="checkbox"/> Creil	37,50 €	37.50
	<input type="checkbox"/> Pass'Agglo	45,00 €	45.00
	<input type="checkbox"/> Extérieurs	162,00€	164.00
	Q2		
	<input type="checkbox"/> Creil	43,50 €	43.50
	<input type="checkbox"/> Pass'Agglo	52,00 €	52.00
	<input type="checkbox"/> Extérieurs	162,00€	164.00
	Q3		
	<input type="checkbox"/> Creil	50,00 €	50.00
	<input type="checkbox"/> Pass'Agglo	60,00 €	60.00
	<input type="checkbox"/> Extérieurs	162,00€	164.00
	Q4		
	<input type="checkbox"/> Creil	56,00 €	56.00
	<input type="checkbox"/> Pass'Agglo	67,50 €	67.50
	<input type="checkbox"/> Extérieurs	162,00€	164.00
	Q5		
	<input type="checkbox"/> Creil	62,00 €	62.00
	<input type="checkbox"/> Pass'Agglo	75,00 €	75.00
	<input type="checkbox"/> Extérieurs	162,00€	164.00
	Q6		
	<input type="checkbox"/> Creil	69,00 €	69.00
	<input type="checkbox"/> Pass'Agglo	82,20 €	82.00
	<input type="checkbox"/> Extérieurs	162,00€	164.00
	Q7 et plus		
	<input type="checkbox"/> Creil	74,50 €	74.50
	<input type="checkbox"/> Pass'Agglo	89,00 €	89.00
	<input type="checkbox"/> Extérieurs	162,00€	164.00
Enfants	Q0		
	<input type="checkbox"/> Creil	12,50 €	12.50
	<input type="checkbox"/> Pass'Agglo	15,00 €	15.00
	<input type="checkbox"/> Extérieurs	81,00€	83.00
	Q1		
	<input type="checkbox"/> Creil	15,50 €	15.50
	<input type="checkbox"/> Pass'Agglo	19,00 €	19.00
	<input type="checkbox"/> Extérieurs	81,00€	83.00
	Q2		
	<input type="checkbox"/> Creil	19,00 €	19.00
<input type="checkbox"/> Pass'Agglo	22,50 €	22.50	
<input type="checkbox"/> Extérieurs	81,00€	83.00	
Q3			
<input type="checkbox"/> Creil	21,50 €	21.50	
<input type="checkbox"/> Pass'Agglo	26,00 €	26.00	
<input type="checkbox"/> Extérieurs	81,00€	83.00	
Q4			
<input type="checkbox"/> Creil	25,00 €	25.00	
<input type="checkbox"/> Pass'Agglo	29,00 €	29.00	
<input type="checkbox"/> Extérieurs	81,00€	83.00	
Q5			
<input type="checkbox"/> Creil	28,00 €	28.00	
<input type="checkbox"/> Pass'Agglo	33,50 €	33.50	
<input type="checkbox"/> Extérieurs	81,00 €	83.00	
Q6			
<input type="checkbox"/> Creil	31,00 €	31.00	
<input type="checkbox"/> Pass'Agglo	37,00 €	37.00	
<input type="checkbox"/> Extérieurs	81,00 €	83.00	
Q7 et plus			
<input type="checkbox"/> Creil	37,50 €	37.50	
<input type="checkbox"/> Pass'Agglo	45,00 €	45.00	
<input type="checkbox"/> Extérieurs	81,00 €	83.00	
Activité supplémentaire – tarif annuel		2024	2025

Adultes	<input type="checkbox"/> Creil (à partir du Q2)	79,00 €	79,00
	<input type="checkbox"/> Pass'Agglo (à partir du Q2)	94,00 €	94,00
	<input type="checkbox"/> Extérieurs	191,00 €	196,00
Enfants	<input type="checkbox"/> Creil (à partir du Q2)	40,00 €	40,00
	<input type="checkbox"/> Pass'Agglo (à partir du Q2)	47,50 €	47,50
	<input type="checkbox"/> Extérieurs	133,00 €	137,00
Stages tout public (par demi-journée)		2024	2025
Adultes	<input type="checkbox"/> Creil	11,00 €	11,00
	<input type="checkbox"/> Pass'Agglo	13,00 €	13,00
	<input type="checkbox"/> Extérieurs	15,50 €	16,00
Enfants (- 15 ans)	<input type="checkbox"/> Creil	7,00 €	7,00
	<input type="checkbox"/> Pass'Agglo	10,00 €	10,00
	<input type="checkbox"/> Extérieurs	12,00 €	12,50

■ VISITE DE L'ESPACE MATISSE –GROUPES SCOLAIRES OU CONSTITUÉS

Accès à l'exposition en cours		2024	2025
Visite de l'exposition en cours et atelier d'initiation artistique, tarif par élève	<input type="checkbox"/> Creil	Gratuit	Gratuit
	<input type="checkbox"/> ACSO	Gratuit	Gratuit
	<input type="checkbox"/> Extérieurs	Gratuit	Gratuit
Visite simple, tarif par élève	<input type="checkbox"/> Creil	Gratuit	Gratuit
	<input type="checkbox"/> ACSO	Gratuit	Gratuit
	<input type="checkbox"/> Extérieurs	Gratuit	Gratuit

■ SERVICE PATRIMOINE – ARCHIVES MUNICIPALES ET MUSÉE GALLÉ-JUILLET

Copie de document du fonds des archives municipales et de la documentation	2024	2025
Photocopie format A3 (tarif unitaire)	0,35 €	0,35 €
Photocopie format A4 (tarif unitaire)	0,18 €	0,18 €
Reproduction de plan (tarif unitaire)	12,00 €	12,00 €

■ MUSÉE GALLÉ- JUILLET

Gratuité		2024	2025
Individuels	<p>Moins de 18 ans</p> <p>Professionnels du tourisme et du patrimoine (conservateurs, conférenciers, cartes ICOM, Picardie Pass'Pro tourisme) sur présentation d'un justificatif</p> <p>Enseignants (dans le cadre de la préparation d'une visite avec une classe)</p> <p>Demandeurs d'emploi, sur présentation d'un justificatif</p> <p>Titulaires d'une carte Mobilité inclusion, sur présentation d'un justificatif</p> <p>Membres de l'association des amis du musée et de la faïence de Creil</p> <p>Pour tous, le premier dimanche du mois</p> <p>Lors des manifestations culturelles proposées au musée Gallé-Juillet</p> <p>Pour les habitants de Creil, pendant les vacances scolaires de la zone B, sur présentation d'un justificatif de domicile,</p> <p>Pour une entrée achetée, une entrée offerte, dans le cadre des offres promotionnelles des partenaires touristiques du musée (Bons plans Oise tourisme par exemple)</p> <p>Sur présentation d'une invitation pour deux personnes délivrée par le Musée Gallé-</p>	Gratuit	Gratuit

	Juillet (dans la limite des 100 invitations par an destinées aux associations, écoles locales, évènements municipaux, donateurs et partenaires, sous réserve de la validation du Maire ou de son représentant) Conférences et animations Micro-Folie Creil		
Groupes	Groupes scolaires et accueils de loisirs de Creil Groupes scolaires dans le cadre des Classes citoyenneté et urbanité – Ligue de l'enseignement Accompagnateurs et chauffeur de bus du groupe Groupes de demandeurs d'emploi Groupes de personnes titulaires d'une carte d'invalidité Groupes constitués par les services municipaux de la ville de Creil et par les centres sociaux de Creil Groupes constitués par les centres médico-sociaux et hôpitaux de jour Conférences et animations Micro-Folie Creil	Gratuit	Gratuit
Tarif réduit applicable au 1^{er} septembre 2025		2024	2025
Individuels	Etudiants Déteneurs du Pass'Agglo (sur présentation du Pass) Déteneurs du Pass'musée PROSCITEC (sur présentation d'un justificatif) Bénéficiaires des actions de la Section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) Hauts-de-France (sur justificatif) Maison de la faïence en visite libre (hors maison Gallé-Juillet) Exposition temporaire (hors collections permanentes) Pour 3 plein-tarif achetés, la 4 ^e entrée achetée est au tarif réduit	3.75 €	3.75 €
Groupes	Groupes constitués par les partenaires touristiques sur convention – prix professionnel (Office de tourisme Creil Sud Oise, Parc Naturel Régional, Oise tourisme...) Groupes scolaires et accueils de loisirs hors Creil Pour les enseignants dont les classes répondent au dispositif Pass Culture* (sur justificatif) <i>* dispositif d'accès aux activités culturelles à destination des jeunes de 15 à 18 ans ainsi qu'aux enseignants pour les classes de la quatrième à la terminale pour les établissements publics et privés sous contrat</i>		
Supplément prestation groupe	Collation (tarif par personne)	5,25 €	5 €
	Atelier créatif (tarif par personne)	5.25 €	5 €
Groupes	Groupe de 10 personnes et plus (tarif par personne) hors scolaires et accueil de loisirs et partenariat touristique	4.75 €	5 €
Plein tarif applicable au 1^{er} septembre 2025		2024	2025
Individuels	Visite du musée Gallé-Juillet (maison Gallé-Juillet et maison de la faïence)	7.00 €	7,00 €
Forfaits		2024	2025

Visite-jeu Escape Game (jeu de piste), visite-jeu Explore Game, tarif par créneau et par groupe de 2 à 5 joueurs maximum) Forfait anniversaire (escape game + mise à disposition de la serre pour 3 h, tarif par créneau et par groupe de 2 à 5 joueurs maximum)		40,00 €	40 €
Visite-jeu Escape Game (jeu de piste), visite-jeu Explore Game, tarif par créneau et par groupe de 2 à 5 joueurs maximum) Forfait anniversaire (escape game + mise à disposition de la serre pour 3 h, tarif par créneau et par groupe de 2 à 5 joueurs maximum) Prix professionnel (Office de tourisme Creil Sud Oise, Parc Naturel Régional, Oise tourisme...) pour une revente à 40 €		35,00 €	35 €
Visite-jeu Escape Game, Visite-jeu Explore Game (groupe constitué par les services municipaux de Creil et par les services de l'ACSO)		Gratuit	Gratuit
Location d'un sac « Muséo jeu » (tarif applicable au 1 ^{er} septembre 2025)		3,5 €	Gratuit
Conférence hors les murs		150,00 €	150 €
Animations – Tarif applicable au 1^{er} septembre 2025		2024	2025
Plein tarif	Hors Creillois et Pass'Agglo Animations par les agents municipaux	5,50 €	7 €
	Hors Creillois et Pass'Agglo Animations par un prestataire extérieur (2h minimum)	20,00 €	15 €
Tarif réduit	Pour les Creillois et détenteurs du Pass'Agglo (sur justificatif) pour les animations par les agents municipaux Pour les détenteurs du Pass Culture* (sur justificatif) pour les animations par les agents municipaux	3,00 €	3,00 €
	Pour les Creillois et détenteurs du Pass'Agglo (sur justificatif) pour les animations par un prestataire extérieur Pour les détenteurs du Pass Culture* (sur justificatif) pour les animations par un prestataire extérieur	10,00 €	7 €
Provenance	Désignation produits	2024	2025
Musée Gallé-Juillet et de la Faïence de Creil	Musée Gallé-Juillet. Guide de visite.	10 €	10 €
	Musée Gallé-Juillet. Guide de visite. (vente aux professionnels : librairies et commerçants, offices de tourisme, musées et services culturels divers)	7 €	7 €
	Album « La faïence fine de Creil, 1797 – 1895 »	10 €	10 €
	Album « La faïence fine de Creil, 1797 – 1895 » (vente aux professionnels : librairies et commerçants, offices de tourisme, musées et services culturels divers)	7 €	7 €
	Catalogue de l'exposition « Creil, une ville solidaire, 90 ans d'histoire municipale, 1919 – 2009 »	5 €	5 €
	Catalogue de l'exposition « Creil, une ville solidaire, 90 ans d'histoire municipale, 1919 – 2009 » (vente aux professionnels : librairies et commerçants, offices de tourisme, musées et services culturels divers)	3,50 €	3,50 €
	Catalogue de l'exposition « La céramique de Creil à l'heure anglaise, à travers le	5 €	5 €

	parcours de Jacques Bagnall »		
	Catalogue de l'exposition « English influences on Creil ceramic, through the life of Jacques Bagnall »	5 €	5 €
	Catalogue de l'exposition « La céramique de Creil à l'heure anglaise, à travers le parcours de Jacques Bagnall » (vente aux professionnels : librairies et commerçants, offices de tourisme, musées et services culturels divers)	3,50 €	3,50 €
	Catalogue de l'exposition « English influences on Creil ceramic, through the life of Jacques Bagnall » (vente aux professionnels : librairies et commerçants, offices de tourisme, musées et services culturels divers)	3,50 €	3,50 €
	Catalogue de l'exposition « Les prémices de la Grande Guerre »	12 €	12 €
	Catalogue de l'exposition « Les prémices de la Grande Guerre » (vente aux professionnels : librairies et commerçants, offices de tourisme, musées et services culturels divers)	8 €	8 €
	Album « Le Trésor de l'écluse de Creil »	10 €	10 €
	Album « Le Trésor de l'écluse de Creil » (vente aux professionnels : librairies et commerçants, offices de tourisme, musées et services culturels divers)	7 €	7 €
	Catalogue de l'exposition « Le service Japon »	8 €	8 €
	Catalogue de l'exposition « Le service Japon » (vente aux professionnels : librairies et commerçants, offices de tourisme, musées et services culturels divers)	6 €	6 €
	Catalogue de l'exposition « Le service Flora »	8 €	8 €
	Catalogue de l'exposition « Le service Flora » (vente aux professionnels : librairies et commerçants, offices de tourisme, musées et services culturels divers)	6 €	6 €
	Catalogue de l'exposition « Retrosport »	8 €	8 €
	Catalogue de l'exposition « Retrosport » (vente aux professionnels : librairies et commerçants, offices de tourisme, musées et services culturels divers)	6 €	6 €
	Catalogue de l'exposition « Quand musique rime avec céramique »	8 €	8 €
	Catalogue de l'exposition « Quand musique rime avec céramique » (vente aux professionnels : librairies et commerçants, offices de tourisme, musées et services culturels divers)	6 €	6 €
Archives municipales (dès le 1 ^{er} janvier 2025)	Ouvrage « L'esprit de Gournay : de l'école nationale professionnelle à un nouveau quartier »	10 €	10 €
	Ouvrage « L'esprit de Gournay : de l'école nationale professionnelle à un nouveau quartier » (vente aux professionnels : librairies et commerçants, offices de tourisme, musées et services culturels divers)	7€	7€

Amis du Musée Gallé-Juillet et de la Faïence de Creil	Brochure « Les craquelés Art Déco »	3 €	3 €
	Brochure « Etude sur les personnes travaillant à la manufacture de faïence de Creil au 19 ^e siècle »	6 €	6 €
	Brochure « Les Gallé : une famille de Creil à la Belle époque »	2 €	2 €
	Brochure « Les droits des femmes, à travers l'exemple de certaines Creilloises, durant la seconde moitié du 19 ^e siècle »	3 €	3 €
	Brochure « Métiers et occupations de messieurs Bagnall, Juillet et Gallé »	4 €	4 €
	Brochure « L'enfance à Creil au 19 ^e siècle »	5 €	5 €
	Brochure « Impact de la communauté britannique dans le bassin creillois au cours du 19 ^e siècle »	4 €	4 €
	Les morts du monument de la Paix, Creil 14-18	20 €	20 €
	Guerre 1914-1918 / Classes mobilisées 1887 – 1919 / Dépouillement complet des classes recensées à Creil	15 €	15 €
	Livre « Maurice Gallé, vie d'un soldat, deuil d'une famille »	10 €	10 €
La population de Creil (Oise) de l'ancien régime à la Restauration (1681-1819)	Nouveauté 2024	20,00€	
GRECB	Livre « Faïences du Beauvaisis au 19 ^e siècle »	40 €	40 €
Catherine Thieblin	Livre « Diogène Maillart, peintre, 1840-1926, un maître dans la tradition du 19 ^e siècle »	22 €	22 €
AMOI	Brochure « Les grands ensembles du bassin creillois »	12 €	12 €
	Brochure « Les ouvrages de la navigation à Creil, entre 1825 et 1975 »	10 €	10 €
	Brochure « La maternité Buhl de Creil de 1933 à 1963 »	12 €	12 €
	Cahiers de l'AMOI du n°13 au n° 25	5,50 €	5,50 €
	Cahiers de l'AMOI à partir du n° 26	6 €	6 €
Amis de la Faïence Fine	Brochure « Les faïences de Creil et Montereau »	14 €	14 €
	Dossier de la Faïence Fine n°30 « Vous avez-dit Japonisme ? »	21 €	21 €
	Dossier de la Faïence Fine n°36 « Bagnall, Wood, Dammann, Leigh : des familles anglaises étroitement liées aux faïenceries de Douai, Chantilly, Creil, Montereau, Forges-les-Eaux, 1781-1890 »	8 €	8 €
	Dossier de la Faïence Fine n°38 « Le rôle de George Vernon à la manufacture de Creil de 1828 à 1850 »	8,50 €	8,50 €
	Dossier de la Faïence Fine n°39 « Aux origines de la production de faïence fine à Chantilly, Montereau, Forges-les-Eaux, Creil et Choisy-le-Roi : la manufacture de grès anglais de Douai »	7 €	7 €
	Dossier de la Faïence Fine n°40 « La porcelaine tendre anglaise à Creil, 1840-1867 »	16 €	16 €
	Dossier de la Faïence Fine n°46 « A l'origine des premières gravures sur les faïences fines de Montereau »	16 €	16 €
	Dossier de la Faïence Fine n°81 « Creil et	9 €	9 €

	Montereau, le service Flora »		
	Ouvrage « Les services de toilette de C&M, 1850 – 1950 »	42 €	42 €
Les Amateurs de Faiences de Creil	Brochure « Assiettes de la manufacture de Creil, ce qu'elles racontent, Le Creil en creux, sa grande diversité »	15 €	15 €
	Brochure « Assiettes de la manufacture de Creil, ce qu'elles racontent, Le Creil en creux, le cachet Stone Coquerel Legros d'Anizy, tome 2 »	17 €	17 €
	Brochure « Assiettes de la manufacture de Creil, ce qu'elles racontent, Le Creil en creux, le cachet Stone Coquerel Legros d'Anizy, tome 3 »	18 €	18 €
	Brochure « Assiettes de la manufacture de Creil, ce qu'elles racontent, Le Creil en creux, le cachet Stone Coquerel Legros d'Anizy, tome 4 »	18 €	18 €
	Brochure « Assiettes de la manufacture de Creil, ce qu'elles racontent, Le Creil en creux, le cachet Stone Coquerel Legros d'Anizy, tome 5 »	18 €	18 €
	Brochure « Assiettes de la manufacture de Creil, ce qu'elles racontent, Les marques CREIL en creux et l'exposition de 1819, tome 7 »	20 €	20 €
	Brochure « Assiette de la manufacture de Creil, tome 8 : Jean de la Fontaine. Un fablier de faïence »	22 €	22 €
	Brochure « Assiettes de la manufacture de Creil et Montereau, Etude iconographique sur les vignettes de huit séries d'assiettes sur Jeanne d'Arc »	18 €	18 €
	Brochure « Napoléon sur quelques séries d'assiettes » Tome 6	20 €	20 €
	Autres	Livre « Creil, de l'île à la ville, histoire et modernité »	20 €
Livre « Berthe Fouchère »		15 €	15 €
Livre « Les enquêtes du Chaussette club : Mystère au musée Gallé-Juillet »		12 €	12 €
Livre « Le Grand Creillois industriel »		25 €	25 €
Brochure « Documents et recherches »		1 €	1 €
Lot de 10 brochures « documents et recherches »		5 €	5 €
Livre « Les Wedgwood : de la poterie à l'industrie des arts de la table »		40 €	40 €
Livre « Page d'histoire du Bassin Creillois »		10 €	10 €
La Tancaillère	L'ouvrage « Du rébus à l'assiette », par Dominique Gautier	20 €	20 €
In Extenso	L'ouvrage « Faiences dites de Jersey, les faiences lustrées du Royaume-Uni au XIX ^e siècle », par Anne et Michel Tual	30 €	30 €
Librairie du Labyrinthe	Le guide « Une balade curieuse dans Creil »	10 €	10 €
	Le guide « Une balade curieuse dans Creil » (vente aux professionnels : librairies et commerçants, offices de tourisme, musées et services culturels divers)	7 €	7 €
Maryvince	« La boîte en toutes lettres » de Vincent Boirel	23 €	23 €
Produits boutique (hors publications) et céramiques		2024	2025

A	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	0,50 € 0,30 €	0,50 € 0,30 €
B	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	1 € 10 achetés = 1 offert 0,75 €	1 € 10 achetés = 1 offert 0,75 €
C	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	2 € 5 achetés = 1 offert 1,50 €	2 € 5 achetés = 1 offert 1,50 €
D	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	3 € 2,50 €	3 € 2,50 €
E	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	4 € 3,50 €	4 € 3,50 €
F	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	5 € 4 €	5 € 4 €
G	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	6 € 4,50 €	6 € 4,50 €
H	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	7 € 5 €	7 € 5 €
I	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	8 € 6 €	8 € 6 €
J	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	9 € 7 €	9 € 7 €
K	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	10 € 8 €	10 € 8 €
L	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	11 € 9 €	11 € 9 €
M	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	12 € 10 €	12 € 10 €
N	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	13 € 11 €	13 € 11 €
O	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	14 € 12 €	14 € 12 €
P	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	15 € 12,50 €	15 € 12,50 €
Q	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	16 € 14 €	16 € 14 €
R	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	17 € 15 €	17 € 15 €
S	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	18 € 16 €	18 € 16 €
T	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	19 € 17 €	19 € 17 €
U	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	20 € 17,50 €	20 € 17,50 €
V	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	21 € 19 €	21 € 19 €
W	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	22 € 20 €	22 € 20 €
X	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	23 € 21 €	23 € 21 €
Y	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	24 € 22 €	24 € 22 €
Z	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	25 € 20 €	25 € 20 €
AA	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	26 € 24 €	26 € 24 €
BB	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	27 € 25 €	27 € 25 €

CC	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	28 € 26 €	28 € 26 €
DD	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	29 € 27 €	29 € 27 €
EE	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	30 € 28 €	30 € 28 €
FF	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	32 € 30 €	32 € 30 €
GG	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	35 € 33 €	35 € 33 €
HH	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	37 € 35 €	37 € 35 €
II	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	39 € 37 €	39 € 37 €
JJ	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	40 € 38 €	40 € 38 €
KK	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	45 € 43 €	45 € 43 €
LL	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	50 € 48 €	50 € 48 €
MM	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	55 € 53 €	55 € 53 €
NN	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	60 € 58 €	60 € 58 €
OO	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	65 € 63 €	65 € 63 €
PP	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	70 € 68 €	70 € 68 €
QQ	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	75 € 73 €	75 € 73 €
RR	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	80 € 78 €	80 € 78 €
SS	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	85 € 83 €	85 € 83 €
TT	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	90 € 88 €	90 € 88 €
UU	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	95 € 93 €	95 € 93 €
VV	<input type="checkbox"/> Prix public <input type="checkbox"/> Prix pro	100 € 95 €	100 € 95 €
WW	Papier-peint Assiette bleue Rouleau de 50 cm x 10 m	165 €	165 €
XX	Papier-peint Constellation Rouleau de 50 cm x 10 m	205 €	205 €

■ MÉDIATHÈQUE

Enfants dès 3 mois jusqu'à 17 ans inclus – inscription annuelle	2024	2025
Creil et ACSO	Gratuit	Gratuit
Tarifs extérieurs	8,00	Gratuit
Jusqu'à 17 ans inclus et scolarisés à Creil : Gratuit	2024	
Adultes à partir de 18 ans		
Creil + Pass'Agglo	Gratuit	Gratuit
ACSO sans Pass'Agglo / retraités extérieurs	8,00 €	Gratuit
Tarifs extérieurs	16,00 €	Gratuit
Collectivités	2024	2025
Creil et ACSO	30,00	Gratuit
Tarifs extérieurs	60,00	Gratuit
Cartes perdues	2024	2025
Remplacement d'une carte perdue	3,00	3,00

Divers	2024	2025
Photocopie (monnayeur)	0,20	Plus de photocopieur
Formation et stage (sous condition d'inscription à la médiathèque), par cycle de 5 séances pour tous	43,00 €	Pas de cycle de formation en 2025
Impression d'une page en noir et blanc	0,20 €	0,20 €
Impression d'une page couleur	0,50 €	0,50 €
Internet pour tous – accès gratuit de 2 heures	Gratuit	Gratuit
Indemnité de retard – par lettre ou par courriel	1,30 €	1,30 €
Remplacement de boîtiers détériorés	3,00 €	3,00 €
Vente d'ouvrages	2024	2025
Creil de l'île à la Ville, Histoire et modernité, par Eléonore Lelong, Encre Édition	20,00 €	20,00 €
Au fil de Creil, par Philippe Lacoche, Éditions Le Castor Astral	12,00 €	12,00 €
Berthe Fouchère la Rebelle, par Colette Avrane, Éditions Licorne	15,00 €	15,00 €
Pages d'Histoire du Bassin Creillois, par Pierre Rigault, édité par la Ville de Creil	10,00 €	10,00 €
Une balade curieuse dans Creil, Éditions Librairie du Labyrinthe	13,00 €	13,00 €
Jean Biondi, l'engagement d'un homme libre, édité par la Ville de Creil	/	20,00

■ ESPACE CULTUREL DE LA FAÏENCERIE

Selon les besoins en intervenants culturels, une tarification s'appliquera sur la base de la délibération du conseil municipal « Ressources Humaines – rémunération des intervenants culturels ». Si la manifestation a un caractère commercial, un montage de dossier par un SSIAP 3 est obligatoire. Le coût de cette prestation sera ajouté au devis proposé.

Location de salles		2024	2025
Salle de la Manufacture (salon, bal, concert, théâtre, réception...)	<input type="checkbox"/> Temps de la manifestation par heure (Equipe SSIAP, sans montage, sans technicien)	107 €	110 €
	<input type="checkbox"/> Temps nécessaire de Montage / de démontage / et d'entretien par heure	22 €	23 €
	<input type="checkbox"/> Temps de répétition (par heure, par technicien)	22 €	23 €
	<input type="checkbox"/> Temps de la manifestation avec 1 technicien (son ou lumière) par heure	22 €	23 €
Salon Canneville	<input type="checkbox"/> Temps de la manifestation par heure (Equipe SSIAP, sans montage, sans technicien)	43 €	44 €
	<input type="checkbox"/> Temps nécessaire de Montage / de démontage / et d'entretien par heure	22 €	23 €
	<input type="checkbox"/> Temps de la manifestation avec 1 technicien (son ou lumière) par heure	22 €	23 €
Salle du théâtre	<input type="checkbox"/> Temps de la manifestation par heure (Equipe SSIAP, sans montage, sans technicien)	107 €	110 €
	<input type="checkbox"/> Temps nécessaire de Montage / de démontage / et d'entretien par heure, par technicien	22 €	23 €
	<input type="checkbox"/> Temps de répétition (par heure, par technicien)	22 €	23 €
	<input type="checkbox"/> Temps de la manifestation avec 1 technicien (son ou lumière) par heure, par technicien	20,50 €	21 €

■ LA GRANGE A MUSIQUE (GAM)

Manifestations / spectacles (prix de l'entrée par spectacle)	2024	2025
--	------	------

			HT	TTC (2.10%)
Type A = Programmation locale / Les Jeudis d'la Grange	<input type="checkbox"/> Plein tarif <input type="checkbox"/> Tarif réduit <input type="checkbox"/> Tarif abonné	Gratuit Gratuit Gratuit	Gratuit Gratuit Gratuit	Gratuit Gratuit Gratuit
Type B = Spectacle jeune public	<input type="checkbox"/> Plein tarif <input type="checkbox"/> Tarif réduit <input type="checkbox"/> Tarif abonné	6,00 € 3,50 €	5.88 € 3,43 €	6,00 € 3,50 €
Type C = Pass Culture / Tarif solidaire*	<input type="checkbox"/> Plein tarif <input type="checkbox"/> Tarif réduit <input type="checkbox"/> Tarif abonné	5,00 € - -	4,90 € - -	5,00 € - -
Type D = Programmation « découvertes » Coût plateau artistique global inférieur à 4000€-5000€	<input type="checkbox"/> Plein tarif <input type="checkbox"/> Tarif réduit <input type="checkbox"/> Tarif abonné	10,00 € 8,00 € Gratuit	9,79 € 7,84 € Gratuit	10,00 € 8,00 € Gratuit
Type E = Coût plateau artistique global entre 4001€ 5001€ et 6000€ 7000€	<input type="checkbox"/> Plein tarif <input type="checkbox"/> Tarif réduit <input type="checkbox"/> Tarif abonné	14,00 € 12,00 € 10,00 €	13,71 € 11,75 € 9,79 €	14,00 € 12,00 € 10,00 €
Type F = Coût plateau artistique global entre 6001€ 7001€ et 8000€ 9000€	<input type="checkbox"/> Plein tarif <input type="checkbox"/> Tarif réduit <input type="checkbox"/> Tarif abonné	18,00 € 15,00 € 12,00 €	17,63 € 14,69 € 11,75 €	18,00 € 15,00 € 12,00 €
Type G = Coût plateau artistique global entre 9001€ et 11 000€	<input type="checkbox"/> Plein tarif <input type="checkbox"/> Tarif réduit <input type="checkbox"/> Tarif abonné		19,59 € 17,63 € 15,67 €	20,00 € 18,00 € 16,00 €
Type G H= Coût plateau artistique global entre 8001€ 11001€ et 10 000€ 13 000€	<input type="checkbox"/> Plein tarif <input type="checkbox"/> Tarif réduit <input type="checkbox"/> Tarif abonné	25,00€ 22,00€ 20,00€	21,55 € 19,59 € 17,63 €	22,00 € 20,00 € 18,00 €
Type H I = Coût plateau artistique global supérieur à 10001€ 13 001€	<input type="checkbox"/> Plein tarif <input type="checkbox"/> Tarif réduit <input type="checkbox"/> Tarif abonné	31,00€ 25,00€ 22,00€	24,49 € 21,55 € 19,59 €	25,00 € 22,00 € 20,00 €

Le tarif réduit est le tarif proposé sur présentation d'un justificatif aux personnes suivantes : habitants de la Ville de Creil, étudiants, demandeurs d'emploi, moins de 25 ans, groupes de plus de 10 personnes, détenteurs d'abonnement à la Lune des Pirates et à l'Ouvre Boîte, aux accompagnateurs des bénévoles actifs de l'association Les Amis de la Grange à Musique, le comité d'œuvres sociales (COS) de la Ville de Creil.

*Pass Culture : Le Pass Culture est un dispositif d'accès aux activités culturelles mis en place par le gouvernement français à destination des jeunes.

Pass solidaire : Disponible uniquement à la billetterie sur justificatif aux personnes non imposables, bénéficiaires de minima sociaux ou allocations de solidarités.

Souscription abonnement Grange à musique / saison	2024	2025	
		HT	TTC (2.10%)
RSA- Moins de 26 ans et étudiants Demandeurs d'emploi – Titulaires d'une carte d'invalidité Détenteurs du Pass Agglo et du Pass Culture	13,00 €	12,73 €	13,00 €
Autres	25,00€	24,49€	25,00€

Location de l'équipement Grange à Musique sur devis		
Association ou personne morale	2024	2025
	CREIL ACSO <input type="checkbox"/> lundi, mardi, mercredi, jeudi, dimanche <input type="checkbox"/> vendredi, samedi	79,50 € / heure
102,00 € / heure		104,00 € / heure
Hors ACSO <input type="checkbox"/> lundi, mardi, mercredi, jeudi, dimanche	159,00€ / heure	162,00€ / heure

<input type="checkbox"/> vendredi, samedi	193,00€ / heure	197,00€ / heure
Structure affiliée dispositifs SPPF* SCPP*		
<input type="checkbox"/> lundi, mardi, mercredi, jeudi, dimanche	113,00€ / heure	115,00€ / heure
<input type="checkbox"/> vendredi, samedi	136,50€ / heure	139,00€ / heure
Structure** ou collectivité partenaire*** <input type="checkbox"/> lundi, mardi, mercredi, jeudi, dimanche <input type="checkbox"/> vendredi, samedi	Gratuit	
La location inclut trois personnels permanents d'accueil ainsi que le service d'entretien. La location n'est possible que pour les structures détentrices d'une licence d'entrepreneur du spectacle de catégorie 2 et/ou 3 ou pour les structures ayant une convention de partenariat annuelle avec la Grange à Musique intégrant la possibilité de louer l'équipement.		
Redevance occupation du domaine public : minimum garanti	2023	2025
Occupation temporaire du domaine public, le bénéficiaire verse une redevance fixée à 6 % du chiffre d'affaires net des activités liés à cette mise à disposition. Un minimum garanti est dû par le bénéficiaire.	639,50 €	659,00 €

■ LA LOCOMOTIVE

Location du local de répétition (studio) à la Locomotive		
Groupe tarif réduit	2024	2025
<input type="checkbox"/> Heure	6,30 €	6,50 €
<input type="checkbox"/> Demi-journée (4h)	20,00 €	20,50 €
<input type="checkbox"/> Journée (8h)	35,00 €	35,50 €
<input type="checkbox"/> Forfait 40h	163,00 €	166,00 €
<input type="checkbox"/> Forfait 100h	379,00 €	386,50 €
Groupe tarif plein	2024	2025
<input type="checkbox"/> Heure	11,50 €	11,50 €
<input type="checkbox"/> Demi-journée (4h)	40,00 €	41,00 €
<input type="checkbox"/> Journée (8h)	69,00 €	70,00 €
<input type="checkbox"/> Forfait 40h	325,50 €	331,50 €
<input type="checkbox"/> Forfait 100h	758,00 €	773,00 €
Artiste solo tarif réduit	2024	2025
<input type="checkbox"/> Heure	4,20 €	4,50 €
<input type="checkbox"/> Demi-journée (4h)	11,50 €	11,50 €
<input type="checkbox"/> Journée (8h)	20,00 €	20,50 €
<input type="checkbox"/> Forfait 40h	87,00 €	88,50 €
<input type="checkbox"/> Forfait 100h	195,00 €	199,00 €
Artiste solo tarif plein	2024	2025
<input type="checkbox"/> Heure	7,30 €	7,50 €
<input type="checkbox"/> Demi-journée (4h)	22,00 €	22,50 €
<input type="checkbox"/> Journée (8h)	40,00 €	41,00 €
<input type="checkbox"/> Forfait 40h	173,00 €	176,50 €
<input type="checkbox"/> Forfait 100h	221,50 €	226,00 €
Majoration du créneau pour un dépassement de plus de 15 minutes : + 25% du tarif horaire. Le tarif réduit est le tarif proposé sur présentation d'un justificatif aux personnes suivantes : habitants de l'ACSO, étudiants, bénéficiaires RMI / RSA, demandeurs d'emploi, moins de 25 ans, détenteurs d'abonnement à la Grange à Musique, la Lune des Pirates et à l'Ouvre Boîte et aux adhérents à l'association Les Amis de la Grange à Musique ayant leur cotisation à jour. La Grange à Musique peut être mise à disposition dans certains cas exceptionnels : auprès des structures partenaires et dans le cadre d'une convention le précisant avec la Grange à Musique – Ville de Creil		

■ MAISON DE LA VILLE (MDLV)

Ateliers et sorties	2024	2025
Accès aux ateliers organisés par la Maison de la Ville	Gratuit	Gratuit
Accès aux sorties culturelles organisées par la MDLV 6 à 25 ans	Gratuit	Gratuit
Accès aux sorties culturelles organisées par la MDLV 0 à 6 ans	Gratuit	Gratuit

■ **SERVICE COHÉSION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

Activités et sorties	2024	2025
Accès aux Activités et sorties 12 à 25 ans	Gratuit	Gratuit
Accès aux Activités et sorties 6 à 12 ans	Gratuit	Gratuit
Accès aux Activités et sorties 0 à 6 ans	Gratuit	Gratuit

■ **LOCATIONS DE SALLE**

Activités et sorties	2024	2025
Association creilloise / Association non creilloise avec activités régulières sur Creil (répétitions théâtre, danse...) / Association avec activité gratuite ouverte qu'aux membres (AG, projection...) / Établissement scolaire travaillant en partenariat avec la Ville de Creil	2024	2025
Maison Creilloise des Associations	Gratuit	Gratuit
Champrelle, Hironvales, Acacias		
Salle de spectacle		
<input type="checkbox"/> sans régisseur	Gratuit	Gratuit
<input type="checkbox"/> avec 1 régisseur	290,00 €	299,00 €
<input type="checkbox"/> avec 2 régisseurs	580,00 €	597,00 €
Centre des Rencontres	Gratuit	Gratuit
Salle 1 et 2	Gratuit	Gratuit
Salle A et B	Gratuit	Gratuit
Centre des Cadres Sportifs	Gratuit	Gratuit
Grand hall, Amphithéâtre, Salle de restauration	Gratuit	Gratuit
Salle Voltaire	Gratuit	Gratuit
Grande et petite salle	Gratuit	Gratuit
Carpeaux et de maisons et de quartiers	Gratuit	Gratuit
Carpeaux, Maisons de quartiers Rainette, Garenne, Zac du Moulin	Gratuit	Gratuit
Association creilloise avec activité payante (manifestation ouverte au public)	2024	2025
Maison Creilloise des Associations	Gratuit	Gratuit
Champrelle		
<input type="checkbox"/> ½ journée	Gratuit	Gratuit
<input type="checkbox"/> journée	Gratuit	Gratuit
Salle de spectacle	Gratuit	Gratuit
Centre des Rencontres	Gratuit	Gratuit
Salle 1	Gratuit	Gratuit
Salle 2	Gratuit	Gratuit
Centre des Cadres Sportifs	Gratuit	Gratuit
Grand hall	Gratuit	Gratuit
Amphithéâtre	Gratuit	Gratuit
Salle Voltaire	Gratuit	Gratuit
Grande salle	Gratuit	Gratuit
Association non creilloise, organisme de formation, cabinet immobilier, bailleur, institution, ...	2024	2025
Maison Creilloise des Associations	88,00€ 165€	90,50€ 170€
Champrelle		
<input type="checkbox"/> ½ journée		
<input type="checkbox"/> journée		

	Champrelle + Bar <input type="checkbox"/> ½ journée <input type="checkbox"/> journée	110€ 187€	113€ 192€
	Salle de spectacle <input type="checkbox"/> ½ journée <input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> avec 1 régisseur <input type="checkbox"/> avec 2 régisseurs	110€ 187€ 207€ 744€	113€ 192,50€ 213€ 766€
	Salle de spectacle + Bar <input type="checkbox"/> ½ journée <input type="checkbox"/> journée	132€ 187€	136€ 192,50€
Centre des Rencontres	Salle 1 <input type="checkbox"/> ½ journée <input type="checkbox"/> journée	88,00€ 165€	90,50€ 170€
	Salle 2 <input type="checkbox"/> ½ journée <input type="checkbox"/> journée	73€ 133€	75€ 137€
	Salle A <input type="checkbox"/> ½ journée <input type="checkbox"/> journée	46€ 88€	47€ 90,50
	Salle B <input type="checkbox"/> ½ journée <input type="checkbox"/> journée	24€ 55€	25€ 56,5€
Centre des Cadres Sportifs	Grand hall <input type="checkbox"/> ½ journée <input type="checkbox"/> journée	69,00€ 127,00€	71€ 130,50
	Amphithéâtre <input type="checkbox"/> ½ journée <input type="checkbox"/> journée	88,00€ 165€	90,50 170
	Bureau permanent – location mensuelle <input type="checkbox"/> 1 bureau <input type="checkbox"/> 2 bureaux	300,00€ 400,00€	309€ 412€
Salle Voltaire	Grande salle <input type="checkbox"/> ½ journée <input type="checkbox"/> journée	88,00€ 165€	90,50€ 170€
	Petite salle <input type="checkbox"/> ½ journée <input type="checkbox"/> journée	46€ 88,00€	47€ 90,50
Carpeaux et de maisons de quartiers	<input type="checkbox"/> ½ journée <input type="checkbox"/> journée	55€ 105€	56,5€ 110€
Famille creilloise et famille non creilloise		2024	2025
Centre des Rencontres	Salle 1 du vendredi 19h00 au dimanche 18h00 <input type="checkbox"/> Famille creilloise <input type="checkbox"/> Famille non creilloise	560,00 € 700,00 €	571€ 714€
	Salle 2 du vendredi 19h00 au dimanche 18h00 <input type="checkbox"/> Famille creilloise <input type="checkbox"/> Famille non creilloise	480,00 € 620,00 €	490€ 632€
	Caution	470,00 €	470€
	Salle 1 du samedi 08h00 au dimanche 08h00 ou du dimanche 08h00 au lundi 08h00 <input type="checkbox"/> Famille creilloise <input type="checkbox"/> Famille non creilloise	280,00 € 335,00 €	285€ 342€
	Salle 2 du samedi 08h00 au dimanche 08h00 ou du dimanche 08h00 au lundi 08h00 <input type="checkbox"/> Famille creilloise <input type="checkbox"/> Famille non creilloise	240,00 € 310,00 €	245€ 316€

	Caution	470,00 €	470€
Centre des Cadres Sportifs	Grand hall du vendredi 17h00 au lundi 08h00	380,00 €	supprimée
	<input type="checkbox"/> Famille creilloise	520,00 €	
	<input type="checkbox"/> Famille non creilloise		
	Caution	470,00 €	supprimée
	Grand hall – location pour veillée funèbre		
	<input type="checkbox"/> Famille creilloise	100,00 €	100€
	Caution	470,00 €	470€

■ **PRODUITS DOMANIAUX DIVERS**

Intervention des Services Techniques pour mise en place de barrières et affichage de l'arrêté	2024	2025
	30,00 €	30,00 €
Intervention des Services Techniques pour mise en place de barrières et affichage de l'arrêté (Société / entreprise)	35,00 €	35,00 €
Location de matériels services techniques (par jour)	2024	2025
Chaise (l'unité)	2,00 €	2,00 €
Table (l'unité)	5,00 €	5,00 €
Barrière (l'unité)	6,00 €	6,00 €
Stand de 3 m x 3 m (l'unité)	50,00 €	50,00 €
Tente 8 m x 5 m (l'unité)	100,00 €	100,00 €
Grille caddie (l'unité)	2,00 €	2,00 €
Droits de voirie – occupation du domaine public	2024	2025
Dépôt benne voie publique (particulier) – Forfait WE de 3 jours	16,00 €	16,00 €
Dépôt benne voie publique (société /entreprise) par jour	11,00 €	11,00 €
Véhicule chantier / grue / nacelle par ½ journée et par place de stationnement occupée soit 10m ² environ (particulier)	5,30 €	5,30 €
Véhicule chantier / grue / nacelle par ½ journée et par place de stationnement occupée soit 10m ² environ (Société / entreprise / syndic / bailleur)	10,00 €	10,00 €
Echafaudage par jour et par m ²	2,50 €	2,50 €
Déménagement – uniquement pour les sociétés de déménagement – Forfait/camion	15,00 €	15,00 €
Emménagement	0 €	0 €
Barrer une rue – Forfait (particulier)	150,00 €	150,00 €
Barrer une rue – Forfait (Société / entreprise / syndic / bailleur)	200,00 €	200,00 €
Occupation domaine public pour installation de chantier / base de vie / bureau de vente		
Chantier < 50 m ² - par jour et par m ²	1,00 € jusqu'au 90 ^{ème} jour 0,70 € à partir du 91 ^{ème} jour	1,00 € jusqu'au 90 ^{ème} jour 0,70 € à partir du 91 ^{ème} jour
Chantier entre 50 et 100 m ² - Forfait / jour	50,00 € jusqu'au 90 ^{ème} jour 35,00 € à partir du 91 ^{ème} jour	50,00 € jusqu'au 90 ^{ème} jour 35,00 € à partir du 91 ^{ème} jour
Chantier > 100 m ² - par jour et par m ²	0,45 € / m ² / jour	0,45 € / m ² / jour
Dans le cas de travaux d'office, travaux d'urgence ou dans le cadre de l'ORFO, une exonération des droits de voirie sera appliquée. Dans le cadre des opérations d'aménagement pilotées par la ville sur des secteurs non encore aménagés présentant des voies non livrées, une exonération des droits de voirie sera appliquée		
Mise à disposition d'emplacement parking et garage	2024	2025
Parking par an	345,00 €	345,00 €
Garage par mois et par garage	43,00 €	43,00 €
Emplacement parking Etienne Dolet (par mois)	18,00 €	18,00 €
Professionnelles (terrasses – éventaies – vente ambulante – divers)	2024	2025
Terrasse (par m ² / an) – terrasse simple	20,00 €	20,50 €
Terrasse (par m ² / an) – terrasse simple délimitée par des	22,00 €	22,50 €

éléments mobiliers		
Terrasses couvertes (par an / m ²)	28,00 €	28,50 €
Terrasses couvertes et fermées types véranda, extensions... (par an / m ²)	165,00 €	169,00 €
Rôtisserie – tarif par rôtisserie / an	230,00 €	235,00 €
Éventaires (mètre linéaire / an)	132,00 €	135,00 €
Panneau de signalétique extérieur de type chevalet publicitaire ou stop trottoir ou présentoir à journaux ou prospectus publicitaire ou tout distributeur automatique (par an)	176,00 €	180,00 €
Vente ambulante dans chalet sans fourniture d'électricité – autorisation annuelle	2 650,00 €	2710,00 €
Vente ambulante sans fourniture d'électricité – redevance annuelle pour une journée par semaine	408,00 €	418,00 €
Vente ambulante sans fourniture d'électricité – redevance annuelle pour deux journées par semaine	672,00 €	688,00 €
Vente ambulante sans fourniture d'électricité – redevance annuelle pour quatre journées par semaine	1 056, 00 €	1080,00 €
Vente ambulante sans fourniture d'électricité pour 6 à 7 jours par semaine – redevance annuelle	1345,00 €	1382,00 €
Vente ambulante avec fourniture d'électricité pour 6 à 7 jours par semaine – redevance annuelle	-	2 700,00 €
Vente ambulante ou exposition sans fourniture d'électricité – redevance – pour une journée ponctuelle	18,00 €	18,50 €
Taxis (Redevance annuelle)	432,50 €	445,00 €
Redevance forfaitaire annuelle – concessionnaires et garages pour automobiles, utilitaires	512,00 €	520,00 €
Redevance forfaitaire annuelle – concessionnaires et garages pour deux roues	259,00 €	265,00 €
Redevance forfaitaire annuelle pour stationnement des véhicules des convoyeurs de fonds	410,00 €	420,00 €
Fêtes foraines – Foire aux marrons – cirques		
Fêtes foraines	2024	2025
Métier Forain inférieur à 80 m ² - prix par m ² et par semaine – avec fourniture d'électricité	2,10 €	2,15 €
Métier Forain supérieur à 80 m ² - prix par m ² et par semaine – avec fourniture d'électricité	1,35 €	1,40 €
Métier Forain inférieur à 80 m ² - prix par m ² et par semaine – sans fourniture d'électricité	1,40 €	1,45 €
Métier Forain supérieur à 80 m ² - prix par m ² et par semaine – sans fourniture d'électricité	1,00 €	1,03 €
Attractions diverses et caravanes	2024	2025
Coup de poing – tarif pour la durée de la fête et autre manifestation	73,00 €	75,00 €
Distributeurs divers pour la durée de la fête ou autre manifestation	73,00 €	75,00 €
Forfait caravane toute la durée de la fête et autre manifestation	32,00 €	33,00 €
Pénalité forfaitaire perçue pour non règlement des droits de place (% du montant des droits de place normalement dus)	40 %	40%
Pénalité forfaitaire pour l'implantation d'autorité venant s'ajouter aux droits de place normalement dus (m ² / jour)	18,00 €	18,50 €
Ventes mobiles de ballons, objets lumineux,... / jour	17,00 €	17,50 €
Foire aux Marrons – par mètre linéaire	2024	2025
Commerçants sédentaires Creil et abonnés des marchés par mètre linéaire	12,70 €	12,70 €
Commerçants non sédentaires par mètre linéaire	13,70 €	13,70 €
Manège le jour de la Foire – sans fourniture d'électricité	53,00 €	53,00 €
Manège le jour de la Foire – avec fourniture d'électricité	76,00 €	76,00 €
Taxe d'animation Ville – Foire aux Marrons	2,00 €	2,00 €
Fourniture d'électricité à la journée – à payer le jour de la foire si utilisation	32,00 €	32,00 €

Cirques, animations et attractions diverses		2024	2025
Le paiement des droits de place s'effectue avant chaque installation.			
Grands cirques + 500 places (forfait 2 jours) + par jour supplémentaire		765,00 € 370,00 €	785,00 € 380,00 €
Grands cirques + 500 places / jour Caution		440,00 € 3 500,00 €	450,00 € 3600,00 €
Petits cirques – 500 places (forfait 2 jours) + par jour supplémentaire		310,00 € 155,00 €	318,00 € 160,00 €
Petits cirques – 500 places / jour Caution		220,00 € 1 700,00 €	225,00 € 1750,00 €
Théâtre Marionnettes ou autres jusqu'à 15 m ² et 50 places assises par jour Forfait 1 jour, Forfait 3 jours, Et par jour supplémentaire		79,00 € 215,00 € 69,00 €	81,00 € 220,00 € 70,50 €
Brocantes et autres manifestations organisées par la Ville – tarifs		2024	2025
Non professionnels (par mètre linéaire)	<input type="checkbox"/> Brocantes	4,80 €	4,90 €
	<input type="checkbox"/> Pénalités d'installation	500,00 €	510,00 €
	<input type="checkbox"/> Location de chalet/jour	32,00 €	33,00 €
	<input type="checkbox"/> Location de chalet/demi-journée	16,00 €	16,50 €
Professionnels (par mètre linéaire)	<input type="checkbox"/> Brocantes	9,20 €	9,40 €
	<input type="checkbox"/> Pénalités d'installation	500,00 €	510,00 €
	<input type="checkbox"/> Location de chalet/jour	69,00 €	71,00 €
	<input type="checkbox"/> Location de chalet/demi-journée	34,00 €	35,00 €
Marchés de plein vent – par marché et par mètre linéaire HT		2024	2025
Tarif normal (volants)		2,85 €	2,92 €
Tarifs abonnés		1,48 €	1,52 €
Taxe d'animation		0,26 €	0,27 €
Stationnement sur le parking SNCF (les samedis)		2024	2025
Caution pour la délivrance du premier badge		21,00 €	25,00 €
Remplacement d'un badge		21,00 €	25,00 €
Droits de voirie – occupation du domaine public		2024	2025
Installation provisoire à caractère commercial, syndical, politique ou associatif sur le domaine public par m ² et par jour		7,00 €	7,20 €
Installation provisoire à caractère personnel (festif : baptême, anniversaire etc...) sur le domaine public			
<input type="checkbox"/> Demi-journée		83,00 €	85,00 €
<input type="checkbox"/> Journée		164,00 €	168,00 €
Utilisation du champ de mars ou autre lieu (redevance annuelle)			
<input type="checkbox"/> Creilloises		280,00 €	288,00 €
<input type="checkbox"/> Non Creilloises		660,00€	675,00€
Utilisation du champ de mars le week-end pour vente (redevance trimestrielle)		10 400,00 €	10 650,00 €
Frais de nettoyage pour dépôt sauvage et mécanique sauvage		2024	2025
Dépôt, abandon ou déversement inférieur à 5 litres (particulier)		157,50 €	170,00
Dépôt, abandon ou déversement inférieur à 5 litres (personne morale)		210,00€	225,00
Dépôt, abandon ou déversement supérieur à 5 litres (particulier)		378,00 €	150,00 € + 150 euros par litre déposé
Dépôt, abandon ou déversement supérieur à 5 litres (personne morale)		420,00 €	170,00 € + 170 euros par litre déposé

Déchets de matériaux amiantés (particulier)	-	540 euros + coût d'enlèvement par prestataire agréé
Déchets de matériaux amiantés (personne morale)	-	2 100,00 € + coût d'enlèvement par prestataire agréé
Dépôts et salissures pour mécanique sauvage (particulier)	630,00 €	670 euros
Dépôts et salissures pour mécanique sauvage (personne moral)	1 050,00 €	1 150 euros
Récidive constatée	-	Montant de base de l'infraction constatée multiplié par le nombre de récidive
Non-respect du règlement municipal de voirie – Titre V – Salubrité Publique	2024	2025
Conteneur destiné aux déchets ménagers sur le domaine public en dehors des jours et horaires de présentation	-	35,00 €
Conteneur destiné à la collecte sélective sur le domaine public en dehors des jours et horaires de présentation	-	35,00 €
Conteneur ou sacs destiné aux déchets végétaux sur le domaine public en dehors des jours et horaires de présentation	-	35,00 €
Sortie d'encombrants hors rendez-vous ACSO et/ou en dehors des jours et horaires de présentation		35,00 € + frais de nettoyage
Taille d'une haie, désherbage	-	10,00 € par mètre linéaire + frais de réalisation en régie ville et/ou prestataire
Récidive constatée	-	Montant de base de l'infraction constatée multiplié par le nombre de récidive
Taxe pour les déchets et salissures laissés sur la voie publique par les commerçants sédentaires et non sédentaires	2024	2025
Gros déchets inférieur à 50 litres environ	493,50 €	530,00 €
Très gros déchets supérieur à 50 litres environ	997,50 €	1 380,00 €

■ **POLICE MUNICIPALE**

Fourrière automobile	2024	2025	
Remboursement des frais de mise en fourrière	360,00 €	360,00 €	
Fourrière animale (chenil)	2024	2025	
Forfait chien à la demi-journée au chenil	30,00	30,00	
Forfait chat à la demi-journée au chenil	20,00	20,00	
Transport d'un animal à la SPA	150,00	175,00	
Tarifs abonnements stationnements			
Abonnement stationnement	2024	2025	
Pour résidents dans rue en zone bleue (tarif abonnement du 2 ^{ème} véhicule car gratuit pour le 1 ^{er} véhicule)	<input type="checkbox"/> Tarif mensuel 16,00 € <input type="checkbox"/> Tarif trimestriel 48,00 € <input type="checkbox"/> Tarif semestriel 96,00 € <input type="checkbox"/> Tarif annuel (1 mois gratuit) 176,00 €	16,00 € 48,00 € 96,00 € 176,00 €	
Tarifs préférentiels pour entreprises et commerçants pour un véhicule	<input type="checkbox"/> Tarif mensuel 25,00 € <input type="checkbox"/> Tarif trimestriel 75,00 € <input type="checkbox"/> Tarif semestriel 150,00 € <input type="checkbox"/> Tarif annuel (1 mois gratuit) 275,00 €	25,00 € 75,00 € 150,00 € 275,00 €	
Tarifs frais de déplacement, de gestion, d'enlèvement et de nettoyage	2024	2025	
Nature de l'incivilité	PV + Frais 2024	FRAIS 2024	FRAIS 2025
Déjection canine	68,00 € + 120,00 €	120,00	200,00 €

Jet de mégot ou de déchet de tout genre	68,00 € + 120,00 €	120,00	200,00 €
Uriner sur la voie publique	68,00 € + 120,00 €	120,00	200,00 €
Interdiction de nourrir les animaux	35,00 € + 120,00 €	120,00	170,00 €
Non-respect d'un arrêté du Maire	38,00 € + 120,00 €	120,00	190,00 €
Lutte contre le bruit	68,00 € + 120,00 €	120,00	200,00 €
Ivresse sur la voie publique	35,00 € + 120,00 €	120,00	170,00 €
Niveau sonore des 2 roues et motos	68,00 € + 120,00 €	120,00	200,0 €
Défaut de muselière (chien catégorisé)	150,00 € + 120,00 €	120,00	297,00 €
Transport d'un individu au GHPSO	-	157,50 €	170,00 €
Perte d'une clé d'un bâtiment municipal			50,00 €
Dégradations de petit matériel dans les bâtiments communaux			50,00 €
Dégradations d'équipements dans les bâtiments communaux			100,00 €

■ AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES

Communication d'actes et de documents administratifs (frais de gestion compris)	2024	2025
CD Rom	5,00 €	5,00 €
Document papier / par page / impression noir et blanc / A4	0,50 €	0,50 €
Document Plan Local d'Urbanisme	363,00 €	363,00 €
Certificat d'alignement	40,00 €	42,00 €
Livret de famille	2024	2025
Délivrance d'un second duplicata	15,30 €	15,30 €
Communication de la liste électorale (frais de gestion compris)	2024	2025
CD Rom ou transmission électronique	3,00 €	3,00 €
Matériel	2024	2025
Urne (à la journée)	6,50 €	6,50 €
Isoloir (à la journée)	6,50 €	6,50 €
Concessions adultes (2 m²)	2024	2025
15 ans	165,00 €	165,00 €
30 ans	309,00 €	309,00 €
50 ans	585,00 €	585,00 €
Concessions adultes juxtaposées (4,5 m²)	2024	2025
30 ans	552,00 €	552,00 €
50 ans	1914,00 €	1914,00 €
Concession enfants moins de 7 ans (1,5 m²)	2024	2025
15 ans	159,00 €	159,00 €
30 ans	207,00 €	207,00 €
50 ans	378,00 €	378,00 €
Colombarium	2024	2025
15 ans	609,00 €	609,00 €
30 ans	828,00 €	828,00 €
Plaque colombarium	2024	2025
Plastique	57,00 €	57,00 €
Granit	216,00 €	216,00 €
Plaque granit pour cavurne	270,00 €	270,00 €
Plaque d'inscription sur monument du souvenir	20,00	20,00

(jardin du souvenir du cimetière de Verdun)		
Concession caverne	2024	2025
15 ans	114,00	114,00
30 ans	150,00	150,00
Prix caverne	720,00	720,00
Ventes de caveaux	2024	2025
Caveau 1 place	795,00	795,00
Caveau 2 places	924,00	924,00
Caveau 3 places	1050,00	1050,00
Caveau 4 places	1 113,00	1 113,00
Caveau double	2 061,00	2 061,00
Utilisation du caveau provisoire	2024	2025
10 jours	83,00	83,00
1 mois	105,00	105,00

Ahmet BULUT : madame la Maire, mes chers collègues, bonsoir, en tant que conseiller délégué à la tranquillité publique, je me réjouis de nos avancées dans la lutte contre les incivilités pour préserver la propreté de notre ville, et plus particulièrement contre un mal qui touche de nombreuses communes en France. À savoir les dépôts sauvages, l'abandon d'ordures et de déchets de toutes sortes sur la voie publique, ainsi que l'activité de mécanique sauvage qui nuit fortement à l'environnement. Avec cette nouvelle tarification des frais de nettoyage, nous envoyons un message clair à celles et ceux qui dégradent et polluent notre ville. Cette décision témoigne de notre volonté de lutter contre ceux qui salissent notre espace public et devrait pour un environnement plus agréable pour tous. Il est de notre responsabilité collective de respecter et de protéger l'endroit où nous vivons. Ces hausses de tarifs doivent avoir un impact dissuasif. Nous évaluerons les effets de cette mesure et pour qu'elle soit efficace, nous communiquerons également à ce sujet. Depuis janvier 2025, les services de la brigade verte ont pu identifier 17 dépôts sauvages. Grâce au déploiement des caméras nomades, 28 procédures sont en cours de traitement. Je voudrais aussi dire que grâce au déploiement de caméras, nous pouvons mieux verbaliser les infractions et identifier les auteurs. Quelques chiffres pour illustrer notre action de verbalisation depuis septembre 2024 : 8 contraventions ont été dressées pour mécanique sauvage, 5 contraventions pour dépôt sauvage, aucun auteur n'est creillois. En 2025, 17 dépôts sauvages ont vu les auteurs identifiés, de plus deux caméras nomades ont permis d'ouvrir 28 procédures, sur ces 28, les deux tiers des auteurs identifiés ne sont pas creillois, cela vient donc battre l'idée reçue que les dépôts sauvages viendraient avant tout d'un manque de civisme des creillois. Ce n'est pas le cas pour les dépôts sauvages dont les auteurs ont pu être identifiés. Je profite de l'occasion qui m'est donné pour saluer les services de la brigade verte qui œuvrent en lien étroit avec les forces de police municipale et le centre des supervisions urbain pour identifier les auteurs d'infraction, merci à tous ceux qui agissent chaque jour pour la propreté de notre ville et pour faire de notre ville un endroit agréable où il fait bon vivre.

Fabienne LAMBRE : merci madame la Maire, je souscris totalement au propos de mon collègue Ahmet BULUT élu à la sécurité, j'approuve le renforcement des mesures coercitives à l'encontre des auteurs d'incivilités qui gâchent au quotidien le cadre de vie des creilloises et des creillois. Malgré des campagnes de prévention, des rappels réguliers à la réglementation, force de constater que certains continuent de traiter notre espace public avec négligence et mépris. Par leur comportement, ils salissent et dégradent nos rues, jettent leurs déchets n'importe où. Leurs agissements sont non seulement irresponsables mais ils portent atteinte à l'image de notre ville au quotidien et au bien-être des habitants. Il est de notre devoir, en tant que citoyen et responsable, de garantir que notre ville soit propre, accueillante et respectueuse de l'environnement. C'est un engagement que nous devons tous prendre, pour nous et pour nos enfants, parce qu'une ville propre n'est pas qu'une question d'esthétique, mais bien une question de qualité de vie. A Creil, nous œuvrons en ce sens, je rappelle que la ville est inscrite dans une démarche globale d'amélioration du cadre de vie, en intégrant des enjeux environnementaux majeurs, par la végétalisation des espaces publics, la préservation des ressources naturelles, la protection de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ces initiatives contribuent à la mise en valeur du patrimoine et de son cadre de vie. Pour se faire nous déployons quotidiennement des moyens humains sur le terrain. La propreté, c'est une régie municipale composée de 12 agents, renforcée par la présence sur certains quartiers de l'entreprise SUEZ, avec 14 agents et depuis maintenant 6 ans, nous disposons de la brigade verte, avec trois agents municipaux, le coût annuel s'élève à environ 3,6 millions d'euros. Je me permets ici de remercier l'ensemble des personnels et services qui œuvrent au quotidien pour nettoyer, entretenir et embellir notre ville. Toutefois, la propreté de nos rues, de nos espaces publics, de nos parcs et de nos quartiers ne dépend pas seulement des efforts de nos services municipaux, elle est l'affaire de chacun d'entre nous, être responsable, c'est ne pas polluer son environnement, c'est aussi jouer un rôle d'alerte. C'est la raison pour laquelle, nous avons lancé, fin 2024, la plateforme citoyenne en ligne. Je signale sur le site de la ville de Creil, elle donne la possibilité aux habitants d'agir et d'informer sur les nuisances constatées. Depuis sa création près de 50 signalements ont été recensés traités ou en cours de traitement par

nos services, je vous incite à vous emparer de cet outil, car la propreté urbaine nous affecte et nous concerne toutes et tous. Ainsi, vous l'aurez compris, je suis parfaitement en phase avec cette nouvelle hausse de la tarification à l'encontre de ceux qui dégradent et nuisent à notre cadre de vie, cela participe à la cohérence du message que nous envoyons, vous polluez, vous payez. Je vous remercie.

Karim BOUKHACHBA : oui alors rapidement, mais à la lecture du tableau, il y a deux points que je voulais soulever : le premier point, c'est déjà le maintien des tarifs dans l'ensemble des tarifs, qui sont maintenus pour la population de notre ville et il y a un autre élément qu'on avait créé avec Jean-Claude et que j'ai eu comme retour positif, et ça il faut peut-être le souligner, c'est le « pass Agglo » et le pass agglo, on a des gens du territoire de l'agglomération qui bénéficient de structure de la municipalité à des prix préférentiels et j'ai bon nombre d'habitants du bassin creillois qui me disent que c'est une chance pour eux, parce que dans la partie rurale de l'agglomération et bien il y a des services qui peuvent manquer où ils peuvent pas bénéficier et le fait que Creil s'ouvre à l'agglomération, c'est une opportunité pour les enfants du bassin creillois pour les personnes qui veulent s'ouvrir à la culture comme mon collègue Fabrice Martin l'a dit donc c'est quelque chose de positif et je voulais le souligner ce soir.

Sylvie DUCHATELLE : bien je suis heureuse, en fait, ce soir, voilà de constater que mon amendement déposé lors du précédent conseil municipal, reçoive l'approbation de la majorité. Il y avait juste quelques questions si vous me permettez, concernant la mécanique sauvage, donc on va essayer de faire un petit retour en arrière, parce que je pense que, ce soir, vous allez pouvoir répondre à mes questions. Vous vous souvenez, donc en 2018, il y avait eu l'ouverture d'un garage solidaire qui avait pour but de lutter, entre autres, contre la mécanique sauvage. Ensuite, il a ouvert en 2019, il a brûlé fin 2019, enfin bref, tous les épisodes. Et aujourd'hui il y a un garage qui l'a remplacé, le garage « Phenix auto » ouvert sous l'association loi 1901 et pareil donc qui est pareil pour lutter contre cette mécanique sauvage. Est-ce qu'aujourd'hui, on sait lorsqu'il y a eu l'incendie, à qui est revenu, en fait les indemnités ? Est-ce que ça a été à l'association Jad 'insert, qui au départ, c'est eux qui étaient porteur du projet, Phenix auto, il me semble que c'est également Jad 'insert. Il y a également, à l'intérieur de Phenix auto

en fait, une sous-location « Phenix auto-pièces ». Donc ce garage, en faits sous-loue une partie ? Enfin est-ce qu'on a un peu des éléments à apporter ?

Sophie DHOURY-LEHNER : Alors si on se remémore, j'oserais dire la mécanique de départ, c'est la soirée des mauvais jeux de mots. Nous avons procédé à un appel à manifestation d'intérêt initialement et donc auquel Jad 'insert avait postulé au même titre que d'autres candidats. Je vous rappelle qu'il y avait un jury pour attribuer cette candidature qui amenée des subventions assez élevées, notamment de la part de l'État et c'est la candidature de Jad 'insert qui a été retenue. Jad 'insert, pour mener à bien le projet a fait l'acquisition d'une case commerciale pour y installer son garage solidaire, s'en est suivi les événements que vous avez décrits incendie et autres et au moment de la, comment dire, de la clôture du sinistre et la mise en œuvre de travaux pour remettre en état la case commerciale, Jad 'insert au sein de son conseil d'administration a pris la décision de ne plus porter ce projet et d'ailleurs, nous avions initié le projet sur la première année et après les subventions publiques s'étaient arrêtées. Jad 'insert a fait le choix de ne pas poursuivre l'action et donc de céder les murs à un autre porteur d'activité et à partir du moment où Jad 'insert a renoncé à mettre en œuvre le projet pour lequel, elle s'était portée candidat, il n'y a plus de subvention publique et il n'y a plus de lien du coup dans la prise de décision et ce sont des décisions que Jad 'insert a pris sans nous, voilà pour parier clairement. Pour ma part, je regrette, on ne s'est pas donné la chance de poursuivre l'action, mais l'incendie a mis un terme à l'activité. Aujourd'hui, c'est un autre garage qui est ouvert, je ne sais pas quelle forme, il a prise, en tout cas, il n'y a pas du tout de subventions publiques, et sa vocation d'insertion c'est lui qui la porte seul. Aujourd'hui, on a plutôt renoncé à l'expérience de par sa fragilité, on a voulu tenter des choses, ça n'a pas fonctionné et sur le garage solidaire, nous avons mis de côté ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 36 voix pour, DECIDE

Article 1^{er} : d'abroger la délibération n°23 en date du 16 décembre 20024.

Article 2 : de voter les tarifs pour l'année 2025, présentés dans l'exposé.

Article 3 : d'imputer les recettes correspondantes aux comptes prévus à cet effet au budget de la Ville.

18 RH - Tableau des emplois - Mise à jour

Mme DHOURY-LEHNER : M. DEME pour le rapport

M. DEME expose :

Afin d'adapter les ressources et compétences aux besoins des services, il est proposé aux membres du conseil municipal d'actualiser le tableau des emplois. En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, la

collectivité se réserve le droit de recruter des agents contractuels au vu de l'application du Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L332-8.

La ville fait le choix de recruter 6 apprentis, pour aider ces jeunes à s'insérer dans la vie professionnelle, pour les former aux méthodes de travail, pour leur apprendre un métier en les intégrant à la vie et à la culture de la Ville. Les contrats en alternance sont des expériences enrichissantes qui permettent aux intéressés de se constituer une première expérience professionnelle facilitante lors des recherches d'emploi.

I. Créations

SERVICE – GRADE	CREATION (ETP)
Direction générale Education et Qualité de Vie	
Apprenti	3
Direction Culture, Jeunesse et Citoyenneté	
Apprenti	2
Direction Générale des Services Techniques	
Apprenti	1
TOTAL	6

II. Modifications – Créations/Suppressions

SERVICE – GRADE	CREATION (ETP)	SUPPRESSION (ETP)
Direction Vie de la Cité et Finances Locales		
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		1
Attaché	1	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	
Direction générale Education et Qualité de Vie		
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe		1
TOTAL	2	2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 34 voix pour, 2 abstentions, DECIDE

Article 1er : d'approuver le tableau des emplois de la collectivité en annexe.

Article 2 : de créer les postes suivants au grade :

- 1 poste d'attaché à temps complet 1 ETP
- 6 postes d'apprentis à temps complet 6 ETP

Article 3 : de supprimer les postes suivants au grade :

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet 1 ETP
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet 1 ETP

Article 4 : d'approuver la possibilité de recruter un agent contractuel de droit public en l'absence de candidature satisfaisante de fonctionnaire, sur la base de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, l'agent contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse en respectant la procédure de recrutement mentionnée ci-dessus. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement.

L'agent pourra par ailleurs bénéficier du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) afférent au cadre d'emplois d'accueil.

Article 5 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

19 Autorisations Spéciales d'Absence liées à des événements familiaux - grave maladie du conjoint, de l'enfant ou d'un parent proche

Mme DHOURY-LEHNER : M. DEME pour le rapport

M. DEME expose :

En l'absence du décret en Conseil d'Etat qui en déterminera les conditions d'application, il appartient aux collectivités locales de définir, après avis du Comité social territorial, leur propre régime d'autorisations d'absence pour les autorisations d'absence liées à des événements familiaux ou de la vie courante, par référence aux circulaires ministérielles et aux règles coutumières des administrations qui en découlent.

Ces autorisations ne constituent pas un droit et elles peuvent être accordées, sous réserve des nécessités de service, aux fonctionnaires ainsi qu'aux contractuels de droit public ou privé.

L'octroi d'une autorisation d'absence maintient l'agent en position d'activité, ce qui emporte les conséquences juridiques suivantes :

- L'absence est considérée comme service accompli (notamment en matière d'avancement, de stage, ou de rémunération) ;
- La durée de l'autorisation d'absence n'est pas imputée sur les droits à congés annuels ;
- L'autorisation d'absence place l'agent en situation régulière d'absence ;
- Les autorisations d'absence sont accordées au moment de l'évènement et ne peuvent être ni reportées, ni accordées pendant un congé annuel, ni récupérées.

Après avis du Comité social territorial du 21 mars 2025, la collectivité souhaite donc préciser son règlement du temps de travail en définissant dans l'annexe 6 une autorisation spéciale d'absence relative aux événements familiaux de la manière suivante :

- Grave maladie du conjoint, d'un enfant ou d'un parent proche :

Une circulaire du 27 février 2002 permet aux agents publics de bénéficier d'une autorisation d'absence, sous réserve des nécessités de service, en cas de grave maladie d'un proche.

<p>Maladie grave :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Du conjoint ou du concubin ✓ D'un enfant ✓ Des père et mère ✓ Des autres ascendants et descendants (grand-parent, arrière-grand-parent, petit-enfant, arrière-petit-enfant) 	<p>Durées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Conjoint, enfant, père, mère : 5 jours ouvrables (fractionnables) ✓ Autres ascendants et descendants : 3 jours ouvrables (fractionnables) <p>+ délai de route à l'appréciation de l'autorité territoriale : 24 h au-delà de 150 km aller / 48 h au-delà de 300 km aller</p>
---	--

Des pièces justificatives suivantes seront exigées : attestation médicale et/ou bulletin d'hospitalisation ; et, pour le partenaire, attestation de concubinage, de Pacs ou de mariage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 36 voix pour, DECIDE

Article unique : de créer l'autorisation spéciale d'absence grave maladie du conjoint, de l'enfant ou d'un parent proche selon les modalités définies ci-dessus et de modifier l'annexe 6 du règlement du temps de travail de la collectivité en conséquence.

20 Autorisation Spéciale d'Absence - Fêtes religieuses

Mme DHOURY-LEHNER : M. DEME pour le rapport

M. DEME expose :

Le respect des convictions religieuses attaché au principe de laïcité autorise les autorités territoriales à accorder des congés pour les principales fêtes religieuses des différentes confessions.

La collectivité souhaite s'emparer de ce droit, à raison d'un jour maximum par agent et par an, selon le principe suivant :

Confession	Objet	Durée
Fêtes catholiques et orthodoxes	Les principales fêtes sont prises en compte au titre du calendrier des fêtes légales	Le jour de la fête
Fêtes orthodoxes	Théophanie : - selon le calendrier grégorien - ou selon le calendrier julien Grand Vendredi Saint Ascension	Le jour de la fête
Fêtes arméniennes	Fête de la Nativité Fête des saints Vartanants Commémoration du 24 avril	Le jour de la fête
Fêtes musulmanes	Aïd El Adha Al Mawlid Ennabi Aïd El Fitr	Les dates de ces fêtes étant fixées à un jour près, les autorisations d'absence pourront être accordées sur demande de l'agent, avec un décalage en plus ou en moins. ces fêtes commencent la veille au soir.
Fêtes juives	Chavouot (Pentecôte) Roch Hachana (jour de l'an : 2 jours) Yom Kippour	Ces fêtes commencent la veille au soir
Fête bouddhiste	Fête du Vesak	La date de cette fête étant fixée à un jour près, les autorisations d'absence pourront être accordées, sur demande de l'agent, avec un décalage de plus ou moins un jour.

Cette liste n'est qu'indicative, et toute demande d'autorisation d'absence doit être étudiée au cas par cas, y compris pour une fête qui ne serait pas mentionnée.

Ces autorisations ne constituent pas un droit et elles peuvent être accordées, sous réserve des nécessités de service, aux fonctionnaires ainsi qu'aux contractuels de droit public ou privé.

L'octroi d'une autorisation d'absence maintient l'agent en position d'activité, ce qui emporte les conséquences juridiques suivantes :

- L'absence est considérée comme service accompli (notamment en matière d'avancement, de stage, ou de rémunération) ;
- La durée de l'autorisation d'absence n'est pas imputée sur les droits à congés annuels ;
- L'autorisation d'absence place l'agent en situation régulière d'absence ;
- Les autorisations d'absence sont accordées au moment de l'évènement et ne peuvent être ni reportées, ni accordées pendant un congé annuel, ni récupérées.

Sylvie DUCHATELLE : *alors actuellement en fait, la délibération prévoit une autorisation spéciale d'absence pour les principales fêtes religieuses. Alors bien que cette mesure soit complètement louable et témoigne du respect envers les convictions, toutes les convictions religieuses, elle pourrait être perçue, par contre, comme exclusive pour les agents qui ne pratiquent pas de religion. Et donc moi, je me posais la question, si c'est possible, afin de respecter donc pleinement les principes de laïcité, neutralité, et équité, est-ce qu'on ne pourrait pas remplacer cette autorisation par une journée d'absence pour convenance personnel. Cette journée*

en fait serait accessible à tous les agents, quel que soit justement leur croyance, non croyance ou leur situation personnelle. Il y a je crois, il me semble dans un article, c'est le L.622-1 du code général de la Fonction publique qui permet d'accorder, en fait une journée pour convenance personnelle, mais à tous les agents croyant ou non croyant. Ce qui permettrait, en fait, à ce qu'il y ait l'équité pour tous. Je pose la question simplement.

Sophie DHOURY-LEHNER : alors première remarque, le tableau et comme indiqué dans la délibération, le tableau n'est pas exhaustif, c'est une liste de fêtes qui sont connues, identifiées. L'agent peut tout à fait mettre en avant un autre jour, il faut cependant qu'il soit en capacité de prouver qu'il appartient à un calendrier religieux officiel, voilà concernant ce que vous demandez pour la journée autorisation spéciale d'absence c'est ce que nous avions fait initialement. On appelait ça, la journée du maire et d'ailleurs, c'était volontaire de notre part, puisque, il y avait aussi une volonté de pas avoir à justifier de sa pratique religieuse pour prendre cette fameuse journée. Il se trouve qu'aujourd'hui, ces journées sont interdites. Voilà le régime de la journée dont vous parlez, c'est le régime des autorisations spéciales d'absence qui doivent être justifiées par un certain nombre de situations qui sont prévues au règlement de la collectivité. Je vous rappelle qu'on a au préalable, aussi voté des « asa » concernant le congé menstruel et concernant certaines pathologies médicales. Aujourd'hui, pour octroyer ces journées d'autorisation spéciale d'absence, on est obligé de les justifier par un contenu, donc je le regrette comme vous, mais c'était une façon de remettre en place cette journée du maire qu'on nous avait obligé de supprimer, dans le cadre de la réforme des 1607 heures.

Sylvie DUCHATELLE : simplement et oui, j'avais vu que la journée du maire n'existait plus. Simplement, je m'interrogeais, en fait, pour les personnes qui sont non croyantes, parce que je me disais bon finalement, on octroie, effectivement, une journée et c'est tout à fait louable à une personne croyante, mais la personne qui est non croyante, bien finalement, elle ne peut pas avoir cette journée, c'est là où voilà, je me pose cette question tout simplement.

Abdoulaye DEME : c'est juste cette journée, on peut être croyant ou non croyant, mais on peut la poser cette journée, elle peut être posée par un non-croyant qui est invité par une personne qui est croyante. Il n'y a rien qui lui est interdit.

Jean-Claude VILLEMAIN : oui d'une part, Karim le rappelait comme ça, c'est que 1 : on répond à une circulaire, 2 : madame LEHNER a expliqué ce qu'on avait fait auparavant, mais qu'on nous a demandé d'enlever, mais 3 : j'allais dire, il est interdit, je dis bien interdit de demander la religion à qui que ce soit. Cela veut dire que moi qui suis profondément, non je suis hâté par la grâce de Dieu, je peux poser pour une journée sainte des bouddhistes. Je peux poser, personne ne va me demander le justificatif du bonze pour voilà. Donc si vous voulez, après c'est la bonne foi, c'est le cas de le dire, des croyants, mais on ne pourra pas, parce qu'on va se faire retoquer, 1 : par la chambre régionale des comptes qui va nous dire que on est au-delà des qu'on est en dessous des 1607 heures et 2 : je ne réponds pas à la circulaire, je suis hors circulaire.

Sophie DHOURY-LEHNER : monsieur NACHITE s'en presserait de nous dénoncer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 36 voix pour, DECIDE

Article unique : de créer l'autorisation spéciale d'absence fêtes religieuses selon les modalités définies ci-dessus et de modifier l'annexe 6 du règlement du temps de travail de la collectivité en conséquence.

21 RH - Présentation du Rapport Social Unique - Année 2023

Mme DHOURY-LEHNER : M. DEME pour le rapport

M. DEME expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir un rapport social unique (RSU) annuel, au titre de l'année écoulée.

Le RSU permet d'apprécier la situation des agents de la collectivité et son évolution.

Au terme de la campagne 2023, une synthèse des indicateurs de RSU a pu être générée par l'application Données sociales gérée par le Centre de gestion de l'Oise. Elle est annexée à la présente délibération.

Il vous est demandé de prendre acte de la présentation synthétique du RSU au titre de l'année 2023, présenté en comité social territorial du 21 mars 2025.

Sylvie DUCHATELLE : oui l'année précédente, il y avait eu ce rapport social également, et j'avais fait deux remarques. Les deux remarques : c'était la mise à jour du DUERP qui n'y est toujours pas cette année, il n'existe pas, et donc malgré tout c'est un document, quand même qui est utilisé et qui est légale, qui est obligatoire et cette année est encore manquant. Au niveau de l'inclusion des travailleurs en situation de handicap, c'est pareil l'année dernière, j'avais précisé qu'on était en dessous du seuil des collectivités et cette année on est toujours en dessous du seuil, c'est-à-dire qu'on est à 3 % quand normalement c'est 6 % dans les

collectivités. Voilà c'était les deux remarques que je souhaitais faire et que j'avais fait déjà l'année précédente et qui cette année sont encore d'actualité hélas.

Sophie DHOURY-LEHNER : on avait un document unique qui est en cours de révision, ce n'est pas parce que vous ne le voyez pas dans ce RSU que l'on ne travaille pas sur ces documents uniques. Donc on pourra faire un point là-dessus lors d'une commission finances et synthèse pour vous donner un peu plus de détail si vous le souhaitez, effectivement des documents qui sont éminemment importants.

Jean-Claude VILLEMAIN : oui si je peux me le permettre, en complément de ce que tu viens de dire, pour répondre à madame DUCHATELLE, c'est que ce chiffre à ma connaissance, en pourcentage ne prend en compte que les agents municipaux, c'est à-dire, disons, les ETP que nous avons, ça ne prend pas en compte quand on fait travailler des entreprises d'insertion de personnel handicapé. A un moment donné, on se servait des chantiers d'insertion de l'Étincelle par exemple pour la mise sous-pli ou je ne sais pas quoi, ça comptait dedans. Quand on fait travailler sur nos espaces verts le Clos du Nid, ça compte, si voulez ça se rajoute à ce chiffre et de toute façon, si on est en dessous toujours, on paye une taxe ou une amende, donc on a intérêt et je ne sais pas si madame la maire ou Abdoulaye l'a dit c'est qu'on se heurte aussi à une certaine pudeur de la part de nos agents, qui ont un taux de handicap mais ne veulent pas le déclarer.

Abdoulaye DEME : pour compléter ce que vient de dire monsieur VILLEMAIN, sur les emplois RQTH, là c'était le rapport 2023, pour l'année 2024, à ma connaissance, on est au seuil des 6 % donc vous verrez l'année prochaine lors de la présentation du rapport et pour le chantier pour la DUERP, on va lancer le chantier cette année, mais ça risque de durer, ça prendra 2 ans pour qu'on ait le résultat pour ce chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 36 voix pour, DECIDE

Article unique : prend acte de la présentation synthétique du rapport social unique de la ville de Creil au titre de l'année 2023.

22 Ecole de formation interne - Approbation du déploiement du dispositif et de la charte de la formation interne

Mme DHOURY-LEHNER : M. DEME pour le rapport

M. DEME expose :

L'école de formation a pour mission d'offrir aux agents de la collectivité un ensemble de formations obligatoires, incluant des habilitations électriques, des formations de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et des sessions sur la prévention des risques incendie. En outre, elle propose également des formations non obligatoires, telles que des sessions sur les outils bureautiques, des modules de français oral et écrit, ainsi que des formations sur les fondamentaux du statut de la fonction publique et des sessions de ressources humaines à destination des encadrants.

Ce dispositif s'inscrit dans la continuité des initiatives de formation existantes, telles que le CNFPT et le plan de formation intercommunal. Son objectif est de permettre à la collectivité d'améliorer la qualité des formations proposées aux agents, tout en permettant de réduire les coûts associés aux formations externes, et de garantir une adéquation avec les connaissances et compétences attendues par la Ville. En développant, les compétences et les connaissances des agents, ce dispositif contribuera à renforcer leur motivation, à accroître l'attractivité de notre collectivité et à favoriser la fidélisation des agents.

En conséquence, il convient de définir le cadre réglementaire applicable aux agents formateurs internes et d'approuver la charte du formateur interne.

CADRE REGLEMENTAIRE

1 - DEFINITION DU FORMATEUR INTERNE

Agent de la ville de Creil ou du CCAS de la ville de Creil, titulaire ou contractuel sur emploi permanent, de tout grade, exerçant tout type de fonction et dispensant occasionnellement sur son temps de travail de la formation à d'autres agents de la ville de Creil ou du CCAS de Creil. Il exerce cette fonction volontairement, à la demande du service emplois et compétences des ressources humaines.

2 - MODALITES D'ACCREDITATION PAR LA DRH

Les conditions d'accréditation sont les suivantes :

- pouvoir justifier de compétences techniques et pédagogiques suffisantes afin de leur permettre d'assurer au mieux leurs fonctions, les agents accrédités pourront bénéficier d'une formation de formateurs et éventuellement d'une formation qualifiante.
- avoir obtenu un accord de son supérieur hiérarchique notamment sur le nombre de jours à consacrer à la

fonction de formateur. Le nombre maximum est fixé à 10 jours par formateur et par an.

- s'engager par convention annuelle tripartite (entre le supérieur hiérarchique, la DRH et le formateur lui-même).

3 - REMUNERATION DES FORMATEURS

Le principe est posé d'une rémunération permettant de prendre en considération l'investissement personnel de l'agent formateur, sous certaines conditions.

- Les conditions :
 - Seules les formations assurées devant un groupe, organisées et attestées par le service formation seront rémunérées ;
 - Les actions de formation ponctuelles faisant partie intégrante de la fonction de l'agent telles que le tutorat ou le compagnonnage ne sont pas rémunérées.
- La rémunération compensatrice :

La rémunération compensatrice des agents formateurs est fixée à 50,00 € brut par journée de formation de 6 heures dispensées dans la limite de 10 journée par année civil.

- Modalités de versement :

Le versement interviendra sous la forme d'un « CIA formateur » versé sur le mois de décembre de chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 34 voix pour, DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver le cadre réglementaire des agents formateurs internes.

Article 2 : d'approuver la charte de la formation interne ci-annexée.

Article 3 : de fixer le taux de rémunération des formateurs à 50,00 € bruts par journée de formation de 6 heures dans la limite de 500,00 € bruts par an, versé sous la forme d'un « CIA formateur » une fois par an au mois de décembre.

Article 4 : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents.

Article 5 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

23 Associations Culturelles - Subventions 2025

Mme DHOURY-LEHNER : Mme TALL pour le rapport

Mme TALL expose :

Acteur majeur du vivre ensemble et du lien social, les associations creilloises mènent des actions au quotidien reconnues par les habitants et les pouvoirs publics. En complément des aides en nature (prêt de salle, matériels etc...), la ville de Creil souhaite apporter une aide financière directe à certaines associations selon l'intérêt local de leurs actions.

Dans le cadre de cette campagne de subvention, il est proposé de subventionner 14 associations pour un montant total de 34 780 €.

- Le montant des subventions en fonctionnement s'élève à 30 280 €
- Le montant des subventions sur projet s'élève à 4 500 €.

I. Subventions de fonctionnement

Les associations culturelles apportent une multitude de bienfaits à la ville : la richesse culturelle et variée, la réalisation d'animations dynamiques. Elles contribuent aussi à l'éducation en proposant des ateliers. Elles sensibilisent la population à des sujets culturels, artistiques et historiques.

Associations Culturelles	Subvention fonctionnement 2024	Proposition 2025
Amis du Conservatoire	2 000 €	2 500 €
Association de la mémoire ouvrière et industriel du bassin creillois	300 €	300 €
Atelier de peinture et des arts	100 €	200 €

Club loisirs audiovisuels et photos	200 €	200 €
Comité d'organisation de la Ville aux livres	20 000 €	20 000 €
Gamers Garden	700 €	300 €
Rencontres intergénération	2 500 €	1 500 €
L'art m'attend	-	200 €
La lyre creilloise	380 €	380 €
Tap danse et jazz	200 €	500€
Place au soleil	1 000 €	1 500€
Rock Roll Art	1 000 €	2 500 €
La voix est libre	-	200 €
TOTAL	28 380 €	30 280 €

II. Subventions sur projet

Afin d'accompagner et d'encourager les associations dans la mise en place de projets spécifiques au bénéfice des Creillois, des subventions sur projet sont attribuées.

Au titre de l'année 2025, 1 association sollicite une participation financière de la ville de Creil pour la mise en place de leur projet.

COVAL (Comité d'organisation de la ville aux livres)

Concevoir un ouvrage de synthèse sur l'histoire de Creil, sous forme d'un dictionnaire afin de proposer un large panorama de la Ville de l'antiquité à nos jours. Le projet de conception s'inscrit dans un plan média global. Le cœur du projet est la rédaction d'un livre sur l'histoire de Creil, comportant des images, des cartes et des infographies.

Des actions de valorisations intermédiaires avant la sortie du dictionnaire seront mises en place en lien avec un site internet pour la mise en ligne.

Les objectifs :

- Intégrer les enseignants des écoles, des collèges et du lycée, qui pourraient trouver dans ce livre de quoi rendre plus concrets les cours d'histoire générale en prenant des exemples locaux dans le dictionnaire.
- Informer régulièrement les creillois
- Tenir compte du lectorat se trouvant aujourd'hui sur les réseaux sociaux plus que sur le livre, avec une stratégie de renvois entre le livre papier et des outils numériques.
- Pour capter le public, le livre proposera des notices relatives brèves mais agrémentées d'images (Plans cartes, cartes postales ...)
- Des ateliers de « recherche patrimoniale » seront proposés aux jeunes avec des déplacements dans les services des archives locaux, départementaux ou nationaux selon les recherches.
- Favoriser l'interactivité avec les jeunes et développer leur sens de la citoyenneté

Associations	Projet 2024	Projet 2025
Comité d'organisation de la Ville aux livres	5 500 €	4 500 €

Sophie DHOURY-LEHNER : donc vous noterez que nous avons fait l'effort de faire monter dans l'ordre du jour, les délibérations liées à la culture, néanmoins forcé de constater qu'il reste malgré tout en arrivée tardive et je le regrette.

Babacar N'DIAYE : hors micro.

Déport des Élus : Mme Yesim SAVAS, Mme Najat MOUSSATEN, Mme Bérénice TALL, M. Fabrice MARTIN ne prennent pas part au vote du fait de leur implication au sein du COVAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 27 voix pour, 5 ne prenant pas part au vote, DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2025, l'attribution de subventions de fonctionnement, conformément au tableau d'attribution, ci-dessous :

Associations Culturelles	Proposition 2025
Amis du Conservatoire	2 500 €
Association de la mémoire ouvrière et industriel du bassin creillois	300 €
Atelier de peinture et des arts	200 €
Club loisirs audiovisuels et photos	200 €
Comité d'organisation de la Ville aux livres	20 000 €
Gamers Garden	300 €
Rencontres intergénération	1 500 €

L'art m'attend	200 €
La lyre creilloise	380 €
Tap danse et jazz	500€
Place au soleil	1 500€
Rock Roll Art	2 500 €
La voix est libre	200 €
TOTAL	30 280 €

Article 2 : d'approuver, au titre de l'année 2025, l'attribution de subventions sur projet, conformément au tableau d'attribution, ci-dessous :

Associations	Projet 2025
Comité d'organisation de la Ville aux livres	4 500 €

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet au budget de la Ville.

24 Association "Faïencerie-Théâtre de Creil" - Subventions de fonctionnement et de projet 2025

Mme DHOURY-LEHNER : Mme TALL pour le rapport

Mme TALL expose :

Acteur majeur du vivre ensemble et du lien social, les associations creilloises mènent des actions au quotidien reconnues par les habitants et les pouvoirs publics. En complément des aides en nature (prêt de salle, matériels etc...), la ville de Creil souhaite apporter une aide financière directe à certaines associations selon l'intérêt local de leurs actions.

I Subvention de fonctionnement

Tout au long de l'année, l'association « La Faïencerie-Théâtre de Creil » organise la diffusion de spectacles vivants, l'accompagnement de la production de la création artistique, le développement des publics via des actions culturelles et projets, d'éducation artistique en lien avec la programmation et les compagnies en résidence.

Elle favorise l'accès au spectacle vivant par une programmation exigeante et ouverte à tous. Elle favorise l'accès à la culture pour tous par une politique tarifaire et un accompagnement adapté mais aussi par la décentralisation des manifestations et spectacles hors les murs pour être au plus près du public.

Elle apporte un soutien d'action à la création par les résidences d'artistes, l'encouragement des pratiques amateurs, la valorisation et promotion des talents locaux et l'accompagnement des projets. Elle veille à l'éducation et à la pratique en milieu scolaire. Elle favorise la mise en place d'une politique d'action culturelle forte, associant actions de sensibilisation et de proximité grâce à la permanence d'artistes régionaux.

Il est proposé au conseil municipal d'octroyer la subvention de fonctionnement 2025 de 450 000 € à l'association « Faïencerie-Théâtre de Creil ».

II Subvention de projet

La Faïencerie-Théâtre de Creil : Festival Mosaïque

La 6^{ème} édition, du 25 au 28 septembre 2025. Elle propose une programmation pluridisciplinaire sur l'espace public à Creil et de l'agglomération Creil Sud Oise. Les spectacles en espace public rassembleront les habitants des différentes communes et des différents quartiers et proposeront des projets fédérateurs pour amorcer une dynamique de public itinérant sur le territoire d'implantation. Ce projet s'inscrit dans une énergie de revalorisation du patrimoine des quartiers de la ville de Creil. La programmation 2025 porte un projet participatif avec les habitants, pour la réalisation d'un spectacle aérien, de grand format, mêlant Chorégraphies collectives sur un fond de musique « Live opéra-électro-hip-hop » qui aura lieu place du Champ de Mars. Le nom du spectacle est ADN odyssee verticale de la compagnie Transe express.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 25 000 €.

Association	Subvention de fonctionnement 2024	Subvention sur projet 2024	Subvention de fonctionnement 2025	Subvention sur projet 2025
Faïencerie-Théâtre de Creil	450 000 €	25 000 €	450 000 €	25 000 €

Déport des Élus : Mesdames Sophie DHOURY-LEHNER, Yesim SAVAS, Jessica ELONGUERT,

Catherine MEUNIER et Monsieur Moussa EL MOUSSAOUI ne prennent pas part au vote, du fait de leur implication dans l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 27 voix pour, 5 ne prenant pas part au vote, DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2025, l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Faiënerie-Théâtre de Creil » d'un montant de 450 000€.

Article 2 : d'approuver, au titre de l'année 2025, l'attribution d'une subvention sur projet, à l'association « Faiënerie-Théâtre de Creil » d'un montant de 25 000€.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet au budget de la Ville.

25 Association "La Faiënerie-Théâtre de Creil" - Convention relative à une subvention d'équipement

Mme DHOURY-LEHNER : Mme TALL pour le rapport

Mme TALL expose :

Un plan de renouvellement d'équipements a été étudié et élaboré de façon concertée entre la ville de Creil et la « Faiënerie-Théâtre de Creil », afin d'améliorer les espaces recevant du public.

Un projet lumineux dans le hall offrira un confort supplémentaire aux usagers.

L'aménagement de la baignoire permettra à la Faiënerie d'être un lieu de vie pour les publics, pour se sentir accueillis et y trouver leur place.

La réalisation d'une nouvelle signalétique permettra de fournir une meilleure information aux usagers des différentes activités et événements au sein du bâtiment de la Faiënerie.

Une étude sur la rénovation des sièges de la salle de théâtre et des loges permettra de s'adapter aux différents publics et permettre l'accessibilité à tous.

Il vous est demandé d'approuver la convention, ci-jointe, relative à une subvention d'équipement et à l'attribution d'une subvention à hauteur de 25 000 € à la « Faiënerie-Théâtre de Creil », dont le versement s'effectuera en deux fois, soit 17 500 € (70%) sur présentation de devis, et le solde restant sur présentation des factures totales.

Déport des Élus : Mesdames Sophie DHOURY-LEHNER, Yesim SAVAS, Jessica ELONGUERT, Catherine MEUNIER et Monsieur Moussa EL MOUSSAOUI ne prennent pas part au vote, du fait de leur implication dans l'association la « Faiënerie-Théâtre de Creil ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 27 voix pour, 5 ne prenant pas part au vote, DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver la convention ci-annexée.

Article 2 : d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 25 000 € à la « Faiënerie-Théâtre de Creil ».

Article 3 : d'approuver que le versement de la subvention s'effectuera en deux fois, soit 17 500 € (70%) sur présentation des devis, et le solde restant sur présentation des factures totales définitives.

Article 2 : d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous documents y afférents.

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet au budget de la ville.

26 Création d'un nouveau parcours d'apprentissage et de tarifs associés au Conservatoire Nina Simone

Mme DHOURY-LEHNER : Mme TALL pour le rapport

Mme TALL expose :

En septembre 2021, la Fondation Vareille a déployé son projet « Un violon dans mon école » au sein des écoles maternelles Pergaud et Ronsard. Depuis septembre 2023, le dispositif a été étendu aux écoles

élémentaires Rabelais, Montaigne, Freinet et Macé. Aujourd'hui ce sont 164 élèves qui bénéficient de cours de violon au sein de leur l'école, accompagnés dans ce projet éducatif par la Fondation Vareille. Le projet couvre les niveaux allant de la moyenne section au CE1. Aussi, lorsqu'ils entreront en CE2, les élèves qui souhaiteraient poursuivre l'apprentissage du violon devront le faire en dehors de l'école.

Ainsi, pour permettre aux élèves de poursuivre l'enseignement du violon au sein du conservatoire, il est donc nécessaire de créer un parcours spécifique. La Fondation Vareille participera à la mise en place de ces dispositifs par le prêt du parc instrumental.

Le Conservatoire Nina Simone propose donc de mettre en place un nouveau cursus pour l'accueil de ces élèves dans des classes dites classes passerelles. Ce cursus leur permettra d'aller vers une inscription au conservatoire et de suivre un 1^{er} cycle d'enseignement spécifique. Ils poursuivront ainsi la pratique de l'instrument, tout en s'adaptant progressivement au cadre et aux formats d'apprentissages du conservatoire. Ces classes passerelles pourront être élargies à la pratique du violoncelle, ouvrant ainsi plus de perspectives pour la poursuite d'une activité artistique aux élèves issus du dispositif.

Caractéristiques pédagogiques du cursus :

- Durée du cursus : 3 ans.
- Contenu du cursus :
 - 1^{ère} année : deux cours de 40 minutes hebdomadaires en groupes de six élèves + 45 min de formation musicale + orchestre Pizzicato
 - 2^{ème} année : deux cours de 40 minutes hebdomadaires en groupes de trois élèves + 1h de formation musicale + orchestre Pizzicato
 - 3^{ème} année : deux cours de 40 minutes hebdomadaires en groupes de deux élèves + 1h30 de formation musicale + orchestre Pizzicato

Tarifification :

Il est proposé, selon le tableau ci-dessous, une tarification plus attractive que l'inscription en cursus habituelle, facilitant ainsi les familles socialement défavorisées à franchir le pas d'une inscription au Conservatoire :

Quotients familiaux	Tarif Classe Passerelle Tarif forfaitaire incluant la location d'instrument
Q0	80 €
Q1	100 €
Q2	120 €
Q3	140 €
Q4	160 €
Q5	180 €
Q6	200 €
Q7	225 €
Q8	250 €
Q9	275 €
Q10	300 €
Ext.	395 €

Coûts engendrés :

Sur le plan budgétaire, les violons étant prêtés par la Fondation Vareille, la ville fera l'acquisition de petits violoncelles.

Par ailleurs, pour l'année à venir, les classes de violon et de violoncelle n'étant pas au maximum des effectifs, il sera possible d'accueillir ces élèves sans besoin de temps d'enseignement supplémentaire pour les professeurs d'instruments.

Au niveau global pour l'établissement, une heure hebdomadaire de formation musicale supplémentaire sera peut-être nécessaire pour permettre une bonne organisation des cours de formation musicale et l'accueil de ces classes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 32 voix pour, DECIDE

Article 1^{er} : d'autoriser le Conservatoire Nina Simone à créer un nouveau cursus, dénommé « classe passerelle » pour l'accueil des élèves issus du dispositif « Un violon dans mon école » dès lors qu'ils sortent de ce dispositif après la classe de CE1, selon les modalités précisées dans la présente délibération.

Article 2 : d'approuver la grille tarifaire pour ce nouveau cursus, dénommé « classe passerelle » comme indiqué ci-dessous :

Quotients familiaux	Tarif Classe Passerelle Tarif forfaitaire incluant la location d'instrument
Q0	80 €
Q1	100 €
Q2	120 €
Q3	140 €
Q4	160 €
Q5	180 €
Q6	200 €
Q7	225 €
Q8	250 €
Q9	275 €
Q10	300 €
Ext.	395 €

Article 3 : d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents.

27 Déclassement du domaine public de mobilier du Conservatoire Nina Simone

Mme DHOURY-LEHNER : Mme TALL pour le rapport

Mme TALL expose :

Dans le but de mieux accueillir les usagers et proposer des conditions pédagogiques d'apprentissages les plus favorables, le Conservatoire Nina Simone réaménage progressivement ses espaces.

Ainsi, pour optimiser l'agencement des salles et gagner en surface, il est nécessaire de se séparer de plusieurs meubles, instruments et équipements :

- Deux claviers numériques : Yamaha Clavinova -CLP-20 et Yamaha Clavinova -CLP-123
- Une grande armoire en bois
- Un grand meuble TV métallique sur roulette
- Un grand téléviseur cathodique
- Plusieurs chaises

En fonction de leur état, ces équipements seront, soit retirés définitivement, soit acheminés à La Recyclerie pour une possible réutilisation. Le clavier Yamaha Clavinova-CLP-123 sera, quant à lui, soumis à la vente aux enchères.

Afin d'organiser le retrait de ces équipements et mobiliers variés du conservatoire, il est procédé à leur déclassement du domaine public.

Il vous est donc proposé d'autoriser le déclassement du domaine public de ces mobiliers et équipements divers du Conservatoire, pour leur retrait, don, ou mise en vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 32 voix pour, DECIDE

Article 1^{er} : de déclasser du domaine public le mobilier et les équipements identifiés dans l'exposé.

Article 2 : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à effectuer les démarches nécessaires pour le retrait des mobiliers et équipements et à signer tous les documents y afférents.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

28 Associations Creilloises - Subventions 2025

Mme DHOURY-LEHNER : M. BOUKHACHBA pour le rapport

M. BOUKHACHBA expose :

Acteur majeur du vivre ensemble et du lien social, les associations creilloises mènent des actions au quotidien reconnues par les habitants et les pouvoirs publics. En complément des aides en nature (prêt de salle, matériels etc...), la ville de Creil souhaite apporter une aide financière directe à certaines associations selon l'intérêt local de leurs actions.

Par ailleurs, une aide financière directe peut être apportée aux associations selon l'intérêt général et local de leurs actions, et des projets présentés.

Pour 2025, 24 associations bénéficieront d'une subvention sur fonctionnement et 3 sur projet.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal pour l'année 2025 de verser les subventions suivantes.

I. Subventions de fonctionnement

ASSOCIATION	Subvention en € votée en 2024	Subvention en € de fonctionnement
ACPCG - CATM (anciens combattants guerres Algérie, Tunisie, Maroc)	400	400
ANIMATION DU MOULIN	500	500
ANTILLAIS DE CREIL	500	500
ASSOCIATION VOLTAIRE	500	500
AU5V	500	500
CARNAVAL DES POSSIBLES	300	300
CENTRE GEORGES BRASSENS	151 410	151 410
CFDT	420	420
CLUB FERROVIAIRE DE CREIL	400	400
CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE (CLCV)	500	500
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (COS)	77 000	77 000
DYNAMIK PROJET CREILLOIS	500	500
FEMMES SANS FRONTIERE	19 000	5 000
FO	420	420
GENERATIONS UNIES	-	500
INTERMAIDE	1 500	1 500
LES MAINS D'OR		400
LES OUBLIES	500	500
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME CREIL SUD OISE	-	600
SAUVETEURS DE L'OISE	3 000	3 000
SOLIDARITE SANS PAPIER	400	400
UNC LIANCOURT	250	250
UNSA	420	420
VACANCES ET FAMILLES	-	500
TOTAL	258 820	246 420

II. Subventions sur projet

Afin d'accompagner et d'encourager les associations dans la mise en place de projets spécifiques au bénéfice des Creillois, des subventions sur projet sont attribuées.

Au titre de l'année 2025, 3 associations sollicitent une participation financière de la ville de Creil pour la mise en place de leurs projets :

- Les Antillais de Creil

L'association participe chaque année aux célébrations de commémoration des victimes de l'esclavage. Elle souhaite cette année proposer aux écoles ainsi qu'aux habitants des représentations alliant conte, chant et danse autour de la question de l'esclavage. Cette action sera directement liée aux événements organisés par la maison de la ville dans ce cadre. Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 500€.

- La ligue des droits de l'homme

L'association organise comme chaque année au sein de plusieurs établissements scolaires du bassin creillois dont le collège Rousseau un concours de plaidoiries sur les droits fondamentaux qui permet aux jeunes de travailler sur les valeurs citoyennes et développer leur art oratoire. Une subvention à hauteur de 400€ est proposée. Il est proposé d'octroyer une subvention à hauteur de 400€.

- Pour un sourire

L'association met en place comme chaque année diverses actions favorisant le vivre ensemble et la cohésion sociale (brocantes, lutte contre la précarité, ...), et des sorties culturelles et éducatives à destination des familles et des enfants (projet Famililudo, visites culturelles, ...). Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 900€.

Aussi, il vous est demandé d'autoriser le versement de ces subventions.

Le Conseil Municipal pourrait être amené à statuer en cours d'année pour soutenir d'autres demandes.

Déport des Élus : M. Karim BOUKHACHBA, Mme Catherine MEUNIER, M. Mohamed AIT MESSAOUD, M. Cédric LEMAIRE ne prennent pas part au vote du fait de leur implication dans les associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 30 voix pour, 5 ne prenant pas part au vote, DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2025, l'attribution de subventions de fonctionnement conformément au tableau d'attribution, ci-dessous :

ASSOCIATION	Subvention en € de fonctionnement
ACPCG - CATM (anciens combattants guerres Algérie, Tunisie, Maroc)	400
ANIMATION DU MOULIN	500
ANTILLAIS DE CREIL	500
ASSOCIATION VOLTAIRE	500
AU5V	500
CARNAVAL DES POSSIBLES	300
CENTRE GEORGES BRASSENS	15 1410
CFDT	420
CLUB FERROVIAIRE DE CREIL	400
CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE (CLCV)	500
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (COS)	77 000
DYNAMIK PROJET CREILLOIS	500
FEMMES SANS FRONTIERE	5 000
FO	420
GENERATIONS UNIES	500
INTERMAIDE	1 500
LES MAINS D'OR	400
LES OUBLIES	500
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME CREIL SUD OISE	600
SAUVETEURS DE L'OISE	3 000
SOLIDARITE SANS PAPIER	400
UNC LIANCOURT	250
UNSA	420
VACANCES ET FAMILLES	500
TOTAL	246 420

Article 2 : d'approuver, au titre de l'année 2025, l'attribution d'une subvention sur projet à l'association « Les Antillais de Creil », pour un montant de 500€.

Article 3 : d'approuver, au titre de l'année 2025, l'attribution d'une subvention sur projet à l'association « La Ligue des Droits de l'Homme », pour un montant de 400€.

Article 4 : d'approuver, au titre de l'année 2025, l'attribution d'une subvention sur projet à l'association « Pour un sourire », pour un montant de 900€.

Article 5 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville.

29 Relations Internationales - Subventions aux associations

Mme DHOURY-LEHNER : Mme SOW pour le rapport

Mme SOW expose :

Acteur majeur du vivre ensemble et du lien social, les associations creilloises mènent des actions au quotidien reconnues par les habitants et les pouvoirs publics. En complément des aides en nature (prêt de salle, matériels etc...), la ville de Creil souhaite apporter une aide financière directe à certaines associations selon l'intérêt local de leurs actions.

Au vu des dossiers remis et du partenariat engagé, il vous est proposé de maintenir cette aide et de verser pour l'année 2025 les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Subvention votée en 2024	Subvention de fonctionnement 2025
Pharmacie humanitaire Internationale PHI OISE	700€	700€
Comité de Jumelage Creil	5000€	5000€
TOTAL	5700€	5700€

Aussi, il vous est demandé d'autoriser le versement de ces subventions.

Le Conseil Municipal pourra être amené à statuer en cours d'année pour soutenir d'autres demandes.

Déport des Élus : Mesdames Anne-Gaëlle PEREZ, Fabienne LAMBRE et Yesim SAVAS ne prennent pas part au vote, du fait de leur implication au sein du Comité de Jumelage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 32 voix pour, 3 ne prenant pas part au vote, DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2025, l'attribution de subventions de fonctionnement et de projet conformément à la liste ci-dessous.

ASSOCIATIONS	Subvention de fonctionnement 2025
Pharmacie humanitaire Internationale PHI OISE	700€
Comité de Jumelage Creil	5 000€
TOTAL	5 700€

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville.

30 CCAS - Subvention de fonctionnement

Mme DHOURY-LEHNER : M. BROCHOT pour le rapport

M. BROCHOT expose :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Creil est un établissement public administratif, dirigé par un conseil d'administration présidé par la Maire de la commune.

Il est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS coordonne l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de la gérontologie et développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap. IL accompagne les seniors dans la vie quotidienne et se mobilise spécifiquement dans la lutte contre l'exclusion (notamment aides alimentaires), le soutien au logement (notamment des personnes âgées et des familles en difficultés). Il développe des lieux d'échange et de convivialité tels que le CESAM et facilite l'accès aux droits des creillois.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de valoriser le montant de la subvention d'un montant de 30 000 euros.

Au titre de l'année 2025, de verser une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 1 720 000 euros.

Le Conseil Municipal pourra être amené à statuer en cours d'année pour soutenir d'autres demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 31 voix pour, DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2025, le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 720 000€ au CCAS.

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville.

31 NPNRU Hauts de Creil - Remembrement du secteur Guynemer Déclassement du domaine public d'une emprise de terrain sise square Hélène Boucher

Mme DHOURY-LEHNER : M. VILLEMAIN pour le rapport

M. VILLEMAIN expose :

Par délibération n°19 du 23 septembre 2024, le conseil municipal a déclassé du domaine public communal une emprise de terrain d'environ 2089m² sise square Hélène Boucher à Creil en vue de permettre l'échange de terrains avec l'Association Culturelle et Culturelle des Musulmans de Creil (ACCMC) pour la mise en œuvre du projet de remembrement foncier du secteur Guynemer dans le cadre du NPNRU des Hauts de Creil.

L'ACCMC sollicite aujourd'hui l'acquisition d'un terrain supplémentaire pour environ 620 m², portant ainsi la superficie des terrains à céder à l'association à environ 2709 m². L'ensemble de la cession au profit de l'ACCMC pourra faire l'objet d'un ou deux terrains non contigus situés entre la propriété de l'ACCMC et la route départementale RD 1016, à prendre dans la zone cadastrée section BC n°620, 622, 388, 799, 392, 801, 493, 804, 492, 395, 398, 491, 807, 394, 397, 490, 489, 196, 215 et 217. Ces terrains seront délimités et implantés par le géomètre missionné par la Commune en fonction des projets d'aménagement public conformément aux orientations du NPNRU. Leur cession sera présentée au conseil municipal lors d'une prochaine séance après délimitation par le géomètre.

Par arrêtés d'interdiction de stationner du 30 août 2024 et du 24 février 2025, le retrait du mobilier public et l'installation d'un dispositif de clôture empêchant tout usage direct du public, l'ensemble de cette zone a été désaffecté de son usage public et son déclassement peut donc être prononcé. Ce déclassement n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions ni de desserte ni de circulation assurée par la voie Hélène Boucher, il est dispensé d'enquête publique préalable.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de constater la désaffectation de l'ensemble de cette zone et de prononcer son déclassement du domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 31 voix pour, DECIDE

Article 1^{er} : de constater la désaffectation du domaine public communal du terrain sis square Hélène Boucher à Creil cadastré section BC n°620, 622, 388, 799, 392, 801, 493, 804, 492, 395, 398, 491, 807, 394, 397, 490, 489, 196, 215 et 217 pour parties et identifié au plan annexé à la présente délibération en teinte verte.

Article 2 : de prononcer le déclassement du domaine public communal dudit bien qui n'est plus affecté à un service public ni à l'usage direct du public.

Article 3 : d'autoriser madame la Maire ou son représentant à faire réaliser tout document d'arpentage nécessaire à cette opération de remembrement foncier du secteur Guynemer et à signer tous les documents y afférents.

32 NPNRU Hauts de Creil - Créations et reconfigurations de voies

Mme DHOURY-LEHNER : M. VILLEMAIN pour le rapport

M. VILLEMAIN expose :

Le projet de renouvellement urbain (NPNRU) des Hauts de Creil couvre un vaste territoire de 118 hectares, qui

comprend les quartiers du Moulin, des Cavées et Rouher.

Un des volets de ce projet consiste à reconfigurer certaines voies et à en créer de nouvelles pour proposer un nouveau maillage viaire plus urbain et pour dessiner des assiettes foncières qui accueilleront notamment des équipements. Cette nouvelle organisation urbaine nécessitera la mise en œuvre d'un remembrement foncier pour clarifier les usages et les domanialités.

Sur le quartier du Moulin :

- Le tracé du nord de l'avenue du Moulin à vent est modifié
- Au nord du quartier, 2 voies sont créées : une qui relie la rue Fragonard à l'impasse des Carrières et une deuxième entre l'avenue du Moulin à vent et cette nouvelle voie

Sur la Cavée de Paris :

- Sur le secteur de l'avenue Marie et Pierre Curie au niveau du « rond-point » : réorganisation de la trame viaire avec le report de la circulation sur le nord de la voie existante
- Le prolongement vers le nord de l'allée de Lorraine

Sur la Cavée de Senlis :

- Création du chemin des écoliers (avec l'ouverture de l'immeuble de la rue Bergson et la démolition partielle sur Descartes)

Sur le secteur Guynemer :

- Nouveau tracé d'une portion de la rue du Valois sur le secteur de la Poste
- Création du mail Guynemer qui rejoint la rue du Valois dans le prolongement de la rue Guynemer
- Modification du tracé de la rue Guynemer sur sa partie Est
- Prolongement du square Hélène Boucher vers le Sud pour desservir les parkings créés et l'accès technique du groupe scolaire
- Création d'une sente piétonne Nord/Sud du mail Guynemer vers la RD 1016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 31 voix pour, DECIDE

Article unique : d'approuver la création et la modification des voies liées au NPNRU.

33 Dénomination de rue - Opération ' Inten'City ' de Nexity

Mme DHOURY-LEHNER : M. VILLEMMAIN pour le rapport

M. VILLEMMAIN expose :

Par délibération du 6 février 2023, le conseil municipal a déclassé du domaine public communal un terrain d'environ 6 385 m² constitué des parcelles cadastrées BI 632, 634, 635, 636 et 638 sis allée Lafayette en vue de le céder à la société Nexity Domaine pour la construction de 29 maisons individuelles et 48 logements collectifs dont le chantier est en cours de finalisation sur le quartier Rouher.

C'est pourquoi, par délibération en date du 16 octobre 2023, la rue Lucie et Raymond Aubrac qui était située sur ce terrain et sur l'emprise des nouvelles constructions a donc été supprimée car elle n'était plus affectée ni à un service public, ni à l'usage direct du public. Sa dénomination avait donc été retirée du tableau de classement unique des voies communales.

Par cette même délibération, la ville s'était engagée à nommer un nouvel édifice ou rue « Lucie et Raymond Aubrac » sur son territoire.

Or, pour l'adressage des 29 maisons individuelles, la société Nexity Domaine a fait une demande d'adressage individualisé auprès du service urbanisme en vue de faciliter l'accès des secours et les livraisons.

L'accès de ces 29 maisons individuelles s'effectuant par une voie privative au lotissement débouchant sur le boulevard Pierre Mendès France, la société Nexity Domaine a demandé la dénomination pour cette voie privée ouverte à la circulation publique dont le plan est présenté au sein de l'annexe 1.

Ainsi, afin de tenir l'engagement passé de la municipalité, il vous est proposé de dénommer cette nouvelle voie, rue Lucie et Raymond Aubrac, célèbres résistants dont les biographies sont jointes à l'annexe n°2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 36 voix pour, DECIDE

Article 1er : de dénommer la nouvelle voie privée ouverte à la circulation publique du lotissement de l'opération Inten'City de la société Nexity Domaine, rue Lucie et Raymond Aubrac.

Article 2 : d'ajouter la rue Lucie et Raymond Aubrac au tableau de classement unique des voies communales.

34 Concours photo Nature 2025 - Approbation du règlement

Mme DHOURY-LEHNER : Mme MEUNIER pour le rapport

Mme MEUNIER expose :

La ville de Creil organise un concours photo sur le thème de la nature. Du lundi 14 avril au samedi 31 mai 2025, les Creillois pourront présenter une seule photo sur le thème « **Vu de ma fenêtre : Nature et métamorphose urbaine** » dans l'une des catégories « jeune » ou « adulte ». Une troisième catégorie est ouverte spécialement en direction des centres de loisirs de la ville.

Le sujet invite les candidats à mettre en lumière la diversité environnementale présente sur le territoire de Creil et à exprimer son propre rapport à la nature.

Ce concours, gratuit, est ouvert à toute personne physique résidant ou agissant sur le territoire de la commune conformément au règlement du concours établi. La clôture du concours est fixée au samedi 31 mai 2025 à 00h00 (dernier délai pour le dépôt des dossiers complets des candidatures). Par le biais d'une campagne de publicité, un appel à candidature sera lancé.

Les participants qui concourent devront remplir un formulaire d'inscription disponible sur le site internet de la Ville de Creil www.creil.fr ou dans les structures municipales partenaires de l'opération, et joindre la photo numérique de bonne qualité au format JPEG.

Toute participation incomplète (dossier incomplet, réception du dossier postérieurement à la date de validité indiquée) ne respectant pas les conditions de participation au présent concours sera considérée automatiquement comme nulle.

Le dossier complet du candidat (composé du bulletin de participation, du présent règlement signé, d'une photocopie de la carte d'identité et de la photographie numérique au format JPEG) devra être déposé par mail à l'adresse suivant citoyennete@mairie-creil.fr

Les lauréats de chaque catégorie seront récompensés d'un lot en rapport avec le thème du concours photo. Les prix seront décernés lors d'une cérémonie dont la date sera communiquée à l'avance.

Il vous est demandé d'approuver le règlement du concours photo 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 36 voix pour, DECIDE

Article unique : d'adopter le règlement du concours photo nature 2025.

35 Associations Sportives Creilloises - Subventions 2025

Mme DHOURY-LEHNER : M. DEME pour le rapport

M. DEME expose :

Acteur majeur du vivre ensemble et du lien social, les associations creilloises mènent des actions au quotidien reconnues par les habitants et les pouvoirs publics. En complément des aides en nature (prêt de salle, matériels etc...), la ville de Creil souhaite apporter une aide financière directe à certaines associations selon l'intérêt local de leurs actions.

Dans le cadre de cette campagne de subvention, il est proposé de subventionner 24 associations pour un montant total de 175 845 €.

- Le montant des subventions en fonctionnement s'élève à 161 295 €.
- Le montant des subventions sur projet s'élève à 14 550 €.

I-Subventions de fonctionnement

Le tissu associatif local joue un rôle essentiel dans la vie de la commune. Tout au long de l'année, la municipalité apporte un soutien administratif et technique aux associations par :

- Le prêt de matériel,
- La mise à disposition de locaux,
- L'invitation aux manifestations de la ville,
- Des actions de formation.

Il est proposé le versement de ces montants aux associations repartis dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024	SUBVENTIONS 2025
ENTENTE ATHLETIQUE CREIL	7 260 €	8 170 €
ETOILE NAUTIQUE DE L'OISE	6 280 €	5 060 €
CREIL BADMINTON	2 390 €	2 690 €
CREIL BASKET	5 010 €	6 430 €
SQUALES BOWLING CREIL		500 €
CLUB PUGILISTIQUE CREILLOIS	2 520 €	3 260 €
CERCLE D'ESCRIME DE CREIL	2 000 €	2 150 €
FOOTBALL CLUB CREILLOIS	46 240 €	42 900 €
AVENIR DE CREIL	17 000 €	19 000 €
ECLA HANDBALL	6 750 €	6 700 €
HANDISPORT CREIL-	4 870 €	5 965 €
SOAMA JEET KUNE DO KALI	1 000 €	1 150 €
DOJO CREILLOIS	5 000 €	5 000 €
KARATE SHOTOKAN CLUB CREIL	1 500 €	1 500 €
AMICALE CREILLOISE NATATION	10 680 €	11 100 €
SUBAQUATIQUE CREILLOIS	1 170 €	1 420 €
CREILLOISE ROLLER IN LINE	1 000 €	1 000 €
ANGAD TAEKWONDO ACADEMIE	3 130 €	3 450 €
CLUB AMICAL DE TENNIS	18 890 €	15 600 €
A.S.TIR DE CREIL	14 000 €	15 000 €
ASTRE CREILLOIS	1 500 €	1 500 €
DYNA GYM	750 €	750 €
ESPORT	1 000 €	1 000 €
TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	159 940 €	161 295 €

Le Conseil Municipal pourrait être amené à statuer en cours d'année pour soutenir d'autres demandes.

II-Subventions sur projet

Afin d'accompagner et d'encourager les associations dans la mise en place de projets spécifiques au bénéfice des Creillois, des subventions sur projet sont attribuées.

Au titre de l'année 2025, 12 associations sollicitent une participation financière de la ville de Creil pour la mise en place de leurs projets.

Il est proposé le versement de ces montants aux associations repartis dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	PRESENTATION DU PROJET	MONTANTS DES SUBVENTIONS
ASSOCIATION DE RANDONNEE ARNV	➤ Organisation de la Creilloise	500 €
ETOILE NAUTIQUE DE L'OISE	➤ Aide à l'achat de matériel Handisport et para aviron	400 €
	➤ Regroupement Handi Rowing	400 €
	➤ Promotion de l'aviron (communication)	400 €
	➤ Education à la citoyenneté	300 €
CREIL BADMINTON	➤ Compétition Nationale vétéran	600 €
ESPORT	➤ Organisation d'un tournoi de Esport	500 €
FOOTBALL CLUB CREILLOIS	➤ Coupe Gambardella	1 000 €
	➤ Creil Cup	800 €
	➤ Achat d'un Minibus	2 000 €
	➤ Tenues Ecole de Foot	500 €
AMICALE CREILLOISE NATATION	➤ Coupe de France d'eau libre	900 €
CREIL BASKET	➤ Création de 2 équipes Jeunes	500 €

ANGAD TAEKWONDO ACADEMIE	➤ Journée de découverte des enfants de Creil	750 €
CLUB AMICAL DE TENNIS	➤ Tournoi CNGT Hommes ➤ Tournoi CNGT Femmes	750 € 750 €
A.S.TIR DE CREIL	➤ Projet Olympique Céline Goberville et Annabelle Pioch	2 000 €
ASTRE CREILLOIS	➤ Bike and Run ➤ Aquathlon ➤ Promotion du triathlon	500 € 500 € 500 €
Montant total des projets 2025		14 550 €

Le Conseil Municipal pourrait être amené à statuer en cours d'année pour soutenir d'autres demandes.

Déport des Élus : M. Thierry BROCHOT, M. Cédric LEMAIRE, M. Mohammed EL OUASTI, Mme Fabienne LAMBRE ne prennent pas part au vote du fait de leur implication dans les associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 29 voix pour, 7 ne prenant pas part au vote, DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2025, l'attribution de subventions de fonctionnement conformément au tableau d'attribution, ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2025
ENTENTE ATHLETIQUE CREIL	8 170 €
ETOILE NAUTIQUE DE L'OISE	5 060 €
CREIL BADMINTON	2 690 €
CREIL BASKET	6 430 €
SQUALES BOWLING CREIL	500 €
CLUB PUGILISTIQUE CREILLOIS	3 260 €
CERCLE D'ESCRIME DE CREIL	2 150 €
FOOTBALL CLUB CREILLOIS	42 900 €
AVENIR DE CREIL	19 000 €
ECLA HANDBALL	6 700 €
HANDISPORT CREIL-	5 965 €
SOAMA JEET KUNE DO KALI	1 150 €
DOJO CREILLOIS	5 000 €
KARATE SHOTOKAN CLUB CREIL	1 500 €
AMICALE CREILLOISE NATATION	11 100 €
SUBAQUATIQUE CREILLOIS	1 420 €
CREILLOISE ROLLER IN LINE	1 000 €
ANGAD TAEKWONDO ACADEMIE	3 450 €
CLUB AMICAL DE TENNIS	15 600 €
A.S.TIR DE CREIL	15 000 €
ASTRE CREILLOIS	1 500 €
DYNA GYM	750 €
ESPORT	1 000 €
TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	161 295 €

Article 2 : d'approuver, au titre de l'année 2025, l'attribution de subventions sur projet conformément au tableau d'attribution, ci-dessous :

ASSOCIATIONS	PRESENTATION DU PROJET	MONTANTS DES SUBVENTIONS
ASSOCIATION DE RANDONNEE ARNV	➤ Organisation de la Creilloise	500 €
ETOILE NAUTIQUE DE L'OISE	➤ Aide à l'achat de matériel Handisport et para aviron	400 € 400 €

	➤ Regroupement Handi Rowing	400 €
	➤ Promotion de l'aviron (communication)	300 €
	➤ Education à la citoyenneté	
CREIL BADMINTON	➤ Compétition Nationale vétéran	600 €
ESPORT	➤ Organisation d'un tournoi de Esport	500 €
FOOTBALL CLUB CREILLOIS	➤ Coupe Gambardella	1 000 €
	➤ Creil Cup	800 €
	➤ Achat d'un Minibus	2 000 €
	➤ Tenues Ecole de Foot	500 €
AMICALE CREILLOISE NATATION	➤ Coupe de France d'eau libre	900 €
CREIL BASKET	➤ Création de 2 équipes Jeunes	500 €
ANGAD TAEKWONDO ACADEMIE	➤ Journée de découverte des enfants de Creil	750 €
CLUB AMICAL DE TENNIS	➤ Tournoi CNGT Hommes	750 €
	➤ Tournoi CNGT Femmes	750 €
A.S.TIR DE CREIL	➤ Projet Olympique Céline Goberville et Annabelle Pioch	2 000 €
ASTRE CREILLOIS	➤ Bike and Run	500 €
	➤ Aquathlon	500 €
	➤ Promotion du triathlon	500 €
Montant total des projets 2025		14 550 €

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville.

36 Associations de soutien scolaire - Subventions 2025

Mme DHOURY-LEHNER : Mme MOUSSATEN pour le rapport

Mme MOUSSATEN expose :

Acteur majeur du vivre ensemble et du lien social, les associations creilloises mènent des actions au quotidien reconnues par les habitants et les pouvoirs publics. En complément des aides en nature (prêt de salle, matériels etc...), la ville de Creil souhaite apporter une aide financière directe à certaines associations selon l'intérêt local de leurs actions.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'octroyer aux associations de soutien scolaire, les subventions en fonctionnement suivantes :

Nom de l'association	Propositions
APRES - Agir pour la réussite scolaire	4 000 €
CIMS - Centre d'Information et de Médiation Sociale	3 500 €
Coup de pouce scolaire	3 000 €
Pour un sourire	3 000 €
TOTAL	13 500 €

Adnane AKABLI : merci Najat pour cette présentation, c'est vrai qu'il est important de souligner qu'il y a des familles qui ne peuvent pas se payer de cours particuliers pour leurs enfants, donc c'est un atout majeur pour la ville, par contre j'aurais bien voulu, au niveau de cette délibération, avoir le nombre d'enfants suivis par ces associations, alors on les a, Karim m'a confirmé qu'on les avait mais au niveau de la délibération ça aurait été bien de stipuler un peu le suivi de ces jeunes, ça peut donner aussi un indicateur pour cette...

Najat MOUSSATEN : alors je ne les ai pas là sur moi, mais sache qu'effectivement pour chaque demande de subvention, on a systématiquement le nombre d'enfants, chaque année, qui sont suivis et la fréquentation sur l'année automatiquement c'est pour ça qu'on a des fois quelques fluctuations en fonction du nombre d'enfants suivis par association. Voilà mais il y en a quand même pas mal notamment, tu le vois bien c'est souvent des associations sur le haut de Creil, et avec la maison des parents, on va faire en sorte aussi d'intervenir sur le bas de Creil.

Sophie DHOURY-LEHNER : qui se dégrade également et tout à fait, je vous remercie je prends note de la remarque tout à fait pertinente on vous produira, on demandera aux services de vous produire les chiffres et de vous les envoyer par mail, à l'issue de la réunion.

Najat MOUSSATEN : ces éléments sont présentés en commission également.

Sophie DHOURY-LEHNER : on fera un retour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 36 voix pour, DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2025, l'attribution de subventions de fonctionnement conformément au tableau d'attribution ci-dessous :

Nom de l'association	Propositions
APRES - Agir pour la réussite scolaire	4 000 €
CIMS - Centre d'Information et de Médiation Sociale	3 500 €
Coup de pouce scolaire	3 000 €
Pour un sourire	3 000 €
TOTAL	13 500 €

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville

37 Associations à caractère sanitaire et social - Subventions de fonctionnement et de projets 2025

Mme DHOURY-LEHNER : Mme FAZAL pour le rapport

Mme FAZAL expose :

Acteur majeur du vivre ensemble et du lien social, les associations creilloises mènent des actions au quotidien reconnues par les habitants et les pouvoirs publics. En complément des aides en nature (prêt de salle, matériels etc...), la ville de Creil souhaite apporter une aide financière directe à certaines associations selon l'intérêt local de leurs actions.

I- Subventions de fonctionnement

Pour les accompagner dans leur développement et leur fonctionnement de manière équitable, chaque dossier de demande de subvention est étudié selon différents critères : nombre, âge et lieu de résidence des adhérents, montant des cotisations, rythme des activités et permanences, manifestations exceptionnelles organisées, partenariats noués, encadrement de l'association, efforts accomplis sur la formation des bénévoles ou des salariés et vie statutaire de l'association. Ces critères constituent un cadre de proposition pour les subventions de fonctionnement figurant dans le tableau ci-après :

Associations	Subventions Fonctionnement 2024	Propositions 2025
Addictions Alcool Vie Libre (Mouvement Vie Libre)	200 €	200 €
APF France Handicap – délégation de l'Oise	550 €	550 €
Association de Coordination Sanitaire et Sociale de l'Oise (Les rubans de la vie)	500 €	500 €
Association des diabétiques de l'Oise (AFD 60)	200 €	200 €
Association Les Locataires du Moulin de Creil	250 €	250 €
Association pour le développement des soins palliatifs (ASP Oise)	400 €	400 €
Centre d'information et de médiation sociale (CIMS)	3 200 €	3 200 €
Ensemble et solidaires – UNRPA	1 200 €	1 200 €
Entraide Autisme dans l'Oise (ASF 60)	300 €	300 €
France Alzheimer Oise	200 €	200 €
GEM Oisis	200 €	200 €
Le Fil d'Ariane	220 €	220 €
Les Restaurants du Cœur de l'Oise	500 €	500 €
SAMU Social de l'Oise	500 €	500 €
Secours populaire – Fédération de l'Oise	500 €	500 €
UNAPEI 60 – section Centre de l'Oise	1 200 €	1 200 €
TOTAL	10 120 €	10 120 €

II- Subventions sur projet

Outre les subventions de fonctionnement et afin d'encourager la mise en place de projets spécifiques au

bénéfice des Creillois, des subventions sur projet peuvent également être versées. Au titre de l'année 2025, deux associations sollicitent une participation financière de la ville de Creil :

Pour Un Sourire

En vue de la campagne Octobre Rose 2025, cette association a pour projet de mettre en place un Mammobus, premier bus mobile dédié au dépistage du cancer du sein en région Ile-de-France. L'objectif est de faciliter l'accès à ce service proposé gratuitement aux femmes en situation de précarité ou d'isolement. Pour Creil, il sera stationné au cœur du quartier Rouher. L'association souhaite nouer un partenariat notamment avec la ville de Creil et les centres de santé locaux. Il est proposé d'octroyer une subvention à hauteur de 1 100 €.

Vacances et familles – Antenne de l'Oise

Installée depuis plus de 30 ans à Creil, cette association met en place des départs en vacances destinés à des familles à faibles revenus. Ce type de projet permet d'utiliser les vacances comme vecteur d'insertion sociale et professionnelle. Pour l'été 2025, une vingtaine de familles creilloises est d'ores et déjà inscrite. Une subvention de 1 000 € est proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 36 voix pour, DECIDE

Article 1^{er} : d'attribuer, au titre de l'année 2025, les subventions de fonctionnement, conformément au tableau d'attribution ci-dessous :

Associations	Propositions 2025
Addictions Alcool Vie Libre (Mouvement Vie Libre)	200 €
APF France Handicap – délégation de l'Oise	550 €
Association de Coordination Sanitaire et Sociale de l'Oise (Les rubans de la vie)	500 €
Association des diabétiques de l'Oise (AFD 60)	200 €
Association Les Locataires du Moulin de Creil	250 €
Association pour le développement des soins palliatifs (ASP Oise)	400 €
Centre d'information et de médiation sociale (CIMS)	3 200 €
Ensemble et solidaires – UNRPA	1 200 €
Entraide Autisme dans l'Oise (ASF 60)	300 €
France Alzheimer Oise	200 €
GEM Oisis	200 €
Le Fil d'Ariane	220 €
Les Restaurants du Cœur de l'Oise	500 €
SAMU Social de l'Oise	500 €
Secours populaire – Fédération de l'Oise	500 €
UNAPEI 60 – section Centre de l'Oise	1 200 €
TOTAL	10 120 €

Article 2 : d'approuver, au titre de l'année 2025, l'attribution d'une subvention sur projet à l'association « Pour un sourire », pour un montant de 1 100 €.

Article 3 : d'approuver, au titre de l'année 2025, l'attribution d'une subvention sur projet à l'association « Vacances et Familles – Antenne de l'Oise », pour un montant de 1 000 €.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet au budget de la Ville.

L'ordre du jour étant épuisé, madame la Maire remercie les membres du conseil municipal de leur attention, leur souhaite une bonne soirée et clôt la séance à vingt-trois heures quarante-sept.

Après en avoir délibéré le 30 juin 2025, le Conseil municipal, à l'unanimité avec 34 voix pour, approuve le procès-verbal de la séance du 02 avril 2025.

Sophie DHOURY-LEHNER



Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire



Aïssata SOW

Secrétaire de séance
Aïssata SOW



Publication électronique sur le site de la Ville le **02 JUL. 2025**

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 02/07/2025

ID : 060-216001743-20250702-PV_02042025-AU

